



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 avril 2019  
Français  
Original : anglais

## Soixante-quatorzième session

Points 137 et 138 de la liste préliminaire\*\*

### Projet de budget-programme pour 2020

#### Planification des programmes

## Projet de budget-programme pour 2020

### Titre III

#### Justice internationale et droit international

### Chapitre 8

#### Affaires juridiques

#### Programme 6

#### Affaires juridiques

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Bureau des affaires juridiques . . . . .	3
Avant-propos . . . . .	3
Orientations générales. . . . .	4
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018***. . . . .	11
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020****. . . . .	38
II. Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar . . . . .	62
Orientations générales. . . . .	62
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018***. . . . .	65

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (7 juin 2019).

\*\* [A/74/50](#).

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

\*\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



---

B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020****	67
III.	Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables	73
	Avant-propos	73
	Orientations générales	74
A.	Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018***	77
B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020****	81
IV.	Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone	90
	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020****	90
	Annexes relatives aux postes et aux autres objets de dépenses proposés pour 2020****	
I.	Organigramme et répartition des postes pour 2020	91
II.	Récapitulatif, par entité, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires	94
III.	Ressources financières et postes, par entité et source de financement	97

---

## I. Bureau des affaires juridiques



### Avant-propos

L'Organisation des Nations Unies est fondée sur des règles, au premier rang desquelles celles énoncées dans la Charte des Nations Unies, instrument juridique d'où toutes les activités menées par l'Organisation tirent leur légitimité. Jour après jour, partout dans le monde, lors d'opérations de maintien de la paix ou d'interventions d'aide humanitaire, dans le domaine des droits de l'homme comme du développement durable, dans des résolutions ou des décisions, des questions juridiques se posent qui sont au cœur de l'action de l'Organisation.

Au cours de ses plus de 70 années d'existence, l'Organisation des Nations Unies a non seulement constitué un lieu d'action collective, mais également mis au service de l'élaboration et de la consolidation des normes de droit un régime juridique défini couvrant presque tous les aspects de la vie internationale.

J'ai pour mission de diriger le Bureau des affaires juridiques, l'un des plus anciens départements du Secrétariat, qui joue un rôle fondamental dans cet ordre juridique unique en son genre. Chargé de fournir un appui juridique centralisé et unifié à l'Organisation, le Bureau œuvre dans des domaines aussi divers que les océans et le droit de la mer, le commerce international, le maintien de la paix et les missions politiques spéciales, les tribunaux internationaux, les sanctions, les privilèges et immunités, ainsi que de nombreux autres dont il est également question dans le présent document.

Tout en s'attendant à de nouvelles tâches dans un contexte international en constante évolution, le Bureau s'efforce chaque jour de mieux s'acquitter de ses mandats habituels, notamment les fonctions relatives aux traités assignées au Secrétariat par l'Article 102 de la Charte et la prestation de services fonctionnels à la Commission du droit international et à la Sixième Commission de l'Assemblée générale, entre autres.

Le Bureau donne des avis sur toute une série de sujets non seulement aux départements, aux bureaux hors Siège, aux fonds et aux programmes, mais aussi lors de conférences internationales, contribuant ainsi au développement des règles internationales. Pour 2020, je continuerai d'accorder la priorité à la promotion et au soutien de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'équipe du Bureau, fière de sa diversité géographique et du large éventail de cultures juridiques qu'elle représente comme de la représentation équilibrée des femmes et des hommes qui la composent, continue d'envisager l'avenir avec confiance et s'engage de nouveau à remplir la mission que les États Membres ont confiée aux fonctionnaires du Bureau, en leur qualité de juristes de l'Organisation, il y a plus de 70 ans.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques  
et Conseiller juridique  
(Signé) Miguel de Serpa Soares

## **Orientations générales**

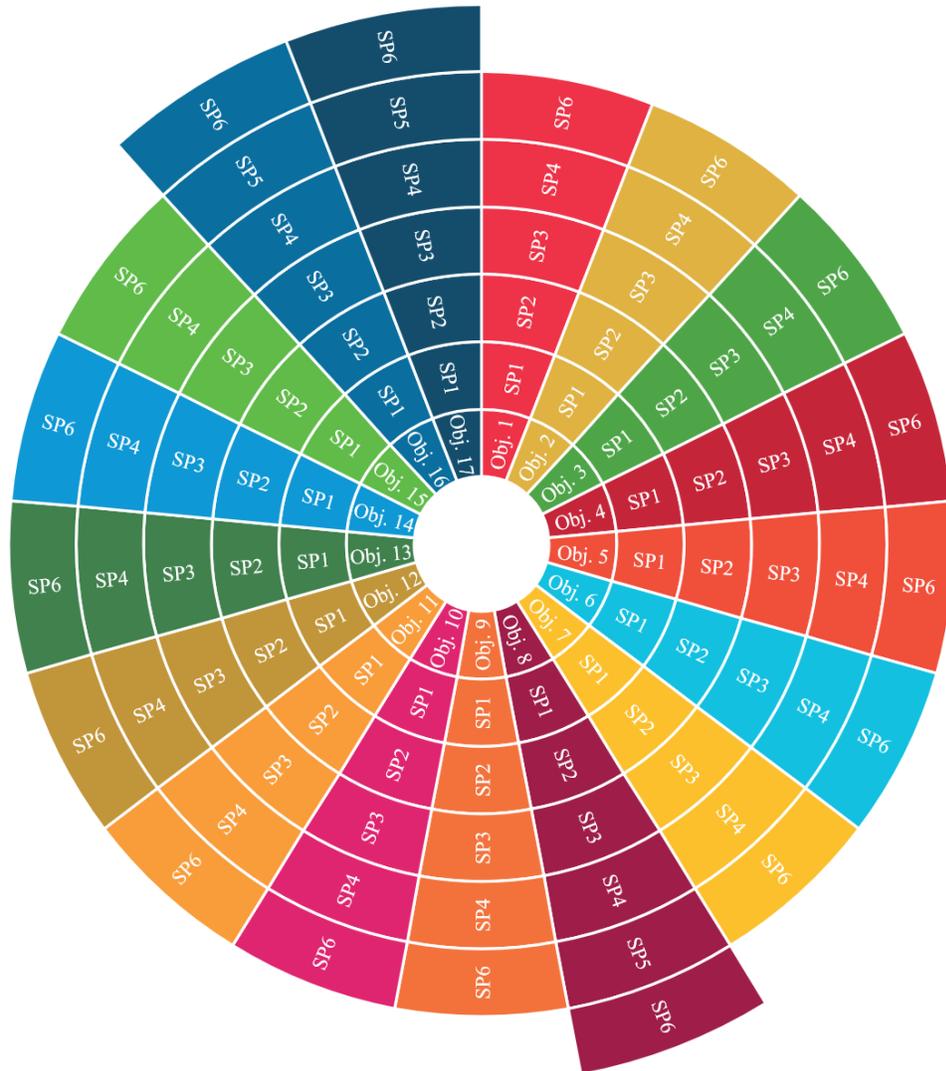
### **Mandat et considérations générales**

- 8.1 Le Bureau des affaires juridiques est chargé de fournir un appui juridique centralisé et unifié à l'Organisation. Il représente le Secrétaire général aux conférences juridiques et dans les procédures judiciaires ; fournit des services fonctionnels et des services de secrétariat aux organes qui s'occupent de droit international public, notamment la Sixième Commission de l'Assemblée générale et la Commission du droit international, et à ceux qui agissent dans les domaines du droit de la mer et des affaires maritimes ainsi que du droit commercial international ; remplit les fonctions relatives aux traités assignées au Secrétariat par l'Article 102 de la Charte des Nations Unies. Le mandat du Bureau, en tant que service juridique central de l'Organisation (y compris des fonds et programmes et des organes conventionnels rattachés institutionnellement à l'ONU), découle de l'Article 13 de la Charte et des priorités arrêtées dans les résolutions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 13 (I) du 13 février 1946.
- 8.2 Dans un monde de plus en plus interdépendant, où les États Membres se fondent sur le droit international pour agir et travailler ensemble à la réalisation de leurs objectifs communs, les services dont le Bureau assure la prestation sont plus que jamais utiles.

### **Lien avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres grands textes**

- 8.3 Le Bureau des affaires juridiques se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif de chaque sous-programme. Ces objectifs vont dans le sens des buts poursuivis par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La figure 8.I illustre la façon dont les objectifs et, partant, les produits prévus s'articulent avec les objectifs de développement durable.

Figure 8.I  
Affaires juridiques : Lien entre les sous-programmes et les objectifs de développement durable



- 8.4 Les objectifs sont également liés à la déclaration de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international (résolution 67/1 de l'Assemblée générale), aux Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (résolution 69/15 de l'Assemblée générale, annexe) et à la déclaration intitulée « L'océan, notre avenir : appel à l'action » (résolution 71/312 de l'Assemblée générale, annexe). De même, ils sont liés aux tâches prescrites dans les résolutions de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer et sur la viabilité des pêches et dans celles adoptées par la Sixième Commission. Ils sont en outre liés au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, au programme Action 21 (résolution 73/227 de l'Assemblée générale), à la Déclaration et à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, à l'Accord de Paris, et à la Déclaration et au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.

## Contexte actuel

- 8.5 Au Bureau des affaires juridiques, les faits récents ont été les suivants : la conclusion d'un accord tripartite aux fins de l'appui à la force régionale des États membres du Groupe de cinq pays du Sahel ; les négociations entre la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine sur le nom de cette dernière tenues sous la médiation de l'Organisation ; l'élection de juges à la Cour internationale de Justice et au Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux ; la constitution de l'équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée d'appuyer les efforts engagés à l'échelle nationale pour amener l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) à répondre des actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide qu'il a perpétrés ; la négociation et la conclusion avec le pays hôte de l'accord relatif à la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Certains de ces éléments auront des effets sur le plan du Bureau pour 2020.
- 8.6 En 2018, le Bureau a été à l'avant-garde de l'appel lancé par le Secrétaire général aux fins du renforcement, à l'échelle du système, des mesures prises par l'Organisation pour prévenir et combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. En particulier, il a joué un rôle important dans l'élaboration de la politique type du système des Nations Unies sur le harcèlement sexuel, que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a adoptée en octobre 2018. À l'appui de la nouvelle stratégie définie par le Secrétaire général pour améliorer les moyens d'action de l'Organisation face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, le Bureau applique une politique qui concilie le principe de confidentialité et l'exigence de responsabilité lorsque l'Organisation est saisie d'allégations de tels actes.
- 8.7 Le Bureau a noté une augmentation des activités et des demandes d'assistance et de coopération ayant trait à la modernisation et à l'harmonisation du droit commercial international ainsi qu'à la mise en place, au niveau national, de régimes de droit commercial solides par l'intermédiaire de la Division du droit commercial international. Le nombre de formalités conventionnelles et de promulgations nationales fondées sur les textes de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) s'est ainsi établi à 31.
- 8.8 En 2018, pour la première fois en 40 ans, l'Assemblée générale a inscrit à l'ordre du jour de sa soixante-treizième session la question intitulée « Renforcement et promotion du régime conventionnel international » afin de se pencher sur la révision du règlement destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte des Nations Unies. Le 20 décembre 2018, l'Assemblée générale a adopté la résolution [73/210](#), dans laquelle elle a partiellement modifié le règlement et décidé de poursuivre les échanges avec la Section des traités du Bureau sur les questions importantes qui subsistaient, en vue d'un nouvel examen à sa soixante-quinzième session. L'appui à fournir aux États Membres à cet égard est une tâche nouvelle et stimulante pour la Section des traités.
- 8.9 Parmi les autres faits récents figure la réforme de l'Organisation, en particulier des piliers Développement et Gestion : le Bureau y a participé en contribuant à l'établissement du cadre juridique et en donnant des avis sur les moyens de garantir l'application des changements qu'impose l'exécution du Programme 2030 et du nouveau modèle de gestion du Secrétariat.

## Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 8.10 Le Bureau continuera de répondre au nombre croissant de demandes de services juridiques émanant du Secrétariat et des organes de l'Organisation et de demandes de renforcement des capacités émanant des États Membres.
- 8.11 Le Bureau s'efforce de promouvoir et de renforcer le respect du droit international et l'adhésion à ses principes, ainsi que de favoriser le développement de la justice et de la responsabilité internationales.
- 8.12 Le Bureau contribue à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, qu'elles soient commises par des membres du personnel des Nations Unies ou par des membres de forces autres que

celles des Nations Unies agissant sous le mandat de ces dernières, et joue un rôle central dans la suite donnée par l'Organisation aux allégations portées. Ainsi, il a pris une série de mesures concrètes pour veiller à ce que l'Organisation coopère rapidement et efficacement avec les services nationaux chargés d'enquêter sur les soupçons d'exploitation et d'atteintes sexuelles et renvoie sans délai aux autorités nationales les allégations crédibles mettant en cause des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté. Il a également été au centre des mesures prises à l'échelle du système pour améliorer la façon dont l'Organisation traite les plaintes pour harcèlement sexuel.

- 8.13 Le Bureau continuera de mettre en œuvre le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international si les gouvernements se montrent disposés à accueillir les programmes de formation et si les conditions techniques sont réunies. Il continuera d'apporter une assistance fonctionnelle et technique pour la codification et le développement progressif du droit international, notamment à la Commission du droit international et à la Sixième Commission de l'Assemblée générale, si les problèmes devant être réglés au niveau international sont universellement reconnus, les conditions politiques sont propices à un règlement juridique et le climat politique continue d'encourager la participation des États à la conclusion d'instruments juridiques internationaux. À moyen terme, il s'attend à une hausse des demandes d'assistance à cet égard, qui sont traitées par la Division de la codification.
- 8.14 Les activités menées au titre du Programme d'assistance comprennent : a) quatre programmes de formation en droit international ; b) la Médiathèque de droit international des Nations Unies ; c) des publications sur le droit international. En 2018, le Bureau a organisé et mené plusieurs programmes de formation en droit international d'une durée de quatre semaines à l'intention des jeunes administrateurs, à savoir : un cours régional de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, à Addis-Abeba ; un cours régional de droit international des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à Santiago ; un cours régional de droit international des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok. Il a également organisé et mené un Programme de bourses de perfectionnement en droit international d'une durée de six semaines à La Haye (Pays-Bas). Au total, 104 personnes (56 femmes et 48 hommes) ont participé à ces programmes. Au cours de cette période, le Bureau a également administré et enrichi la Médiathèque, qui permet à un nombre illimité d'utilisateurs du monde entier de recevoir une formation et d'accéder à des supports de recherche de qualité sur le droit international, tout à fait gratuitement. En 2018, la Médiathèque a été enrichie de 63 nouveaux exposés. De sa création au 31 décembre 2018, plus de 1,8 million d'utilisateurs des 193 États Membres y ont accédé. En 2018 également, plusieurs publications touchant au droit international ont été publiées.
- 8.15 Le Bureau continuera de s'efforcer de rendre la série d'exposés de la Médiathèque plus accessible afin d'attirer un plus grand nombre d'utilisateurs du monde entier. Auparavant, les exposés n'étaient disponibles qu'au format vidéo, ce qui nécessitait une large bande passante et pouvait rendre l'accès à ces fichiers difficile dans les endroits où les connexions Internet à haut débit ne sont ni généralisées ni fiables. Des efforts importants ont été faits pour que tous les exposés soient également disponibles sous forme de fichiers audio. En 2018, les podcasts ont été mis en ligne et toutes les conférences sont maintenant accessibles gratuitement sous forme de fichiers audio sur le site Web de la Médiathèque ([http://legal.un.org/avl/intro/welcome\\_avl.html](http://legal.un.org/avl/intro/welcome_avl.html)) et sur diverses plateformes de diffusion en flux de podcasts. Ces fichiers peuvent être consultés sur des appareils mobiles et être lus en transit ou téléchargés.
- 8.16 Les activités relatives aux océans et au droit de la mer se sont considérablement intensifiées, en particulier en raison de la multiplication des produits qu'il est demandé de livrer, des réunions dont il faut assurer le service et des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités à mener, ainsi que de l'appui accru qu'il faut apporter à la Commission des limites du plateau continental. Cette intensification s'explique également par les attributions dévolues à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, qui exerce les fonctions de secrétariat du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, intervient dans la coordination d'ONU-Océans, avec le Conseiller

juridique (ce que l'Assemblée générale a confirmé dans sa résolution 73/124), et prend part au soutien apporté aux États Membres pour les aider à atteindre les objectifs de développement durable pour les océans énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que par le rôle du Bureau, qui offre à la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer le texte d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale toute l'assistance dont elle a besoin pour mener à bien sa tâche, notamment des services de secrétariat, ainsi que les informations de référence indispensables et les documents utiles. La première session de la conférence s'est tenue du 4 au 17 septembre 2018, et la deuxième et la troisième sessions doivent se tenir respectivement du 25 mars au 5 avril et du 19 au 30 août 2019. La quatrième session se tiendra au premier semestre de 2020. L'appui à fournir pour la quatrième session au titre du sous-programme 4 devrait entraîner une intensification des activités.

- 8.17 Le Bureau continuera de mener des activités de renforcement des capacités dans le domaine des océans et du droit de la mer, en particulier au moyen de ses programmes de bourses et de formation. En 2018, 27 boursières et boursiers, 25 anciennes et anciens bénéficiaires et 75 membres de délégations (65 femmes et 62 hommes au total) ont bénéficié de ces programmes. Le thème du programme de bourses pour 2018 était la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et des dispositifs de gouvernance des océans.
- 8.18 Le Bureau continuera d'apporter un appui aux États Membres et aux coordonnateurs des consultations concernant les projets de résolution de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer et sur la viabilité des pêches, en plus d'exercer les fonctions de secrétariat de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrants.
- 8.19 Le Bureau a vu dans la hausse des demandes d'assistance technique liées à la réforme du droit commercial une occasion de promouvoir les instruments existants de la CNUDCI, en particulier auprès des pays en développement.
- 8.20 Le Bureau continuera de faciliter les activités de renforcement des capacités en ce qui concerne la primauté du droit dans les opérations commerciales. En 2018, ces activités ont été les suivantes : missions d'information et de consultation, avis sur les législations nationales, séminaires, séances de formation, réunions d'experts, colloques, conférences, participation à des groupes de travail et aux séances plénières des organes directeurs d'autres organisations, et cours sur la réforme du droit commercial. Une attention particulière a été accordée à la bonne tenue du site Web de la CNUDCI dans les six langues officielles, jugée d'une importance stratégique.
- 8.21 Le Bureau continuera d'améliorer ses activités de renforcement des capacités en ce qui concerne le droit des traités, la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire et l'enregistrement des traités. Celles-ci ont été adaptées aux besoins des fonctionnaires et des représentants et représentantes des missions permanentes et des organisations internationales. Deux ont été menées à bien en 2018. Le Bureau a également communiqué aux États, aux organisations intergouvernementales, aux bureaux des Nations Unies et aux autres organes conventionnels des renseignements et des conseils juridiques concernant le droit conventionnel et le dépôt et l'enregistrement des traités, en particulier pour ce qui touche aux sujets couverts par les clauses finales des traités et d'autres questions de droit international telles que la capacité de conclure des traités et la succession aux traités.
- 8.22 Le Bureau continuera de s'acquitter du mandat que lui confèrent l'Article 102 de la Charte et le règlement destiné à mettre en application cet article. En 2018, le Bureau a examiné, enregistré et

publié 2 627 traités et formalités conventionnelles connexes. Le site Web de la Section des traités est fréquemment consulté (255 775 pages vues par mois, en moyenne).

- 8.23 Le Bureau continue de protéger les intérêts juridiques de l'Organisation en fournissant un appui juridique centralisé à tous les départements, bureaux hors Siège, fonds et programmes et autres organes subsidiaires financés et gérés séparément dans les mesures qu'ils prennent pour promouvoir les objectifs du développement durable. En particulier, il aide les États Membres à atteindre ces objectifs en donnant des avis juridiques sur les règlements intérieurs et autres questions de procédure aux entités de l'Organisation qui assurent le service de réunions ou de conférences des Nations Unies à cet égard et en veillant à ce que le nécessaire soit fait sur le plan juridique pour renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.
- 8.24 Le Bureau s'attache à nouer des relations stratégiques avec les États et les organisations internationales, qui s'adressent de plus en plus à lui pour obtenir des informations ainsi que des avis et une assistance juridiques, souvent de manière urgente.
- 8.25 S'agissant des facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) Les États Membres sollicitent une assistance juridique et technique avant de conclure des traités multilatéraux destinés à être déposés auprès du Secrétaire général, en particulier en ce qui concerne les clauses finales de ces traités, évitant ainsi que ne surgissent des questions juridiques complexes au sujet de leur interprétation et de leur application, et ils accomplissent les formalités conventionnelles comme il se doit, en respectant les dispositions du traité considéré et en suivant les conseils juridiques reçus ;
  - b) Les fournisseurs des plateformes technologiques normalement utilisées par le Bureau continuent d'apporter un appui continu à celui-ci de sorte qu'il puisse travailler de manière productive ;
  - c) Les États Membres soutiennent l'Organisation et reconnaissent son statut ainsi que ses privilèges et immunités dans leurs systèmes juridiques, et les unités administratives sollicitent des avis juridiques en temps opportun, communiquent des informations suffisantes aux fins d'analyse juridique et se conforment aux avis fournis.
- 8.26 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, dans le cadre du sous-programme 3, 54 % des bourses destinées à faciliter la participation aux programmes de formation sur le droit international ont été attribuées à des candidates. En outre, en 2018, 46 % des exposés enregistrés pour la Médiathèque de droit international des Nations Unies ont été faits par des femmes, contre 34 % en 2017, réduisant ainsi le déséquilibre dans la représentation des femmes et des hommes. Enfin, un exposé consacré aux questions de genre a été ajouté au fonds de la Médiathèque à l'occasion de la Journée internationale des femmes. Pour ce qui est du sous-programme 5, la Division du droit commercial international ayant soulevé des questions pertinentes concernant la diversité dans le cadre de la réforme du droit commercial, le Groupe de travail III de la CNUDCI se penche sur la diversité des arbitres dans le contexte du règlement des différends entre investisseurs et États, et le *Guide législatif de la CNUDCI sur les grands principes d'un registre des entreprises*, adopté en 2018, comprend une politique sur la non-discrimination et l'égalité des droits femmes-hommes en ce qui concerne l'accès aux services du registre. La Division a également veillé à l'emploi de formules inclusives lors de la rédaction des rapports et à une représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les personnes invitées à intervenir et à participer aux réunions qu'elle organise ou coorganise. Dans le cadre du sous-programme 6, les questions de genre ont été intégrées dans les activités de renforcement des capacités pour ce qui est des présentations et du suivi de la participation.
- 8.27 S'agissant de la coopération avec d'autres entités, les exemples suivants méritent d'être soulignés :
- a) La CNUDCI a établi des partenariats visant à développer les activités directement liées à la promotion de la primauté du droit dans les opérations commerciales par l'adoption et l'application de ses textes avec l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, la

Banque européenne pour la reconstruction et le développement, l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, l'Organisation internationale de la Francophonie et le Groupe de la Banque mondiale, entre autres ;

- b) Le Bureau continue de recevoir l'appui de la Nippon Foundation dans le cadre de l'accord intitulé Programme de bourses de l'Organisation des Nations Unies et de la Nippon Foundation du Japon, qui vise à offrir des possibilités de renforcement des capacités aux pays en développement. L'Assemblée générale a relevé l'importante contribution que le Programme de bourses apportait à la valorisation des ressources humaines des États en développement dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer et dans des domaines connexes. En juin 2017, la coopération avec la Nippon Foundation s'est prolongée par le lancement du Programme pour un océan durable de l'Organisation des Nations Unies et de la Nippon Foundation du Japon. Les bourses et activités de formation supplémentaires qui en ont découlé ont permis de renforcer les capacités de cadres de niveau intermédiaire dans le domaine correspondant au thème du Programme et d'aider des fonctionnaires de pays en développement à renforcer leurs capacités essentielles. Les anciens et anciennes bénéficiaires ont constitué un réseau, également soutenu par la Nippon Foundation et par le Bureau dans le cadre du sous-programme 4.
- 8.28 La Division de la codification coopère avec l'Académie de droit international de La Haye pour ce qui est du Programme de bourses de perfectionnement en droit international et avec l'Union africaine pour ce qui est du cours régional de droit international pour l'Afrique. En outre, elle facilite les réunions de coopération entre la Commission du droit international et la Commission de l'Union africaine sur le droit international, l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique, le Comité juridique interaméricain et le Comité des conseillers juridiques sur le droit international public.
- 8.29 En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, le Bureau fournit un appui juridique centralisé aux bureaux hors Siège et aux fonds et programmes. En outre, il administre trois réseaux informels : a) le réseau des conseillers juridiques des institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies ; b) le réseau des conseillers juridiques des bureaux, fonds et programmes des Nations Unies ; c) le réseau des juristes des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales.

### Activités d'évaluation

- 8.30 Les évaluations et auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2018 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2020 :
- a) une autoévaluation de la cohérence et de la pertinence de la coordination et de la coopération entre le système des Nations Unies, ses entités et les autres organes multilatéraux œuvrant dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer ;
- b) une auto-évaluation intitulée « gestion des dossiers et de l'information (Bureau des affaires juridiques) », que le Bureau a menée en septembre et octobre 2018.
- 8.31 Il a été tenu compte des conclusions des auto-évaluations mentionnées au paragraphe 8.30 pour les sous-programmes pertinents au moment de l'établissement du plan-programme pour 2020, par exemple en ce qui concerne l'amélioration de la gestion des flux d'informations entre l'équipe de direction et les différentes équipes chargées des sous-programmes.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018

### Programme de travail



#### Sous-programme 1 Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies

##### 1. Objectif

- 8.32 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de veiller au respect du droit international public et à l'adhésion à ses principes ainsi qu'au développement de la justice et de la responsabilité internationales.

##### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 8.33 De nature à faciliter l'exécution de diverses activités, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

##### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

---

#### **Création d'une équipe d'enquêteurs chargée d'appuyer les efforts engagés à l'échelle nationale pour amener l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) à répondre des actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide qu'il a perpétrés en Iraq**

En 2018, à la suite de l'adoption de la résolution [2379 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité et en consultation avec le Département des affaires politiques, le Bureau des affaires juridiques a élaboré les instruments nécessaires à la création et au bon fonctionnement d'une équipe d'enquêteurs en Iraq. Il a négocié avec le Gouvernement iraquien les termes du mandat de l'équipe d'enquêteurs, dans lequel sont définis des points essentiels ayant trait notamment aux fonctions et à la structure de cette équipe et aux normes et règles procédurales qui la gouvernent. Ce mandat a été approuvé par le Conseil de sécurité. L'équipe d'enquêteurs sera chargée d'appuyer les efforts engagés à l'échelle nationale pour amener l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) à rendre des comptes, en recueillant, conservant et stockant des éléments de preuve en Iraq d'actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide perpétrés par ce groupe dans le pays. Le Bureau des affaires juridiques a également donné au Département des affaires politiques des conseils sur la création d'un fonds d'affectation spéciale destiné à recevoir les contributions volontaires versées par les États Membres, création qu'avait demandée le Conseil de sécurité dans sa résolution [2379 \(2017\)](#). L'équipe d'enquêteurs est l'un des premiers mécanismes internationaux d'établissement des responsabilités constitués sous cette forme.



*Membres de l'équipe d'enquêteurs procédant à l'évaluation initiale d'un charnier à Sinjar (Iraq). Source : Bureau de l'information de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (au nom de l'équipe d'enquêteurs)*

*Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont permis de créer un mécanisme d'établissement des responsabilités concernant les atrocités commises par l'EIL. Dans la pratique, un Conseiller spécial a été nommé pour diriger l'équipe d'enquêteurs et déployé en Iraq en novembre 2018.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

---

- 8.34 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le fonctionnement efficace des organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies, conformément au droit international, y compris le régime juridique de l'ONU, et la fourniture d'un appui aux mécanismes internationaux de justice, conformément aux décisions des organes délibérants (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019) a été atteint, ainsi que l'attestent le fait qu'une version finale ait été établie pour 100 % des instruments juridiques relatifs aux activités de l'Organisation des Nations Unies ainsi que le nombre d'avis formulés sur l'interprétation et l'application de la Charte, des accords juridiques, des résolutions de l'ONU et divers points de droit international public, le but étant d'assurer une pratique uniforme et cohérente du droit. Parmi les instruments juridiques établis et les services de conseils et d'appui fournis eu égard aux opérations et aux activités de l'ONU, figurent notamment les accords conclus avec les pays hôtes concernant les bureaux et les services de conférence, les avis formulés à l'intention des organes principaux et subsidiaires de l'ONU sur l'interprétation et l'application de la Charte, des accords juridiques, des résolutions de l'ONU et divers points de droit international public afin d'assurer une pratique uniforme et cohérente du droit et les conseils et l'appui apportés aux tribunaux pénaux internationaux et aux tribunaux pénaux qui bénéficient de l'assistance de l'ONU ainsi qu'aux mécanismes non judiciaires d'établissement des responsabilités mis en place par l'Organisation.

#### **4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020**

---

##### **Élaboration du cadre juridique du système redynamisé des coordinatrices et coordonnateurs résidents**

En 2018, l'Assemblée générale a adopté sa résolution [72/279](#) sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, par laquelle elle a décidé de dissocier les fonctions de coordonnateur résident de celles de représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

##### *Une réponse adaptée à la situation*

Toutefois, il convient de noter qu'en raison de cette dissociation, les coordinatrices et coordonnateurs résidents ne relèveront plus du cadre juridique du PNUD sur le territoire des États Membres.

En réponse, en 2020, le Bureau des affaires juridiques offrira directement aux coordinatrices et coordonnateurs résidents et à leurs bureaux un appui en matière de privilèges et d'immunités, notamment pour ce qui est de la négociation et de l'interprétation des accords définissant leur statut dans les pays concernés. Il continuera par ailleurs de formuler des conseils juridiques à l'intention des représentantes et représentants résidents sur cette même question des privilèges et immunités, en consultation avec le Bureau d'appui juridique du PNUD. En conjonction avec les activités menées dans le cadre du sous-programme 2, il prévoit également de faire aboutir les consultations avec les gouvernements des 149 États Membres dans lesquels une coordinatrice ou un coordonnateur résident est déployé, en vue de mettre la dernière main au cadre juridique qui permettra à chacun et chacune des coordonnateurs et coordinatrices résidents d'établir un bureau dans le pays concerné.

*Des résultats concrets*

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir l'adoption du cadre juridique, y compris du régime des privilèges et immunités, qui permettra aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents d'exercer leurs fonctions sur le territoire des États Membres.

Concrètement, si le résultat est atteint, 129 accords concernant les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents seront conclus entre l'ONU et les États Membres, comme indiqué dans le tableau ci-après.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Mesure des résultats*

2018	2019	2020
Pas d'accords avec les pays hôtes concernant le système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents	Négociation et conclusion d'accords avec les pays hôtes	Conclusion, avec les pays hôtes concernés, de 149 accords portant création d'un cadre juridique applicable aux fonctions des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de leurs bureaux, y compris en matière de privilèges et d'immunités

- 8.35 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 8.36 On trouvera dans le tableau 8.1 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 8.1

**Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie**

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	9	22	7	11
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	83	114	83	83
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	24	37	20	20
Publications (nombre de publications)	1	2	2	–

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
<b>E. Activités d'appui</b>				
Services juridiques				
Conseils juridiques				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 8.37 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, l'écart s'explique principalement par le nombre plus élevé que prévu de rapports et de notes soumis à l'Assemblée générale, de rapports concernant l'élection des juges de la Cour internationale de Justice et de lettres adressées à la présidence du Conseil de sécurité. En 2018, en sus des activités initialement prévues, le Bureau des affaires juridiques a soumis à l'Assemblée générale des demandes de subventions pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone. Il a également fallu procéder, de manière imprévue, à l'élection ad hoc d'un juge de la Cour internationale de Justice et à une autre élection visant à remplacer deux juges sur la liste du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux.
- 8.38 En ce qui concerne les services fonctionnels pour les réunions, l'écart est dû principalement au nombre plus élevé que prévu de réunions de l'Assemblée générale et de ses commissions ainsi que de celles tenues par les conférences et les organes conventionnels des Nations Unies. En 2018, certaines réunions de l'Assemblée générale et de ses commissions ont été tenues alors qu'elles n'étaient pas initialement prévues et d'autres se sont prolongées au-delà du temps qui leur était imparti, en raison d'un nombre élevé d'orateurs. Pour ce qui est des conférences des Nations Unies et des réunions des organes conventionnels, le Bureau des affaires juridiques a dû mener des activités d'appui supplémentaires pour la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (voir résolution [72/249](#) de l'Assemblée générale), la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Katowice (Pologne), et la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et les réunions de son comité préparatoire.
- 8.39 S'agissant des séminaires, ateliers et activités de formation, l'écart tient principalement au nombre plus élevé que prévu de séminaires organisés sur la justice pénale internationale et d'activités de formation sur les règles de procédure de l'Organisation et sur les questions de maintien de la paix. Ce type d'augmentation est, par nature, impossible à prévoir, puisque le Bureau reçoit des demandes d'organisation de séminaires, d'ateliers et d'activités de formation tout au long de l'année.

**Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019**

- 8.40 En ce qui concerne la documentation destinée aux organes délibérants, la variation s'explique principalement par l'augmentation prévue en 2020, par rapport à 2019, du nombre de rapports concernant l'élection de juges de la Cour internationale de Justice, découlant du fait qu'aucun juge ne sera élu à la Cour ni reconduit au Mécanisme résiduel en 2019, les élections et reconductions de mandat devant avoir lieu en 2020.
- 8.41 Pour ce qui est des publications, la variation tient principalement à la diminution du nombre de publications sur le droit international devant être établies par le Bureau, qui a déjà reçu deux demandes à cet égard pour 2019 mais aucune pour 2020.



## Sous-programme 2

### Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies

#### 1. Objectif

- 8.42 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer la protection optimale des intérêts juridiques de l'Organisation.

#### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 8.43 De nature à faciliter l'exécution de diverses activités, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

#### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

##### Le Bureau a évité à l'Organisation le versement d'environ 75 millions de dollars

Le Bureau des affaires juridiques représente le Secrétaire général devant le Tribunal d'appel des Nations Unies dans les affaires concernant le Secrétariat et propose des services juridiques aux bureaux qui représentent le Secrétaire général devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, notamment en coordonnant les stratégies adoptées par les uns et les autres et en formulant des arguments juridiques cohérents. En 2018, le Bureau a représenté le Secrétaire général dans diverses affaires, le but étant de soustraire toute mesure prise par le Secrétaire général en exécution des décisions de l'Assemblée générale à la compétence du système d'administration de la justice de l'ONU.

Au cours de l'année écoulée, des membres du personnel ont introduit des requêtes devant le Tribunal du contentieux administratif et le Tribunal d'appel des Nations Unies concernant le versement des traitements en application du barème unifié des salaires, la modification du coefficient d'ajustement applicable à Genève, les critères d'admission au bénéfice de l'assurance maladie après la cessation de service et les retenues aux fins des cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Dans toutes ces affaires, le Bureau a fait valoir en droit que la responsabilité du Secrétaire général ne saurait être engagée à raison de l'exécution des décisions prises par l'Assemblée générale ou la Commission de la fonction publique internationale concernant les conditions d'emploi des membres du personnel.



Collège de juges dans la salle de l'Assemblée générale lors d'une audience tenue dans le cadre de la deuxième session du Tribunal d'appel des Nations Unies à New York, le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Source : Organisations des Nations Unies

##### Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis d'empêcher que, dans les affaires liées au barème des traitements unifiés, l'Organisation soit tenue de verser des traitements ou des prestations allant à l'encontre des décisions de l'Assemblée générale. Si le Secrétaire général n'avait pas eu gain de cause, l'Organisation aurait été contrainte de

verser environ 75 millions de dollars à titre de traitements supplémentaires. Dans la pratique, dans la décision qu'il a rendue concernant la requête introduite par des membres du personnel de Genève pour contester le barème des traitements unifié, le Tribunal d'appel des Nations Unies a estimé que la responsabilité du Secrétaire général ne saurait être engagée à raison de l'exécution des décisions prises par l'Assemblée générale s'agissant des traitements des fonctionnaires. Les requêtes introduites par le personnel de New York concernant le barème des traitements restent en instance et occuperont le Bureau pendant un certain temps encore. D'autres affaires portant sur la modification du coefficient d'ajustement et d'autres questions sont également en instance devant les Tribunaux.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

---

- 8.44 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir assurer la protection optimale des intérêts juridiques de l'Organisation (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019) a été atteint, ainsi que l'atteste l'absence de cas où, sauf levée expresse, le statut et les privilèges et immunités de l'Organisation n'ont pas été respectés. Aucune juridiction nationale n'a rendu, en dernier ressort, de jugement portant atteinte aux privilèges et immunités de l'ONU. De plus, dans une affaire d'importance portée devant le Tribunal d'appel des Nations Unies, celui-ci a déterminé qu'au regard du droit international, les membres du personnel ne pouvaient contester les décisions du Secrétaire général concernant la levée des immunités dont bénéficiaient les fonctionnaires de l'Organisation.

#### 4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

---

##### **Diminution des sommes dont l'Organisation des Nations Unies est effectivement redevable au titre d'autres litiges**

Outre les affaires dont est saisi le Tribunal d'appel des Nations Unies, en 2018, l'Organisation s'est trouvée engagée dans plus d'une trentaine de litiges d'ordre contractuel ou commercial liés aux opérations au Siège et hors siège. Le montant total des sommes réclamées s'élevait à 100,5 millions de dollars des États-Unis. Le Bureau des affaires juridiques est parvenu à faire tomber à 4,9 millions de dollars le total des sommes dont l'Organisation a été effectivement redevable sur l'ensemble de l'année. En 2019 et en 2020, le Bureau assurera au mieux la protection des droits et des intérêts juridiques de l'Organisation et cherchera à faire en sorte que les sommes effectivement dues par l'Organisation au titre de litiges d'ordre contractuel ou commercial soient largement inférieures aux montants initialement demandés.

##### *Une réponse adaptée à la situation*

Il convient toutefois de noter que compte tenu du nouveau modèle de gestion proposé par le Secrétaire général, et même si l'Organisation dispose de contrats type applicables aux achats de services au-delà d'une certaine valeur, elle se trouve exposée à des risques de litige du fait de l'absence de contrats type pour les achats de faible valeur. En réponse, dès 2019 et en 2020, le Bureau établira une série de contrats type qui faciliteront l'achat de biens et services tout en réduisant le risque de litiges.

##### *Des résultats concrets*

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir faire en sorte que les responsables disposent de nouveaux documents de référence simplifiés permettant de conclure les contrats avec les fournisseurs de manière efficace et efficiente tout en protégeant les intérêts juridiques de l'Organisation, ce qui facilitera le passage à un modèle de gestion décentralisée. Concrètement, si le résultat est atteint, les responsables utiliseront les contrats type et le Bureau aura reçu des retours d'information à leur sujet.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Mesure des résultats*

2018	2019	2020
Absence de contrats type applicables aux achats de biens et services de faible valeur	Établissement, en consultation avec les responsables, de contrats type applicables aux achats de biens et services de faible valeur	Utilisation, par les responsables, de contrats type applicables aux achats de biens et services de faible valeur et retour d'information à l'intention du Bureau d'information à cet égard

- 8.45 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les dispositions de la Charte et les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : Articles 104 et 105 de la Charte et résolutions 13 (I), 22 (I) et 70/112. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour 2020

- 8.46 On trouvera dans le tableau 8.2 les produits retenus pour 2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 8.2

**Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie**

**Produits non quantifiés**

**E. Activités d'appui**

Services juridiques

Conseils juridiques



### Sous-programme 3 Développement progressif et codification du droit international

#### 1. Objectif

8.47 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser le développement progressif, la codification et la diffusion du droit international.

#### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

8.48 De portée très large, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

#### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

##### Un droit international coutumier plus accessible

Nombre des obligations juridiques internationales qui incombent aux États découlent du droit international coutumier. Celui-ci diffère des traités en ce qu'il est un droit non écrit, ce qui le rend plus difficile à déterminer, tant pour les agents de l'État que pour les juges nationaux et les praticiens du droit. Parmi les règles de droit international coutumier, on peut citer par exemple l'interdiction de s'en prendre aux civils en période de conflit armé ou encore l'interdiction de la discrimination raciale. Pendant un certain nombre d'années, le Bureau a apporté à la Commission du droit international (voir photo) un appui technique spécialisé sur la détermination du droit international coutumier. Dans ce cadre, il a également établi plusieurs examens analytiques approfondis qui ont abouti à la publication, en 2018, d'une étude qui a fait date (A/CN.4/710). La Commission avait commandé cette étude afin que les États disposent d'un outil pratique qui leur permettrait de cerner avec fiabilité le contenu de leur droit international coutumier. Le Bureau a procédé à une étude des sources de droit international coutumier dans le monde et formulé plusieurs suggestions sur la manière dont on pourrait rendre ce droit plus accessible.



Membres de la Commission du droit international et du Secrétariat à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la Commission (Genève, 16 juillet 2018). Source : Service photographique de l'ONU/Antoine Tardy

##### *Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont permis de rendre le droit international coutumier plus accessible. Dans la pratique, la Commission du droit international a adopté, en 2018, des projets de conclusion sur la détermination du droit international coutumier et recommandé que l'Assemblée générale donne suite aux suggestions formulées par le Secrétariat.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 8.49 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir une meilleure connaissance et une compréhension plus large du droit international (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le fait que le nombre d'utilisateurs finals des publications, documents et données juridiques qui ont été diffusés de façon traditionnelle ou en ligne dans diverses langues, conformément à la pratique en vigueur, ait dépassé l'objectif fixé de 300 000 personnes pour s'établir à 491 000, compte étant tenu des utilisateurs de la Médiathèque de droit international des Nations Unies dans les pays en développement.

#### **4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020**

##### **Rendre le droit international plus accessible à un public plus large**

Le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international a été créé pour contribuer à mieux faire connaître le droit international en tant que moyen de renforcer la paix et la sécurité internationales et de promouvoir les relations amicales et la coopération entre les États. La Médiathèque de droit international des Nations Unies est l'un des piliers du Programme.

En 2018, la Médiathèque a continué de contribuer à l'enseignement et à la diffusion du droit international en mettant en ligne des centaines de conférences et de publications techniques sur des sujets spécialisés.

##### *Une réponse adaptée à la situation*

Selon les retours d'information reçus, la difficulté est de rendre cet outil plus facile d'usage et d'accès, y compris pour les utilisateurs et utilisatrices non spécialistes du droit international.

En réponse, en 2020, le Bureau concevra, enregistrera et réalisera, sous forme de plusieurs miniséries, des conférences portant sur de grandes questions de droit international, par exemple les sources de ce droit, le droit international des droits de l'homme et le droit international de l'investissement. Ces miniséries seront diffusées en format vidéo et podcast, de sorte qu'elles pourront aussi être téléchargées depuis les régions où les connexions Internet à haut débit ne sont pas fiables.

##### *Des résultats concrets*

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir rendre le droit international plus accessible et mieux le faire connaître auprès d'un public toujours plus large. Concrètement, si le résultat est atteint, les miniséries devraient être consultées par un plus large public.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

##### *Mesure des résultats*

2018	2019	2020
Absence, sur le site de la Médiathèque, de modules d'introduction aux questions de droit international qui soient faciles d'accès pour les utilisateurs non spécialistes	Conception et production de miniséries de conférences portant sur de grandes questions de droit international	Diffusion, en format vidéo et podcast, d'une minisérie de conférences portant sur de grandes questions de droit international, le but étant de rendre le droit international plus accessible et de le faire connaître auprès d'un public plus large

- 8.50 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies à l’alinéa a) du paragraphe 1 de l’Article 13 de la Charte et dans les résolutions de l’Assemblée générale suivantes : résolution 174 (II) sur la création d’une Commission du droit international, résolution 2099 (XX) sur l’assistance technique pour favoriser l’enseignement, l’étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international, résolution 3349 (XXIX) sur la nécessité d’examiner les propositions concernant la révision de la Charte des Nations Unies, résolution 73/201 sur le Programme d’assistance des Nations Unies aux fins de l’enseignement, de l’étude, de la diffusion et d’une compréhension plus large du droit international, résolution 73/206 sur le rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l’Organisation et résolution 73/265 sur le rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-dixième session. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 8.51 On trouvera dans le tableau 8.3 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l’objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 8.3

### Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d’experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	10	10	16	17
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	147	141	139	138
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	88	88	88	88
Publications (nombre de publications)	14	12	8	11
Activités ou documentation techniques (nombre d’activités ou de documents)	–	54	–	29
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d’information, manifestations spéciales et supports d’information				
Plateformes numériques et contenus multimédias				
Services de bibliothèque				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 8.52 S'agissant des publications, l'écart s'explique principalement par l'établissement d'un volume du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, qui se poursuivra en 2019, et d'un volume du *Recueil des sentences arbitrales des Nations Unies*, qui était en passe d'être finalisé à la fin de 2018 et le sera en 2019.
- 8.53 En ce qui concerne les activités ou la documentation techniques, l'écart tient à la publication, sur le site de la Médiathèque de droit international des Nations Unies, d'un nombre plus important que prévu de contenus et de supports de formation ainsi qu'à la diffusion, à l'appui des activités de formation, de documents techniques qu'il n'avait pas initialement été prévu d'élaborer en 2018.

### Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 8.54 Pour ce qui est de la documentation destinée aux organes délibérants, la variation est due au fait que l'on prévoit d'établir un rapport de plus en 2020 qu'en 2019, compte tenu de l'évolution du nombre de points de l'ordre du jour examinés par la Sixième Commission.
- 8.55 S'agissant des publications, la variation s'explique principalement par : a) la publication prévue, en 2019, d'un document isolé sur la célébration du soixante-dixième anniversaire de la Commission du droit international ; b) le fait que l'édition spéciale de l'*Annuaire juridique des Nations Unies* ne sera pas publiée en 2020 ; c) le fait que le nombre de publications de l'*Annuaire juridique des Nations Unies*, qui est établi sur une période de deux ans, devrait être plus élevé en 2020 qu'en 2019 (et donc plus proche du nombre de publications de 2018).
- 8.56 En ce qui concerne les activités ou la documentation techniques, la variation tient à l'augmentation du nombre d'activités de formation et à la diffusion, à l'appui de ces activités, d'un nombre accru de documents techniques qui ne figurent pas au programme de travail de 2019.



## Sous-programme 4 Droit de la mer et affaires maritimes

### 1. Objectif

8.57 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer le droit de la mer en vue de garantir l'utilisation pacifique des océans, ainsi que leur conservation et leur utilisation durable, et pour qu'il serve de base nationale, régionale et mondiale pour l'action et la coopération dans le domaine maritime.

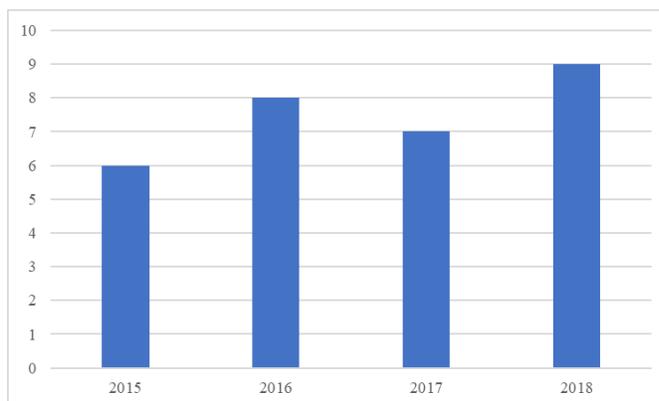
### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

8.58 De portée très large, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Jurisdiction nationale dans les océans : une sécurité juridique accrue

Tous les États côtiers n'ont pas achevé le tracé des limites extérieures de leurs zones maritimes et nombre de frontières maritimes doivent encore être approuvées par les États concernés. Toutefois, l'année 2018 a été marquée par des progrès réguliers vers la réalisation de l'un des objectifs de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, entrée en vigueur en 1994. Pour des raisons de transparence et de sécurité juridique quant à la souveraineté, aux droits souverains et à la juridiction dans les mers et les océans, la Convention fait obligation aux États parties de remettre au Secrétaire général des renseignements sur les limites extérieures de leurs zones maritimes. Cette disposition vise à éviter d'éventuels conflits et à favoriser le libre développement économique des zones relevant de la juridiction nationale. Les fonctions de dépositaire



Nombre de documents communiqués au Secrétaire général par les États côtiers depuis 2015 en application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

exercées dans le cadre du sous-programme offrent donc aux principaux acteurs des secteurs public et privé (pêche, pétrole et gaz, recherche scientifique marine, industrie des câbles sous-marins et opérations navales), un gage important de fiabilité quant à l'étendue des zones relevant de la juridiction nationale, entre autres avantages.

En 2018, les entités chargées de l'exécution du sous-programme ont continué d'exercer les fonctions de dépositaire désigné et promu activement la mise en œuvre de la Convention en organisant des activités de renforcement des capacités, mais aussi en dispensant avis et en prêtant assistance aux États, s'agissant notamment de la procédure et des modalités techniques de divulgation des limites extérieures et des frontières maritimes. Elles ont également continué de mettre l'accent sur les avantages présentés par une telle publicité. Grâce à ces efforts, d'importants jalons ont été posés, puisque 141 documents avaient été remis par 81 États côtiers (soit environ 60 % des États côtiers parties à la Convention) à la fin de 2018.

En outre, dans le cadre du sous-programme, de nombreux services techniques et services de secrétariat ont été fournis à la Commission des limites du plateau continental, organe d'experts qui se réunit chaque année pendant

21 semaines et formule des recommandations à l'intention des États côtiers concernant la délimitation des plateaux continentaux qui s'étendent au-delà de 200 milles marins. Du fait que les limites du plateau continental, une fois déterminées sur la base de ces recommandations puis rendues publiques, sont définitives et contraignantes, il est primordial pour les États intéressés que les travaux de la Commission – auxquels contribuent les activités menées au titre du sous-programme – progressent, non seulement parce que les États côtiers investissent des sommes importantes (dont le montant atteint ou dépasse souvent plusieurs dizaines, voire centaines, de millions de dollars des États-Unis) aux fins de la collecte et de l'analyse des données bathymétriques et sismiques nécessaires à l'établissement des demandes qu'ils soumettent à la Commission et de leurs échanges avec elle, mais aussi parce que c'est la condition préalable au développement durable de leur plateau continental.

#### *Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont contribué à l'établissement des limites extérieures des zones relevant de la juridiction nationale et à l'obtention de garanties juridiques quant à l'étendue de la juridiction sur les ressources des zones maritimes et les activités qui s'y déroulent, notamment en ce qui concerne les plateaux continentaux qui s'étendent au-delà de 200 milles marins, condition préalable à la délivrance par les États côtiers de licences d'exploration et d'exploitation, entre autres.

Dans la pratique, en 2018, neuf cartes et listes de coordonnées géographiques, dont deux qui avaient été établies sur la base des recommandations de la Commission, ont été communiquées par les États au Secrétaire général en application de la Convention. Le profit tiré des océans doit contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable pour tous les États, qu'ils soient côtiers ou enclavés, sachant que les limites nationales des plateaux continentaux déterminent également l'étendue de la zone internationale des fonds marins, qui appartient au patrimoine commun de l'humanité et dont l'exploitation est gérée par l'Autorité internationale des fonds marins. Lorsqu'ils sont dûment publiés et largement diffusés, les renseignements relatifs aux limites maritimes facilitent les opérations en milieu marin et réduisent le risque que des différends surviennent dans le cadre d'activités telles que la pêche et l'exploitation des ressources minérales, ce qui contribue au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la conservation et à l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 
- 8.59 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir une participation accrue des États à la mise en œuvre effective de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de ses accords d'application (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre de cartes et de listes de coordonnées géographiques déposées conformément aux dispositions de la Convention et du nombre de demandes examinées activement par la Commission des limites du plateau continental. En 2018, 11 documents ont été déposés, portant le nombre total de documents remis à 141, et 12 demandes ont été examinées activement par la Commission.

#### **4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020**

---

##### **Deuxième Évaluation mondiale des océans : rapprocher les scientifiques et les décideurs**

La première Évaluation mondiale intégrée du milieu marin (première Évaluation mondiale des océans), achevée en 2015, a reçu un accueil favorable. Le résumé de ses conclusions a été approuvé par l'Assemblée générale et publié dans le cadre de l'exécution du sous-programme. Premier état des lieux exhaustif des océans dans le monde, cette évaluation initiale a été l'occasion d'établir des données de référence. La deuxième Évaluation sera l'occasion de déterminer des tendances et de recenser les lacunes.

En 2018, pour conférer à la deuxième Évaluation un caractère scientifique solide et une portée véritablement mondiale, on s'est concentré sur l'organisation et la tenue, sur une période de six mois, de sept ateliers régionaux dont l'objet était de définir les modalités et la nature de la collecte d'informations et de données à mener au niveau régional et de recenser les besoins en matière de renforcement des capacités, ainsi que sur la formation des équipes de rédaction qui seraient chargées des différents chapitres et sur le dialogue entre leurs membres respectifs.

*Une réponse adaptée à la situation*

Il faut veiller à l'équilibre de la représentation géographique et de celle des femmes et des hommes dans l'équipe d'experts qui rédigeront l'évaluation, mais aussi organiser une campagne de sensibilisation qui s'inscrive dans la durée. En outre, il faut établir la synthèse des conclusions formulées par le groupe d'experts dans le délai imparti.

En réponse, en 2020, des services fonctionnels et des services de conférence seront fournis pour les réunions du Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, notamment les aspects socioéconomiques, du Groupe d'experts du Mécanisme et de son bureau, ainsi que des experts et des équipes de rédaction, et des services de secrétariat seront assurés aux fins de la vérification, de l'édition, de la traduction, de la publication assistée par ordinateur et de l'impression de l'Évaluation. Des services fonctionnels seront également fournis en vue de l'examen scientifique exhaustif des connaissances relatives à l'état des océans dans le monde, des diverses manières dont l'humanité tire profit des océans et des effets des activités humaines sur le milieu marin, qui sera mené par le Mécanisme. Cette analyse permettra d'établir que les océans de la planète doivent faire face à des pressions majeures s'exerçant simultanément avec une telle force que les limites de leur capacité de charge sont en passe d'être atteintes, voire le sont déjà dans certains cas, et de recenser les domaines dans lesquels il est nécessaire de prendre sans délai des mesures idoines.

*Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir l'obtention d'une vue d'ensemble exhaustive et intégrée des menaces qui continuent de peser sur le milieu marin, des conséquences qui en résultent sur le plan socioéconomique et des domaines dans lesquels des mesures doivent être mises en œuvre à titre prioritaire. Concrètement, si le résultat est atteint, l'intensification du dialogue entre scientifiques et décideurs aboutira à une gestion plus durable des activités humaines dans les océans et les mers, il sera mis un terme aux délibérations des experts au sujet des questions relatives aux océans et ils approuveront le rapport dans son ensemble.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Mesure des résultats*

2018	2019	2020
Constitution de la liste d'experts et des équipes de rédaction et organisation d'ateliers régionaux	Établissement et examen critique par les pairs des divers chapitres de la deuxième Évaluation mondiale des océans	Publication de la deuxième Évaluation mondiale des océans et approbation du résumé de cette évaluation par l'Assemblée générale en vue du resserrement des liens entre les scientifiques et les décideurs, aboutissant à une gestion plus viable des activités humaines dans les océans et les mers

- 8.60 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale et les instruments des Nations Unies suivants : la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 et l'Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention ; l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs ; la résolution [71/312](#) intitulée « L'océan, notre avenir : appel à l'action » ; la résolution [72/249](#) sur l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine

des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ; la résolution 73/124 sur les océans et le droit de la mer ; la résolution 73/125 visant à assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes. Le mandat d'ONU-Océans est énoncé dans l'annexe à la résolution 68/70 de l'Assemblée. Quant aux entités chargées de l'exécution, le mandat qui leur a été confié dans le cadre du sous-programme continuera de les guider dans la conduite de leurs activités et de leur servir de cadre pour la livraison de leurs produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 8.61 On trouvera dans le tableau 8.4 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 8.4

### Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	13	34	14	32
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	656	655	656	671
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	550	539	550	544
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	4	5	5	5
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	15	20	6	5
Publications (nombre de publications)	4	5	4	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	–	1	1
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Plateformes numériques et contenus multimédias				
Services de bibliothèque				

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
<b>E. Activités d'appui</b>				
Informatique et communications				
Services juridiques				
Conseils juridiques				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 8.62 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, l'écart s'explique principalement par l'augmentation du nombre de documents destinés à la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, sachant que seuls les rapports à établir en prévision des réunions intergouvernementales et des réunions de la Commission des limites du plateau continental (organe d'experts) et les documents finals qui en seraient issus avaient été pris en compte dans le budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 au stade de la préprogrammation. Toutefois, au cours de l'exercice biennal, des documents supplémentaires ont dû être établis au titre de ces réunions afin de répondre aux besoins et aux demandes des organes concernés.
- 8.63 En ce qui concerne les séminaires, les ateliers et les activités de formation, l'écart tient au fait que les ateliers régionaux tenus à l'appui du deuxième cycle du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin ont été plus nombreux que prévu, plusieurs États Membres ayant proposé officiellement d'accueillir des ateliers supplémentaires, consacrés notamment à la dimension socioéconomique.
- 8.64 Pour ce qui est des activités ou de la documentation techniques, l'écart est dû à la diminution du nombre de brochures et de supports promotionnels produits, les activités de promotion du Mécanisme ayant été reportées de 2018 à 2019 pour que les efforts puissent être concentrés sur l'organisation et la tenue d'ateliers régionaux supplémentaires.

### Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 8.65 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, la variation tient principalement aux documents supplémentaires à établir en prévision et à l'issue des réunions intergouvernementales et de celles de la Commission des limites du plateau continental, ou encore aux fins de la deuxième Évaluation mondiale des océans. Il est également prévu d'établir des documents supplémentaires dans le cadre de l'examen de l'atelier de deux jours que l'Assemblée générale a demandé d'organiser aux paragraphes 203 et 205 de sa résolution [73/125](#) afin d'examiner l'application des paragraphes 113, 117 et 119 à 124 de sa résolution [64/72](#), des paragraphes 121, 126, 129, 130 et 132 à 134 de sa résolution [66/68](#) et des paragraphes 156, 171, 175, 177 à 188 et 219 de sa résolution [71/123](#), qui portent sur les effets de la pêche de fond sur les écosystèmes marins vulnérables et sur la pérennité des stocks de poissons d'eau profonde. En outre, des documents devront être établis dans le cadre de la deuxième Évaluation mondiale des océans, qui devrait être achevée en 2020 conformément au programme de travail pour 2017-2020 du deuxième cycle du Mécanisme de notification.
- 8.66 Pour ce qui est des séminaires, des ateliers et des formations, la variation tient au fait que leur nombre sera plus important que prévu compte tenu des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail pour le deuxième cycle (2017-2020) du Mécanisme, sachant que ces divers types d'activités ne seront pas nécessaires en 2020.



## **Sous-programme 5**

### **Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international**

#### **1. Objectif**

- 8.67 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'harmoniser et de moderniser le droit commercial international.

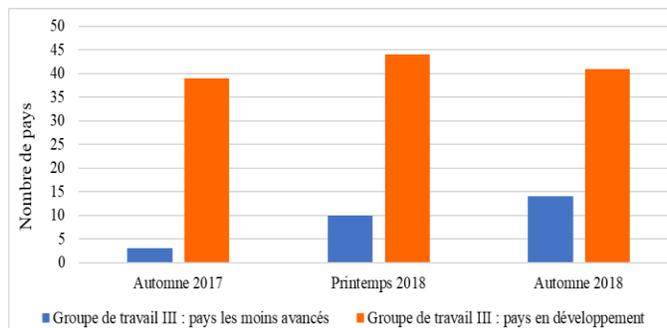
#### **2. Lien avec les objectifs de développement durable**

- 8.68 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 8, à savoir promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Les progrès accomplis aideront à promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers, ainsi qu'à renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance.
- 8.69 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, à savoir promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et à garantir à tous un égal accès à la justice, à réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes, à mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux, à élargir et à renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial, à garantir l'accès public à l'information et à protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux, et à promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.
- 8.70 En outre, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 17, à savoir renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser. Les progrès accomplis aideront à améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes, à mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement, à adopter et à mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés, à apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire, à renforcer la cohérence des politiques de développement durable, à renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable, et à encourager et à promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Les pays en développement participent davantage aux travaux de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

L'harmonisation et la modernisation du droit commercial, qui constituent l'objectif du sous-programme, ont pour effet de renforcer la sécurité juridique, d'offrir un cadre propice à l'activité commerciale, de favoriser une distribution à plus grande échelle et plus rapide des produits et des services et de stimuler des échanges commerciaux favorisant la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et le développement économique durable. On ne parviendra pas à rendre plus homogènes les dispositions du droit commercial international sans la participation de tous les pays aux travaux de nature législative de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). Les pays ayant contribué à l'élaboration d'un texte par la Commission sont plus susceptibles de l'adopter et de le mettre en œuvre, or des taux élevés de ratification et d'application des instruments établis par la Commission sont une condition indispensable à l'harmonisation du droit commercial international.



Groupes de travail III : participation des États

Toutefois, la participation de représentants des pays en développement, en particulier africains, aux travaux de la CNUDCI était jusqu'à présent irrégulière, quand bien même une assistance était à leur disposition pour l'organisation de leurs voyages. La participation accrue des pays en développement aux activités législatives de la Commission rend ses délibérations plus ouvertes, ce qui se traduit par l'élaboration de textes plus équilibrés qui peuvent être appliqués dans toutes les régions, quel que soit le degré de développement. La participation de ces pays permet également aux experts nationaux de renforcer les capacités dont ils ont besoin pour instaurer des cadres réglementaires et autres qui favorisent la prévisibilité juridique nécessaire aux affaires, au commerce et aux investissements.

En 2018, le secrétariat de la CNUDCI s'est employé à faire en sorte que les pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux, participent davantage aux activités législatives de la Commission. Il a mené de vastes consultations afin de comprendre les facteurs qui faisaient obstacle à cette participation, en s'intéressant particulièrement à un nouveau projet de la CNUDCI visant à réformer les modalités de règlement des différends entre investisseurs et États, sachant que cette sphère d'activité impliquait souvent l'examen de questions d'intérêt public, ce qui rendait particulièrement nécessaire la participation du plus grand nombre à la concrétisation d'une telle réforme. Il s'est concentré sur les pays qui avaient reçu des demandes de règlement de différends entre l'État et des investisseurs mais n'avaient pas encore pris une part active aux travaux de la Commission. Il a ensuite dressé une liste des fonctionnaires compétents et organisé des rencontres dans les régions concernées pour expliquer les travaux de la CNUDCI et présenter les résultats obtenus, les procédures en place, les enjeux associés au règlement des différends entre investisseurs et États et l'appui dont les fonctionnaires en question pouvaient bénéficier.

#### Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis d'obtenir des fonctionnaires gouvernementaux et des experts des pays en développement qu'ils participent sur une base continue aux travaux de la CNUDCI. Dans la pratique, la participation de représentants des pays en développement et des pays les moins avancés aux groupes de travail de la Commission a augmenté de 20 % depuis l'automne 2017, comme le montre la figure ci-dessus. Les pays en développement et les pays les moins avancés se sont félicités des mesures prises par le secrétariat de la CNUDCI pour faciliter leur participation aux sessions. Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

8.71 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'accomplissement de réels progrès dans la modernisation du droit commercial et des pratiques commerciales et l'atténuation des incertitudes et

des obstacles juridiques résultant de l'inadaptation et de la disparité des lois ou de divergences dans l'interprétation et l'application des lois (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre de décisions législatives, judiciaires et arbitrales rendues sur la base de textes de la CNUDCI. En 2018, 6 formalités conventionnelles relatives à des conventions issues des travaux de la Commission ont été accomplies par des États, 25 lois types élaborées par la CNUDCI ont été transposées en droit interne et 76 résumés de décision judiciaire inspirée par des textes de la Commission ont été publiés dans le Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI.

#### **4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020**

---

##### **Faire respecter les obligations commerciales par-delà les frontières**

La mise en place de mécanismes de règlement des différends est souvent nécessaire pour obtenir que les obligations commerciales, soient honorées. Pour qu'un mécanisme de cette nature soit efficace à l'échelle internationale, il faut d'abord être en mesure de garantir l'exécution à un coût raisonnable des sentences arbitrales ou des accords de règlement conclus dans le cadre de procédures de conciliation transfrontières. À défaut, il n'est pas possible, dans les faits, de faire respecter les obligations commerciales, ce qui nuit au commerce international et peut être particulièrement dommageable pour les pays en développement et les pays les moins avancés.

La CNUDCI possède une longue expérience en matière de règlement des litiges commerciaux internationaux par des moyens autres que l'action en justice, en particulier l'arbitrage. Depuis quelques années, les méthodes de règlement non contentieux, notamment la médiation, qui existe en complément de l'arbitrage et constitue une procédure potentiellement plus rapide et moins coûteuse que le règlement contentieux, suscitent un intérêt croissant. Ces méthodes présentent des avantages pour les entreprises privées, facilitent les opérations commerciales sur des périodes prolongées entre des parties très éloignées les unes des autres et offrent aux États la possibilité de réaliser des économies en ne faisant pas appel à la justice. Les États Membres ont demandé à la CNUDCI d'élaborer une convention internationale visant à assurer l'exécution des accords de règlement issus de la médiation, sur le modèle de la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, en vertu de laquelle les tribunaux nationaux sont habilités à faire exécuter des sentences prononcées dans d'autres pays.

La CNUDCI s'est attelée à cette tâche en 2015 et a achevé en 2018 l'élaboration de la Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation, qui a été adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution [73/198](#) et sera ouverte à la signature le 7 août 2019. La Convention s'appuie sur une loi type de la Commission que les États peuvent utiliser comme modèle aux fins de la transposition de l'instrument en droit interne.

##### *Une réponse adaptée à la situation*

La difficulté est de pallier le manque de compétences, de capacités et de ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces textes dans les pays qui en ont le plus besoin.

En réponse, en 2020, le secrétariat de la CNUDCI prévoit d'organiser plusieurs activités d'assistance technique et de renforcement des capacités afin d'aider ces pays. Elles devraient prendre la forme de modules d'apprentissage en ligne, d'un programme de formation de formateurs et de séminaires, ateliers et stages pédagogiques qui se tiendront dans les régions concernées, en partenariat avec des parties prenantes des secteurs public et privé. Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir un recours accru à la médiation.

##### *Des résultats concrets*

Concrètement, si le résultat est atteint, le nombre de centres nationaux qui mènent des activités de médiation et de renforcement des capacités augmentera et les États s'engageront à faciliter la médiation et l'exécution des règlements issus de la médiation. La signature et la ratification de la Convention et la transposition de la loi type en droit interne témoigneraient de cet engagement.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Adoption de la Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation	Engagement d'un dialogue entre États Membres sur l'assistance technique et le renforcement des capacités, notamment aux fins de la création de centres nationaux de médiation	Début de la ratification de la Convention par les pays et création de centres nationaux de médiation

- 8.72 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : résolution 2205 (XXI), sur la création de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, et résolutions ultérieures sur les travaux de la CNUDCI, dont la plus récente est la résolution 73/197 relative au rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante et unième session. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la CNUDCI dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 8.73 On trouvera dans le tableau 8.5 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 8.5

### Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	158	197	158	195
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	150	143	150	150
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	15	11	15	15
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	80	65	80	80
Publications (nombre de publications)	10	2	11	9
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	11	12	10	12
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				

<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------

**D. Activités de communication**

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information

Relations extérieures et relations avec les médias

Plateformes numériques et contenus multimédias

Services de bibliothèque

**6. Principaux écarts et variations concernant les produits****Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations**

- 8.74 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, l'écart s'explique principalement par le fait que de nouvelles questions ont été examinées (en particulier par le Groupe de travail III), que les groupes de travail ont par conséquent demandé davantage de notes du Secrétariat et que les États ont soumis davantage de propositions à la Commission et à ses organes subsidiaires pour examen, ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre de notes produites par le Secrétariat et du nombre de documents de séance transmis aux organes concernés.
- 8.75 En ce qui concerne les projets sur le terrain et les projets de coopération technique, l'écart tient principalement à la diminution du nombre de projets de pays entrepris dans le domaine du droit commercial international, les demandes reçues des États Membres étant elles-mêmes moins nombreuses.
- 8.76 Pour ce qui est des publications, l'écart est principalement dû à la diminution du nombre de publications en ligne (par rapport aux tirages papier) compte tenu du temps nécessaire à la préparation de versions dans les six langues officielles pour mise en ligne.

**Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019**

- 8.77 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, la variation s'explique principalement par le fait que de nouvelles questions seront examinées (en particulier par le Groupe de travail III) ; par conséquent, les groupes de travail demanderont davantage de notes du Secrétariat et les États soumettront davantage de propositions à l'examen de la Commission et de ses organes subsidiaires, ce qui se traduira par une augmentation du nombre de notes produites par le Secrétariat et du nombre de documents de séance transmis aux organes concernés.
- 8.78 Pour ce qui est des publications, la variation est principalement due à la diminution du nombre des textes juridiques à publier dans les six langues officielles.
- 8.79 En ce qui concerne les activités ou documentation techniques, la variation tient à l'augmentation du nombre de documents promotionnels et de supports d'assistance technique à produire, étant donné qu'il est prévu de publier de nouveaux textes juridiques.



## Sous-programme 6 Garde, enregistrement et publication des traités

### 1. Objectif

- 8.80 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir la transparence du régime conventionnel international, une meilleure connaissance du droit des traités et une plus grande participation aux traités multilatéraux conclus sous les auspices de l'ONU et déposés auprès du Secrétaire général.

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 8.81 De portée très large, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

---

#### Un traité régional inédit pour protéger les droits de l'accès à l'information, de participation du public et d'accès à la justice en matière d'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes

Le 4 mars 2018, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont franchi une étape historique sur la voie de la protection de l'environnement grâce à l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en matière d'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes, adopté après plus de cinq ans de négociations pour renforcer l'application du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Compte tenu de la nature inédite de cette démarche, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a sollicité les compétences du Bureau dès les tout premiers stades des négociations pour qu'il apporte aux gouvernements l'appui juridique nécessaire dans le domaine du droit des traités.



Le Bureau a donné des conseils juridiques aux équipes chargées des négociations tout au long du processus. Il a donné des conseils spécialisés à l'intention des États négociateurs à la quatrième séance du Comité de négociation, en 2014, et, à l'occasion d'une séance intersession, des conseils sur les dispositions finales en préparation des négociations finales, en 2017. Une équipe du sous-programme a dispensé sur place des conseils juridiques au Comité de négociation à la septième séance, tenue à Buenos Aires en août 2017, et à la neuvième séance, tenue à Escazú (Costa Rica) en mars 2018. Elle a notamment passé les dispositions finales du projet d'accord au crible du droit des traités. Les dispositions finales d'un traité, notamment celles qui concernent la participation, l'entrée en vigueur ou la modification, doivent être rédigées conformément au droit et à la pratique applicables en matière de traités internationaux, car elles sont essentielles à la vie de l'instrument et à sa bonne application. Après l'adoption de l'Accord régional, l'équipe chargée du sous-programme en a établi la version originale, dont elle a publié et distribué des copies authentiques pour ratification au niveau national. Elle a aussi examiné les instruments de pleins pouvoirs par lesquels les États Membres autres que ceux représentés au plus haut niveau sont habilités à signer l'Accord.

*L'original de l'Accord régional. Source : Win Khine, Bureau des affaires juridiques*

*Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont permis d'améliorer le texte de l'Accord, qui permettra aux États parties d'appliquer effectivement celui-ci et de protéger ainsi les droits d'accès à l'information, de participation du public et d'accès à la justice en matière d'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cet accord, qui constitue une première dans la région, contribuera à garantir l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en matière d'environnement. Il s'agit également du premier traité multilatéral au monde à reconnaître et garantir les droits des défenseurs et défenseuses des droits de la personne.

Dans la pratique, l'Accord a été adopté à la séance d'Escazú, et le Secrétaire général en a été désigné le dépositaire ; il a été ouvert à la signature à l'occasion d'une cérémonie de haut niveau le 27 septembre 2018 dans le cadre de la Cérémonie des traités qui se tient chaque année ; il a été signé par la quasi-majorité des États auxquels il est ouvert (16 sur 33). Cette première étape ouvre la voie à la ratification, à l'entrée en vigueur et à l'application de l'Accord dans les plus brefs délais, ce qui constituera une avancée importante vers la garantie des droits d'accès à l'information, de participation du public et d'accès à la justice en matière d'environnement dans la région.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

---

- 8.82 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le maintien de la participation des États au régime conventionnel international (voir le projet de budget programme pour l'exercice 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le traitement de plus de 2 700 dossiers concernant des traités et des formalités de dépôt auprès du Secrétaire général et d'enregistrement auprès du Secrétariat. Ainsi se confirme la tendance en hausse du nombre de traités et de formalités conventionnelles de dépôt et d'enregistrement observée ces dernières années.

#### **4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020**

---

##### **Faire entrer la transparence du régime conventionnel international dans le XXI<sup>e</sup> siècle**

L'obligation d'enregistrer et de publier les traités est énoncée à l'Article 102 de la Charte des Nations Unies, l'objectif étant de favoriser la transparence de l'ordre juridique international, dont les traités sont les principaux piliers. Le Bureau, par son sous-programme, s'acquiesce de ses attributions relatives à l'enregistrement et à la publication conformément à l'Article 102 et au cadre réglementaire (règlement d'application de l'Article 102) que l'Assemblée générale a adopté à sa première session, en 1946. Avant 2018, le règlement n'avait été modifié que trois fois : en 1949, 1950 et 1978. Il convient de noter que ce cadre réglementaire ne tenait pas compte des changements qui étaient intervenus ces quarante dernières années dans la pratique conventionnelle des États et dans la pratique d'enregistrement et de publication du Secrétariat.

##### *Une réponse adaptée à la situation*

Toutefois, le cadre ne tenait compte ni des progrès récents de l'informatique, ni de l'augmentation du nombre de traités conclus et déposés pour enregistrement et publication.

En 2017, l'équipe chargée du sous-programme a formulé, à la demande de l'Assemblée générale, des propositions concrètes visant à réexaminer et à actualiser le règlement. En 2018, l'Assemblée a inscrit un nouveau point à l'ordre du jour de sa soixante-treizième session, intitulé « Renforcement et promotion du régime conventionnel international », afin d'examiner les propositions. Le 20 décembre 2018, comme suite aux débats de la Sixième Commission, l'Assemblée a adopté la résolution 73/210, à laquelle a été annexé le règlement modifié. Le nouveau règlement, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2019, actualise les procédures d'enregistrement et de publication et intègre l'utilisation de ressources électroniques. Les États Membres, relevant que la charge de travail du Bureau s'était alourdie ces dernières années, ont noté avec satisfaction le rôle que jouait celui-ci dans l'application de l'Article 102 et les efforts qu'il déployait pour les assister dans ce domaine.

Certains États Membres ont estimé qu'il subsistait des questions au sujet desquelles le règlement devait faire l'objet d'un examen plus approfondi, comme l'équilibre à trouver entre la prescription de multilinguisme en tant que valeur fondamentale de l'Organisation et la nécessité de réduire le retard accumulé dans la publication des traités en raison

d'un temps de traduction de plus en plus long et d'un manque de ressources consacrées à la publication. Pour les États Membres, il s'agit aussi de poursuivre la modernisation du processus d'enregistrement et de publication et de garantir une large accessibilité aux traités, compte tenu des difficultés d'accès aux technologies de l'information et de la communication que rencontrent de nombreux pays en développement.

Dans sa résolution 73/210, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-quinzième session, à l'issue de larges consultations auprès des États Membres, un rapport contenant des informations sur la pratique et sur les possibilités de révision du règlement qui pouvaient être envisagées, en tenant compte des questions en suspens relevées par les États Membres.

En réponse, en 2020, avant d'établir le rapport prévu par son mandat, le Bureau compte organiser plusieurs séries de consultations avec les États Membres pour définir les questions en suspens, les informer de la pratique suivie par le Secrétariat de ces questions, solliciter leurs avis sur la voie à suivre et proposer des solutions en tenant compte de l'issue des débats. La participation active d'États Membres de toutes les régions a confirmé que cette question était pertinente et qu'il importait d'accélérer le traitement, l'enregistrement et la publication des traités et des formalités conventionnelles.

#### *Des résultats concrets*

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir permettre de renforcer la transparence de l'ordre juridique international grâce à un processus d'enregistrement et de publication de meilleure qualité, plus efficace et plus rapide et à une large accessibilité pour ce qui concerne les traités et les formalités conventionnelles. Concrètement, si le résultat est atteint, les États Membres auront adopté un nouveau cadre réglementaire qui leur permettra de s'acquitter mieux et plus facilement de leur obligation d'enregistrer les traités et aidera le Secrétariat à s'acquitter de son obligation de les publier.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

#### *Mesure des résultats*

2018	2019	2020
Absence de cadre régissant l'enregistrement et la publication des traités au titre de l'Article 102 de la Charte, ainsi que l'a relevé l'Assemblée générale dans sa résolution 73/210	Consultations entre États Membres sur les différentes possibilités de poursuivre l'examen du règlement d'application de l'Article 102	Adoption par les États Membres d'un nouveau cadre réglementaire leur permettant de s'acquitter mieux et plus facilement de leur obligation d'enregistrer les traités

- 8.83 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les Articles 98 et 102 de la Charte, les traités multilatéraux conclus sous les auspices de l'ONU et désignant le Secrétaire général comme dépositaire, notamment l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en matière d'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes, et la résolution 73/210 de l'Assemblée générale. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 8.84 On trouvera dans le tableau 8.6 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 8.6

### Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	–	9	–	9
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	2	2	2	2
Publications (nombre de publications)	74	62	36	37
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Plateformes numériques et contenus multimédias				
<b>E. Activités d'appui</b>				
Services juridiques				
Conseils juridiques				
Fonctions de dépositaire				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 8.85 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, l'écart s'explique par un nombre plus élevé de réunions de la Sixième Commission de l'Assemblée générale, les États Membres ayant demandé fin 2018 au Bureau son assistance technique en vue des débats consacrés au nouveau point de l'ordre du jour intitulé « Renforcement et promotion du régime conventionnel international ».
- 8.86 En ce qui concerne les publications, l'écart tient essentiellement au fait que la publication du Recueil des Traités des Nations Unies s'est ralentie, le traitement des traités soumis par les États Membres prenant plus de temps. La technicité des traités s'est accrue, et par ailleurs ceux-ci sont aussi soumis dans de nombreuses langues non officielles, ce qui nécessite de recourir à des services de traduction contractuelle.

**Variation entre les prévisions pour 2020 et pour 2019**

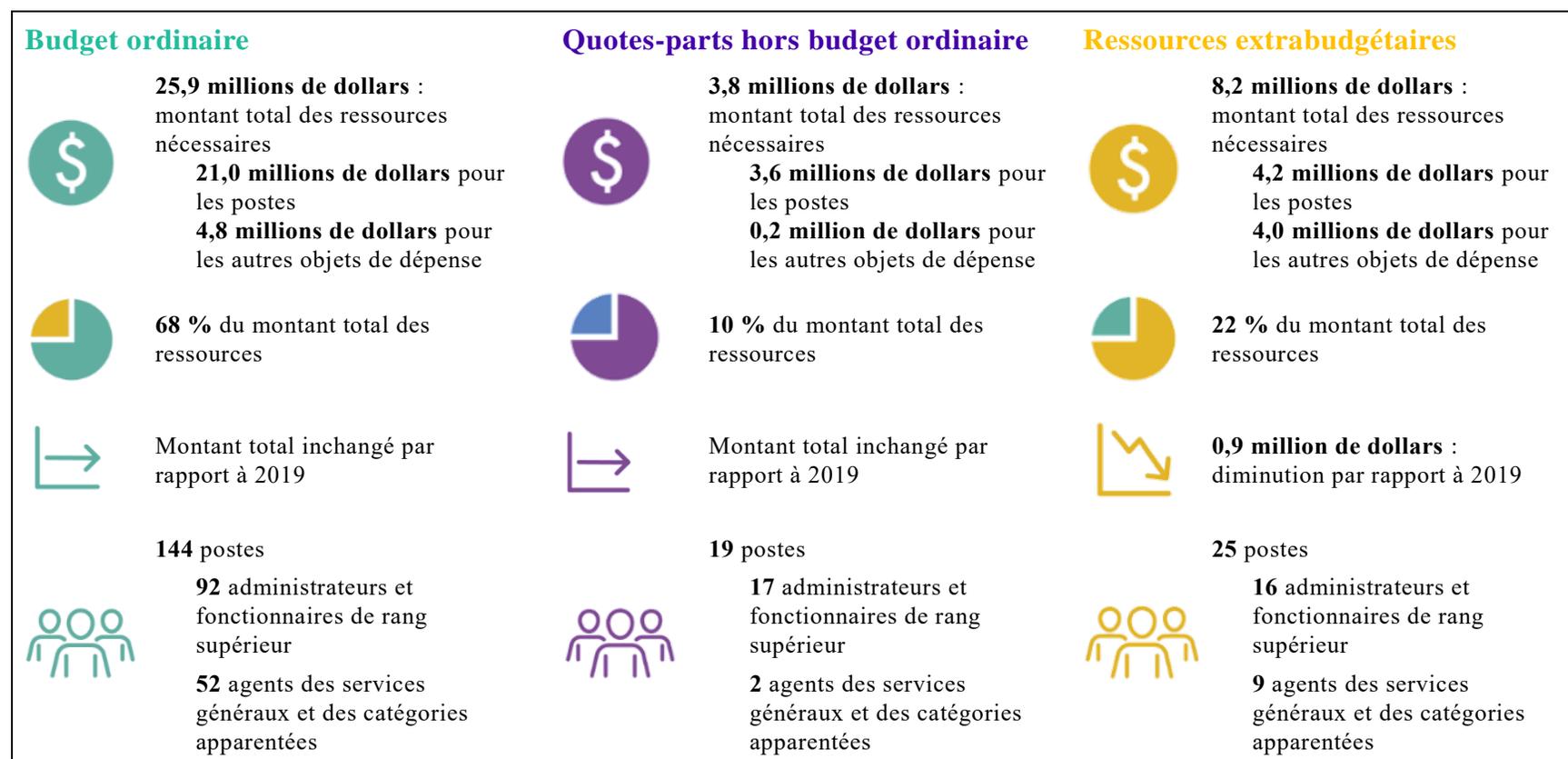
- 8.87 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, la variation s'explique par le nombre de réunions supplémentaires de la Sixième Commission qu'il est prévu d'organiser dans la perspective que les États Membres demandent en 2020 au Bureau son assistance technique pour les séances de la Commission consacrées à l'examen, à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, du point de l'ordre du jour intitulé « Renforcement et promotion du régime conventionnel international ». Le nombre de réunions n'est indiqué qu'à titre prévisionnel, compte tenu des réunions tenues en 2018.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Vue d'ensemble

8.88 On trouvera dans la figure 8.II et le tableau 8.7 des informations sur les ressources financières et les postes nécessaires pour 2020, répartis entre le budget ordinaire et les quotes-parts hors budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir.

Figure 8.II  
2020 en chiffres



Note : Avant actualisation des coûts.

Tableau 8.7

**Ressources financières et postes, par composante, sous-programme et source de financement : vue d'ensemble**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation
<b>Ressources financières</b>												
Organes directeurs	1 777,9	1 778,8	0,9	–	–	–	–	–	–	1 777,9	1 778,8	0,9
Direction exécutive et administration	1 087,0	1 086,8	(0,2)	136,6	137,3	0,7	–	–	–	1 223,6	1 224,1	0,5
Programme de travail												
1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	1 850,3	1 850,3	–	2 594,6	2 608,6	14,0	874,9	1 113,0	238,1	5 319,8	5 571,9	252,1
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	3 608,1	3 608,1	–	1 080,5	1 086,3	5,8	2 030,6	2 201,2	170,6	6 719,2	6 895,6	176,4
3. Développement progressif et codification du droit international	4 320,9	4 321,7	0,8	–	–	–	318,3	200,7	(117,6)	4 585,2	4 468,4	(116,8)
4. Droit de la mer et affaires maritimes	6 050,3	5 846,9	(203,4)	–	–	–	4 762,7	3 674,9	(1 087,8)	10 813,0	9 521,8	(1 291,2)
5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	3 171,3	3 170,1	(1,2)	–	–	–	917,3	846,6	(70,7)	4 088,6	4 016,7	(71,9)
6. Garde, enregistrement et publication des traités	3 172,1	3 372,1	200,0	–	–	–	–	–	–	3 172,1	3 372,1	200,0
<b>Total partiel (programme de travail)</b>	<b>22 173,0</b>	<b>22 169,2</b>	<b>(3,8)</b>	<b>3 675,1</b>	<b>3 694,9</b>	<b>19,8</b>	<b>8 903,8</b>	<b>8 036,4</b>	<b>(867,4)</b>	<b>34 697,9</b>	<b>33 846,5</b>	<b>(851,4)</b>
Appui au programme	864,9	864,9	–	–	–	–	172,5	172,5	–	1 037,4	1 037,4	–
<b>Total</b>	<b>25 902,8</b>	<b>25 899,7</b>	<b>(3,1)</b>	<b>3 811,7</b>	<b>3 832,2</b>	<b>20,5</b>	<b>9 076,3</b>	<b>8 208,9</b>	<b>(867,4)</b>	<b>38 736,8</b>	<b>37 886,8</b>	<b>(850,0)</b>
<b>Postes</b>												
Direction exécutive et administration	7	7	–	–	–	–	–	–	–	7	7	–
Programme de travail												
1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	11	11	–	6	6	–	5	5	–	22	22	–

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total</i>		
	<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	22	22	–	13	13	–	11	11	–	46	46	–
3. Développement progressif et codification du droit international	21	21	–	–	–	–	–	–	–	21	21	–
4. Droit de la mer et affaires maritimes	34	34	–	–	–	–	4	4	–	38	38	–
5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	19	19	–	–	–	–	4	4	–	23	23	–
6. Garde, enregistrement et publication des traités	25	25	–	–	–	–	–	–	–	25	25	–
<b>Total partiel (programme de travail)</b>	<b>132</b>	<b>132</b>	<b>–</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>–</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>–</b>	<b>175</b>	<b>175</b>	<b>–</b>
Appui au programme	5	5	–	–	–	–	1	1	–	6	6	–
<b>Total</b>	<b>144</b>	<b>144</b>	<b>–</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>–</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>–</b>	<b>188</b>	<b>188</b>	<b>–</b>

## Budget ordinaire : vue d'ensemble

8.89 On trouvera dans les tableaux 8.8 et 8.9 des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte. Des renseignements plus détaillés sont donnés dans les sections consacrées aux différentes composantes. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

Tableau 8.8

### Évolution des ressources financières, par composante et grande catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					2020		2020
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	(prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	(prévisions après actualisation des coûts)
<b>Composante</b>										
Organes directeurs	1 734,8	1 777,9	–	–	0,9	0,9	0,1	1 778,8	28,4	1 807,2
Direction exécutive et administration	1 168,3	1 087,0	–	–	(0,2)	(0,2)	(0,0)	1 086,8	44,6	1 131,4
Programme de travail	22 241,9	22 173,0	(219,0)	215,9	(0,7)	(3,8)	(0,0)	22 169,2	911,8	23 081,0
Appui au programme	926,7	864,9	–	–	–	–	–	864,9	29,8	894,7
<b>Total</b>	<b>26 071,7</b>	<b>25 902,8</b>	<b>(219,0)</b>	<b>215,9</b>	<b>–</b>	<b>(3,1)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>25 899,7</b>	<b>1 014,6</b>	<b>26 914,3</b>
<b>Grandes catégories de dépenses</b>										
Postes	21 688,5	21 082,8	–	–	–	–	–	21 082,8	941,0	22 023,8
Autres objets de dépense	4 383,2	4 820,0	(219,0)	215,9	–	(3,1)	(0,1)	4 816,9	73,6	4 890,5
<b>Total</b>	<b>26 071,7</b>	<b>25 902,8</b>	<b>(219,0)</b>	<b>215,9</b>	<b>–</b>	<b>(3,1)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>25 899,7</b>	<b>1 014,6</b>	<b>26 914,3</b>

Tableau 8.9

### Évolution des postes permanents, par catégorie

	Changements					2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	2020 (effectif proposé)		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>							
SGA	1	–	–	–	1	–	
SSG	1	–	–	–	1	–	
D-2	4	–	–	–	4	–	
D-1	7	–	–	–	7	–	
P-5	19	–	–	–	19	–	
P-4	22	–	–	–	22	–	
P-3	24	–	–	–	24	–	
P-2	14	–	–	–	14	–	
<b>Total partiel</b>	<b>92</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>92</b>	<b>–</b>	

**Titre III Justice internationale et droit international**

	Changements				2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
<b>Agents des services généraux</b>						
1 <sup>re</sup> classe	11	–	–	–	11	–
Autres classes	41	–	–	–	41	–
<b>Total partiel</b>	<b>52</b>	–	–	–	<b>52</b>	–
<b>Total</b>	<b>144</b>	–	–	–	<b>144</b>	–

*Abréviations* : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 8.10  
**Évolution des postes temporaires, par catégorie**

	Changements				2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>						
P-3	1	–	–	–	1	–
<b>Total partiel</b>	<b>1</b>	–	–	–	<b>1</b>	–
<b>Agents des services généraux</b>						
Autres classes	1	–	–	–	1	–
<b>Total partiel</b>	<b>1</b>	–	–	–	<b>1</b>	–
<b>Total</b>	<b>2</b>	–	–	–	<b>2</b>	–

### Organes directeurs

- 8.90 Les ressources proposées au titre de cette composante permettront de couvrir les dépenses afférentes aux organes intergouvernementaux et organes d'experts permanents. On trouvera dans les tableaux 8.11 et 8.12 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et les ressources nécessaires à imputer au budget ordinaire.

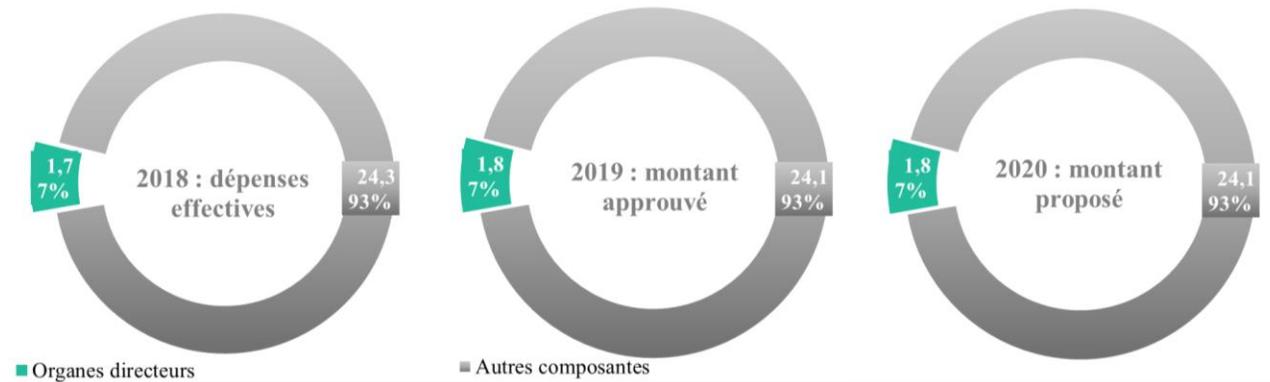
Tableau 8.11  
Organes directeurs

	Mandat	Description	Composition			Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)	
			Gouvernements	Experts	Nombre de sessions en 2020	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
Commission du droit international	Article 13, par. 1) a) de la Charte des Nations Unies	Par sa résolution 174 (II), l'Assemblée générale a créé la Commission du droit international et en a approuvé le Statut (voir résolution 174 (II) (annexe), modifiée par les résolutions 485 (V), 984 (X), 985 (X) et 36/39). La Commission a pour but de promouvoir le développement progressif du droit international et sa codification. Elle se compose de 34 membres, possédant une compétence reconnue en matière de droit international. Elle se réunit à Genève une fois par an pendant 10 à 12 semaines et fait rapport à l'Assemblée, qui lui donne des directives sur son programme de travail dans les résolutions qu'elle adopte chaque année sur les rapports de la Commission. Sur instruction de l'Assemblée, la Commission tient depuis 2000 des sessions annuelles scindées en deux pouvant durer 12 semaines au plus. C'est la Commission qui recommande la durée d'une session à sa session précédente, en vue de son approbation par l'Assemblée. Les services fonctionnels dont elle a besoin lui sont fournis par la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques	–	34	1 : Soixante-douzième session	1 631,4	1 632,2
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, qui comprend 60 États membres, est chargée, conformément à la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, d'encourager l'harmonisation et l'unification progressives du droit commercial international, activité qui correspond au sous-programme 5. La Division du droit commercial international l'aide à s'acquitter de son mandat en assurant le secrétariat de sa réunion annuelle, qui dure quatre semaines au plus, et celui des réunions de ses six groupes de travail sur des sujets spécialisés (jusqu'à 12 semaines par an au total)	60	–	1 : Cinquante-troisième session	146,5	146,5
<b>Total</b>						<b>1 777,9</b>	<b>1 778,7</b>

8.91 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 778 700 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 800 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 8.III à 8.V et dans le tableau 8.12.

**Figure 8.III**  
**Organes directeurs : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire**

(En millions de dollars des États-Unis)



**Tableau 8.12**  
**Organes directeurs : évolution des ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Objets de dépense autres que les postes	1 730,5	1 777,9	–	–	0,8	0,8	0,0	1 778,7

**Figure 8.IV**  
**Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

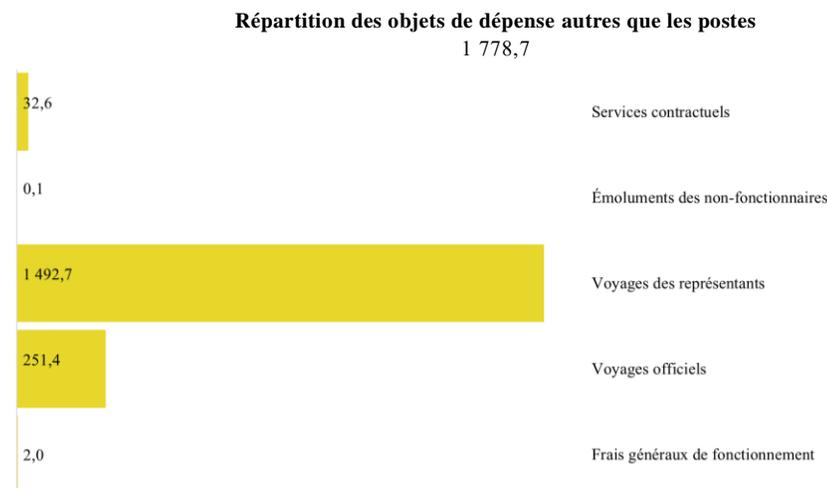
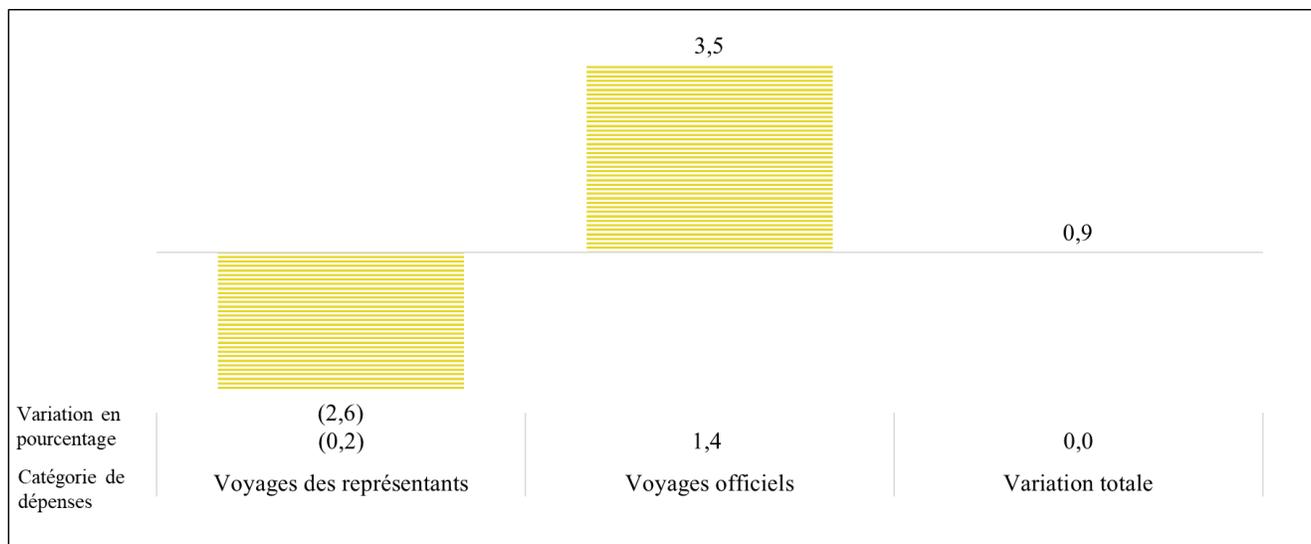


Figure 8.V  
**Organes directeurs : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses**

(En milliers de dollars des États-Unis)



8.92 La variation de 800 dollars s’explique comme suit:

**Autres changements.** L’augmentation de 3 500 dollars au titre des voyages officiels a été partiellement compensée par une diminution de 2 600 dollars au titre des voyages des représentants, compte tenu des dépenses effectuées par le passé.

### Direction exécutive et administration

8.93 Le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique assure la direction, la supervision, l’administration et la gestion générales du Bureau des affaires juridiques. Il représente le Secrétaire général aux réunions et conférences de nature juridique ainsi que dans les procédures judiciaires et arbitrales, certifie les actes établis au nom de l’Organisation des Nations Unies, convoque les réunions des conseillers juridiques des organismes des Nations Unies et y représente l’Organisation.

8.94 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques aide le Conseiller juridique à exercer ses fonctions en temps utile et à administrer le Bureau des affaires juridiques, notamment en vérifiant que celui-ci dispose des ressources nécessaires pour faire face aux besoins nouveaux et aux mandats de l’Organisation et améliorer les systèmes de gestion. Il aide aussi le Conseiller juridique à formuler les recommandations des organes interdépartementaux et interorganisations au Secrétaire général, à assurer la coordination du Réseau des conseillers juridiques des Nations Unies et à donner des avis juridiques aux organes interorganisations de haut niveau. Il suit l’exécution du programme de travail et fait office de point de contact pour toute information concernant les activités du Bureau des affaires juridiques sous tous leurs aspects. Il coordonne également les activités interdépartementales et procède aux consultations et négociations concernant des questions d’intérêt commun avec les départements, les bureaux, les organes subsidiaires et les autres organismes des Nations Unies.

8.95 Comme prévu par le Programme de développement durable à l’horizon 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l’Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau des affaires juridiques incorpore des méthodes de gestion de

**Titre III Justice internationale et droit international**

l'environnement dans ses activités. Ainsi, en 2018, il a diminué ses achats de fournitures de bureau (6 %) et de matériel de bureau (16 %). En 2020, le Bureau mettra tout en œuvre pour continuer de réduire son empreinte carbone.

8.96 On trouvera dans le tableau 8.13 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion.

Tableau 8.13  
**Respect des délais**

(En pourcentage)

	2018 (taux prévu)	2018 (taux effectif)	2019 (taux prévu)	2020 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	97	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	62	100	100

8.97 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 086 800 dollars et fait apparaître une diminution nette de 200 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 8.VI et 8.VII et dans le tableau 8.14.

Figure 8.VI  
**Direction exécutive et administration : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire**

(En millions de dollars des États-Unis)

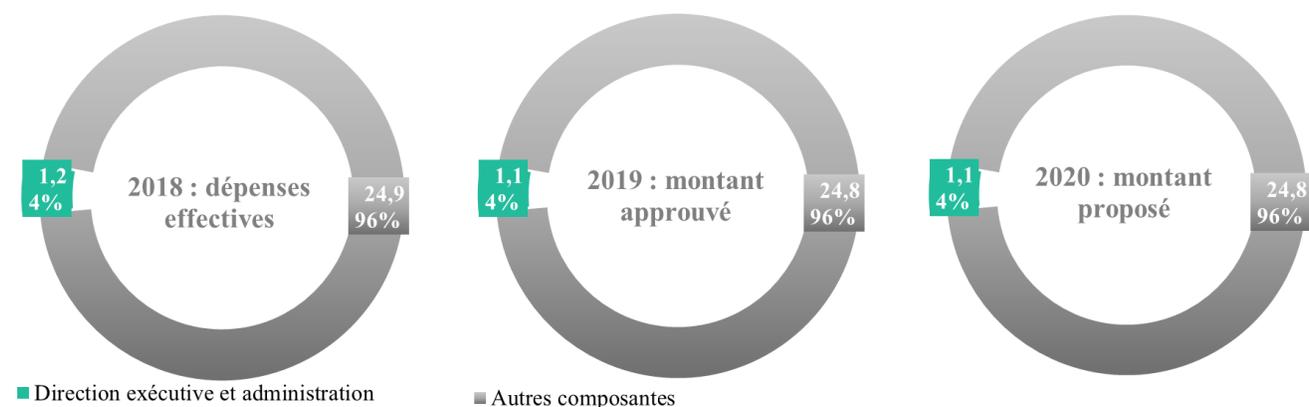


Tableau 8.14  
**Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes**

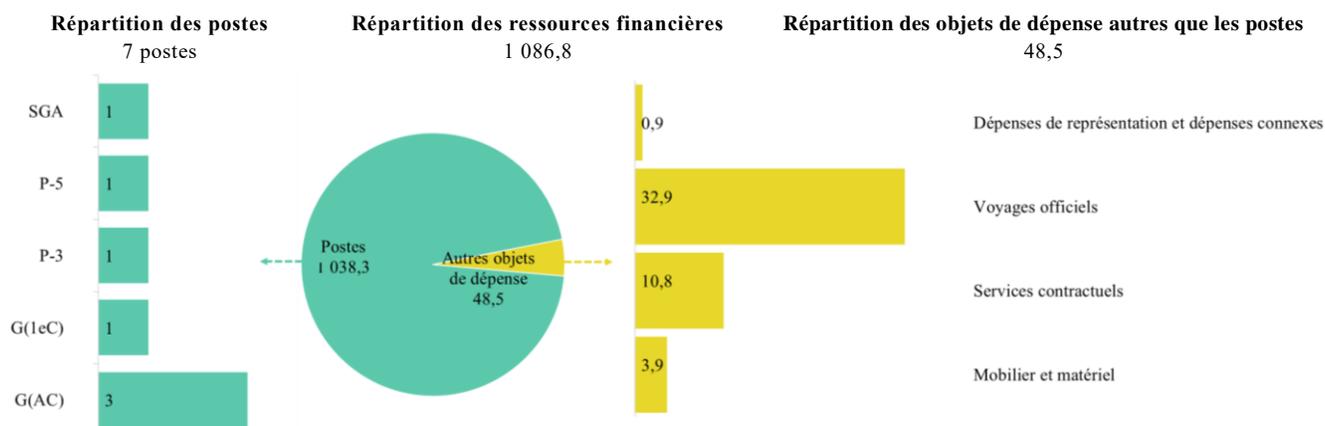
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements			Total	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	1 125,8	1 038,3	–	–	–	–	1 038,3
Autres objets de dépense	42,5	48,7	–	–	(0,2)	(0,6)	48,5
<b>Total</b>	<b>1 168,3</b>	<b>1 087,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>1 086,8</b>

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4
<b>Total</b>		<b>7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>

Figure 8.VII  
**Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



*Abréviations :* G(1<sup>e</sup>C) : agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) : agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e).

8.98 La variation de 200 dollars s’explique comme suit:

**Autres changements.** La diminution nette de 200 dollars tient à des ajustements tenant compte des voyages prévus en 2020.

8.99 La composante sera également financée au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire d’un montant estimé à 137 300 dollars (voir tableau 8.7). Ces ressources permettront au Bureau des affaires juridiques de fournir de grandes orientations de fond à la demande des organes subsidiaires de l’Organisation, notamment les bureaux et départements du Siège (principalement le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département de l’appui opérationnel). La hausse de 700 dollars tient compte du montant des ressources demandées au titre du budget du compte d’appui aux opérations de maintien de la paix pour 2020/21.

### Programme de travail

8.100 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour 2020 s’élèvent à 22 169 200 dollars, soit une diminution de 3 800 dollars par rapport aux crédits demandés pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 8.15 et les figures 8.VIII et 8.IX.

Figure 8.VIII

**Programme de travail : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire**

(En millions de dollars des États-Unis)

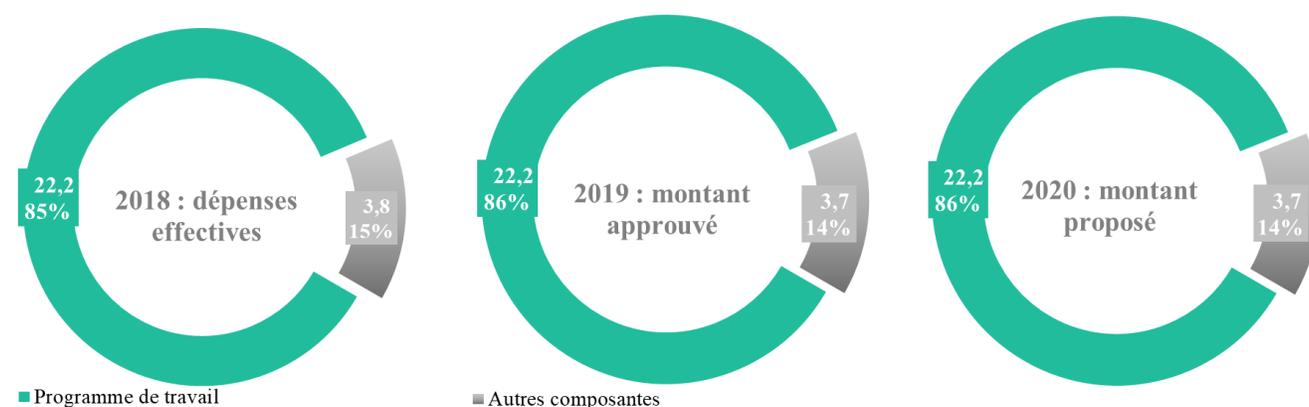


Tableau 8.15

**Programme de travail : évolution des ressources financières et des postes**

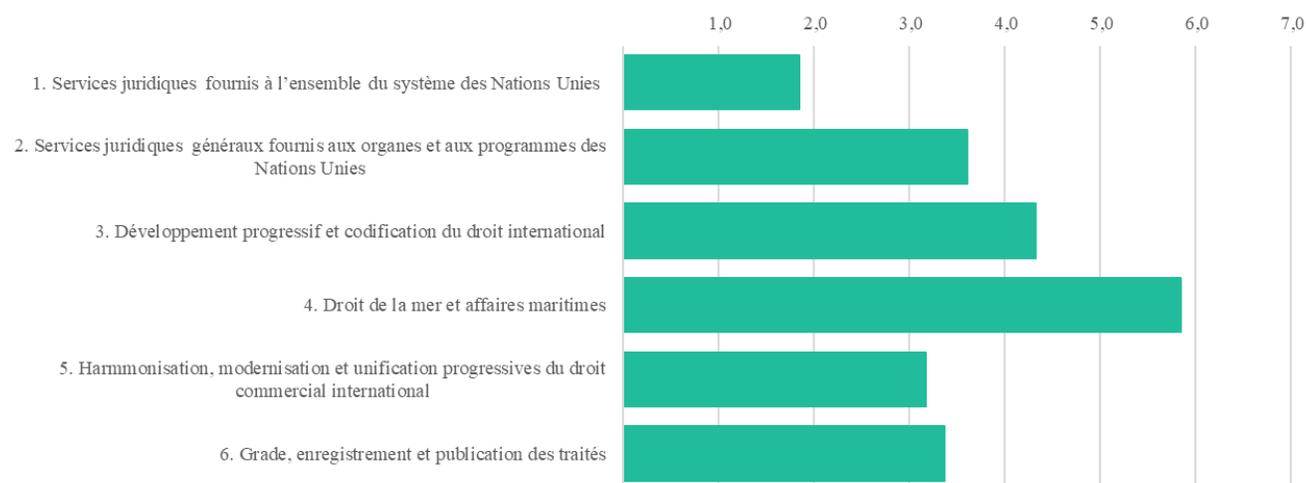
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par sous-programme</b>									
1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	1 880,8	1 850,3	–	–	–	–	–	–	1 850,3
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	3 487,0	3 608,1	–	–	–	–	–	–	3 608,1
3. Développement progressif codification du droit international	4 367,5	4 320,9	–	–	0,8	0,8	–	–	4 321,7
4. Droit de la mer et affaires maritimes	6 097,5	6 050,3	(219,0)	15,9	(0,3)	(203,4)	(3,4)	–	5 846,9
5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	2 913,7	3 171,3	–	–	(1,2)	(1,2)	(0,0)	–	3 170,1
6. Garde, enregistrement et publication des traités	3 495,4	3 172,1	–	200,0	–	200,0	6,3	–	3 372,1
<b>Total</b>	<b>22 241,9</b>	<b>22 173,0</b>	<b>(219,0)</b>	<b>215,9</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(3,8)</b>	<b>(0,0)</b>	–	<b>22 169,2</b>
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	19 787,8	19 400,1	–	–	–	–	–	–	19 400,1
Autres objets de dépense	2 454,0	2 772,9	(219,0)	215,9	(0,7)	(3,8)	(0,0)	–	2 769,1
<b>Total</b>	<b>22 241,8</b>	<b>22 173,0</b>	<b>(219,0)</b>	<b>215,9</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(3,8)</b>	<b>(0,0)</b>	–	<b>22 169,2</b>
<b>Postes, par sous-programme</b>									
1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies		11	–	–	–	–	–	–	11

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats élargis	Autres changements			
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies		22	–	–	–	–	–	22
3. Développement progressif et codification du droit international		21	–	–	–	–	–	21
4. Droit de la mer et affaires maritimes		34	–	–	–	–	–	34
5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international		19	–	–	–	–	–	19
6. Garde, enregistrement et publication des traités		25	–	–	–	–	–	25
<b>Total</b>		<b>132</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>132</b>

Figure 8.IX  
Répartition des ressources proposées pour 2020, par sous-programme

(En millions de dollars des États-Unis)



### Sous-programme 1 Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies

8.101 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour 2020 s'élèvent à 1 850 300 dollars, montant inchangé par rapport aux crédits demandés pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 8.16 et dans la figure 8.X.

Tableau 8.16

**Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes**

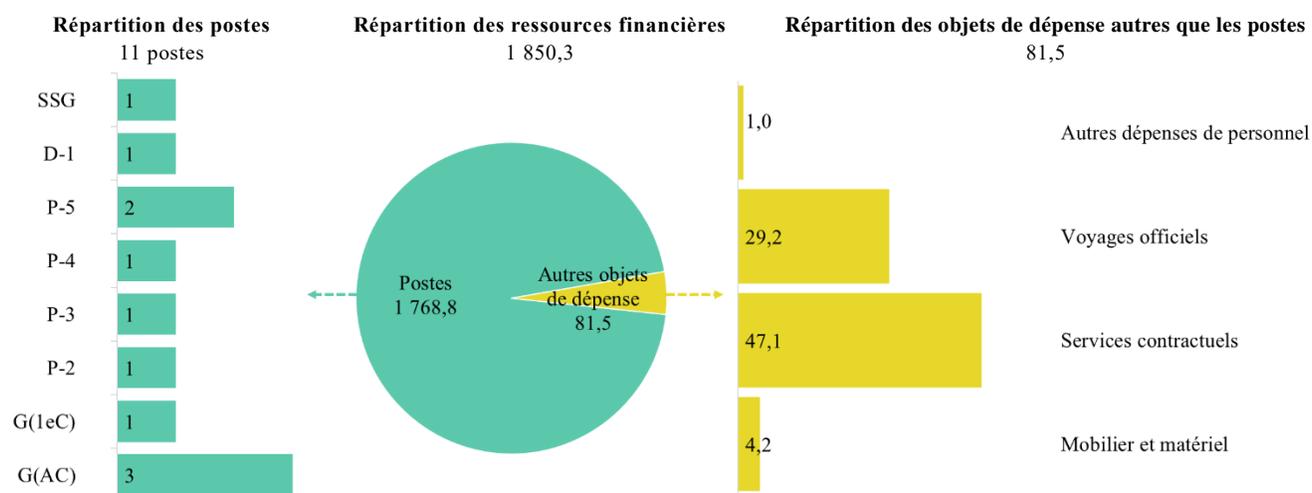
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	1 839,8	1 768,8	–	–	–	–	1 768,8
Autres objets de dépense	41,0	81,5	–	–	–	–	81,5
<b>Total</b>	<b>1 880,8</b>	<b>1 850,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 850,3</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		7	–	–	–	–	7
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	4
<b>Total</b>		<b>11</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>11</b>

Figure 8.X

**Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



*Abréviations :* G(1<sup>e</sup>C) = agent(e) des services généraux (1<sup>e</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

8.102 Le sous-programme sera financé au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant estimé à 2 608 600 dollars qui serviront à régler les dépenses afférentes à six postes et les dépenses autres que les postes, comme indiqué dans le tableau 8.7. Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 113 000 dollars, qui couvriront les dépenses afférentes à cinq postes et les dépenses autres que les postes, comme indiqué dans le tableau 8.7.

## Sous-programme 2 Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies

8.103 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour 2020 s'élèvent à 3 608 100 dollars, montant inchangé par rapport aux crédits demandés pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 8.17 et dans la figure 8.XI.

Tableau 8.17

### Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

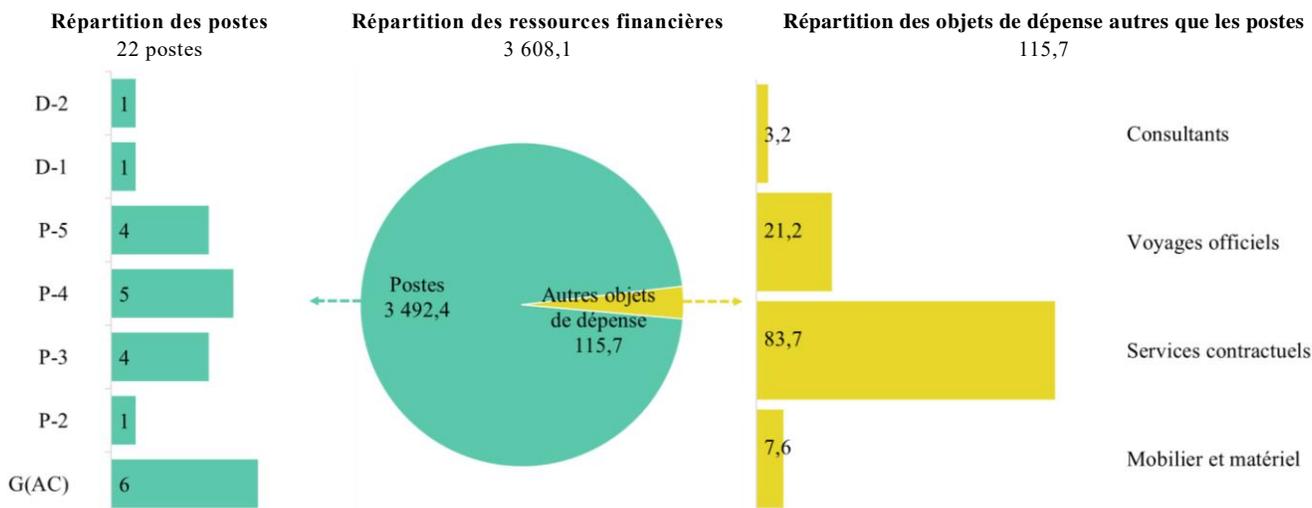
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	3 428,7	3 492,4	–	–	–	–	3 492,4
Autres objets de dépense	58,2	115,7	–	–	–	–	115,7
<b>Total</b>	<b>3 487,0</b>	<b>3 608,1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3 608,1</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		16	–	–	–	–	16
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	6
<b>Total</b>		<b>22</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>22</b>

Figure 8.XI

### Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

8.104 Le sous-programme sera financé par des quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant estimé à 1 086 300 dollars, qui serviront à couvrir les dépenses afférentes à 13 postes et les dépenses autres que les postes, comme indiqué dans le tableau 8.7. Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 2 201 200 dollars, qui couvriront les dépenses afférentes à 11 postes et les dépenses autres que les postes, comme indiqué dans le tableau 8.7. L'augmentation prévue de 176 400 dollars par rapport aux montants demandés pour 2019 servira à financer l'appui juridique fourni au Bureau de la coordination des activités de développement.

### **Sous-programme 3 Développement progressif et codification du droit international**

8.105 Les ressources proposées au titre du budget ordinaire pour 2020 s'élèvent à 4 321 700 dollars soit une augmentation de 800 dollars par rapport aux crédits demandés pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 8.18 et dans les figures 8.XII et 8.XIII.

Tableau 8.18

#### **Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes**

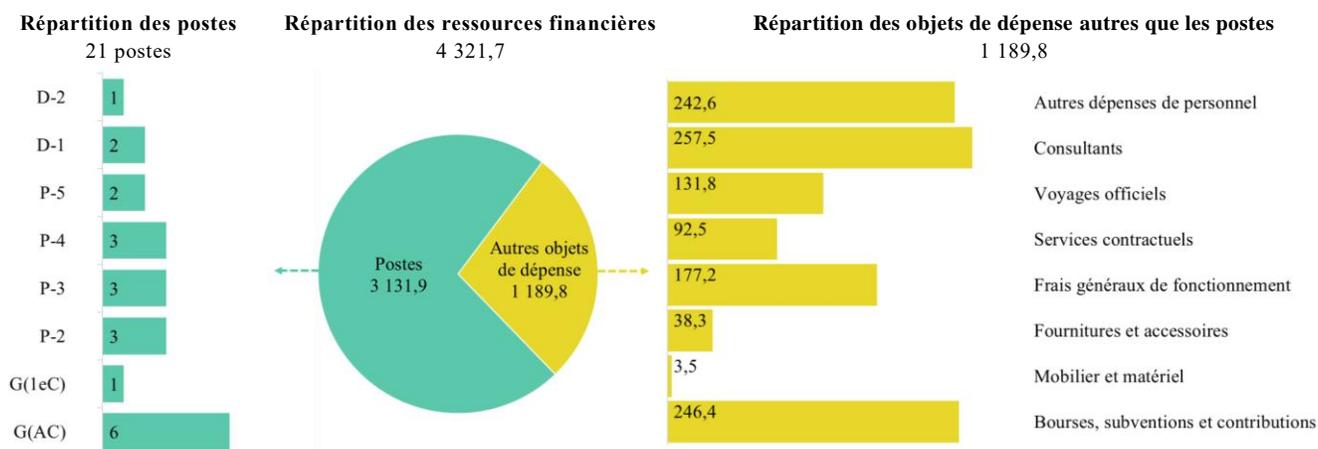
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	3 326,0	3 131,9	–	–	–	–	–	3 131,9
Autres objets de dépense	1 041,5	1 189,0	–	–	0,8	0,8	–	1 189,8
<b>Total</b>	<b>4 367,5</b>	<b>4 320,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>–</b>	<b>4 321,7</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	–	–	–	–	–	14
Agents des services généraux et catégories apparentées		7	–	–	–	–	–	7
<b>Total</b>		<b>21</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>21</b>

Figure 8.XII

**Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

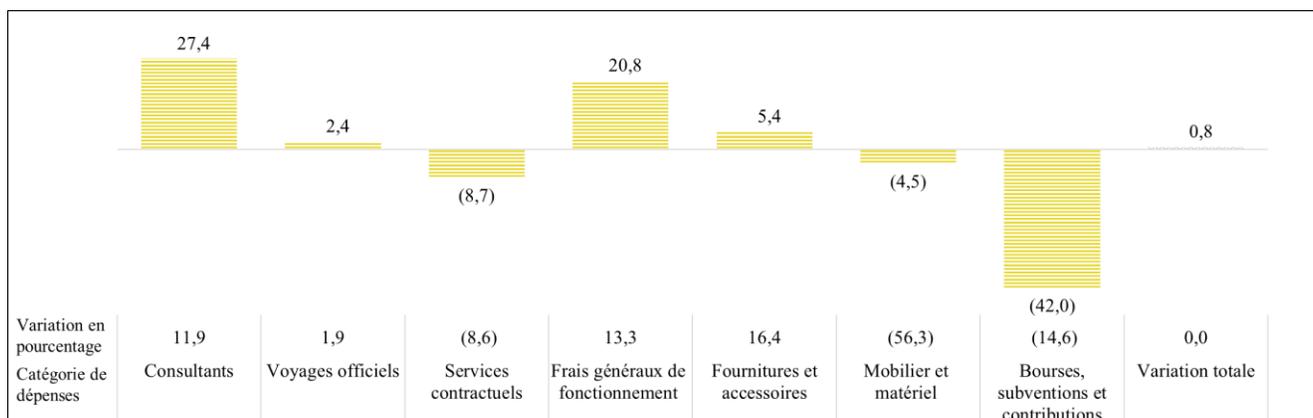


Abréviations : G(1<sup>e</sup>C) = agent(e) des services généraux (1<sup>e</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 8.XIII

**Sous-programme 3 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses**

(En milliers de dollars des États-Unis)



8.106 La variation de 800 dollars s'explique principalement comme suit :

**Autres changements.** Une augmentation nette de 800 dollars essentiellement imputable à : a) un montant supplémentaire de 27 400 dollars au titre des consultants pour des conférences organisées dans le cadre de chaque programme de formation compte tenu de la nécessité d'assurer la représentation des grands systèmes juridiques et l'équilibre géographique entre les différentes régions ; et b) un montant de 20 800 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement pour louer des installations et couvrir les frais de transport associés aux trois cours de formation. Ces augmentations sont en partie compensées par la baisse des dépenses au titre des bourses, des subventions et des contributions (42 000 dollars) et par la diminution des ressources demandées au titre des services contractuels (8 700 dollars).

8.107 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 200 700 dollars (voir tableau 8.7). Les ressources serviront à financer la préparation du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, à résorber le retard pris dans

*l'Annuaire de la Commission du droit international* et à répondre à la demande importante en ce qui concerne les activités de formation et de diffusion dans le domaine du droit international dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, y compris des enregistrements extérieurs et la publication de conférences pour la Médiathèque de l'ONU dans diverses régions afin d'accroître la représentation géographique et de renforcer le multilinguisme dans les séries de conférences, à accroître le nombre de bourses pour les programmes de formation, à actualiser et diffuser le *Recueil de droit international* et à moderniser le site Web de la Médiathèque de l'ONU.

#### Sous-programme 4 Droit de la mer et affaires maritimes

8.108 Les ressources proposées au titre du budget ordinaire pour 2020 s'élèvent à 5 846 900 dollars, soit une diminution de 203 400 dollars par rapport aux crédits demandés pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 8.19 et dans les figures 8.XIV et 8.XV.

Tableau 8.19

#### Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

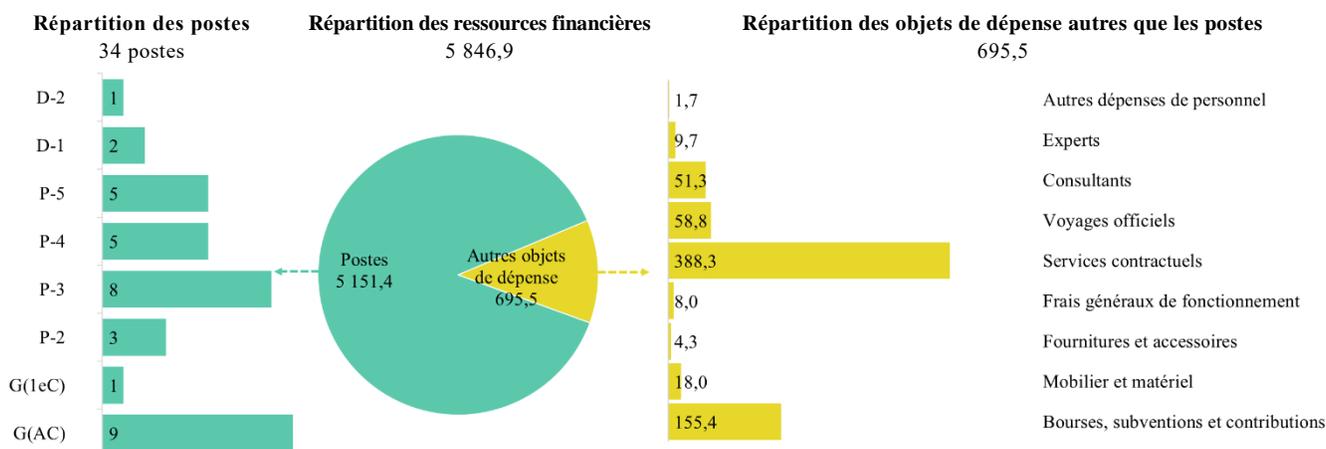
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	5 244,8	5 151,4	–	–	–	–	–	5 151,4
Autres objets de dépense	852,7	898,9	(219,0)	15,9	(0,3)	(203,4)	(22,6)	695,5
<b>Total</b>	<b>6 097,5</b>	<b>6 050,3</b>	<b>(219,0)</b>	<b>15,9</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(203,4)</b>	<b>(3,4)</b>	<b>5 846,9</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		24	–	–	–	–	–	24
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	10
<b>Total</b>		<b>34</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>34</b>

Figure 8.XIV

**Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

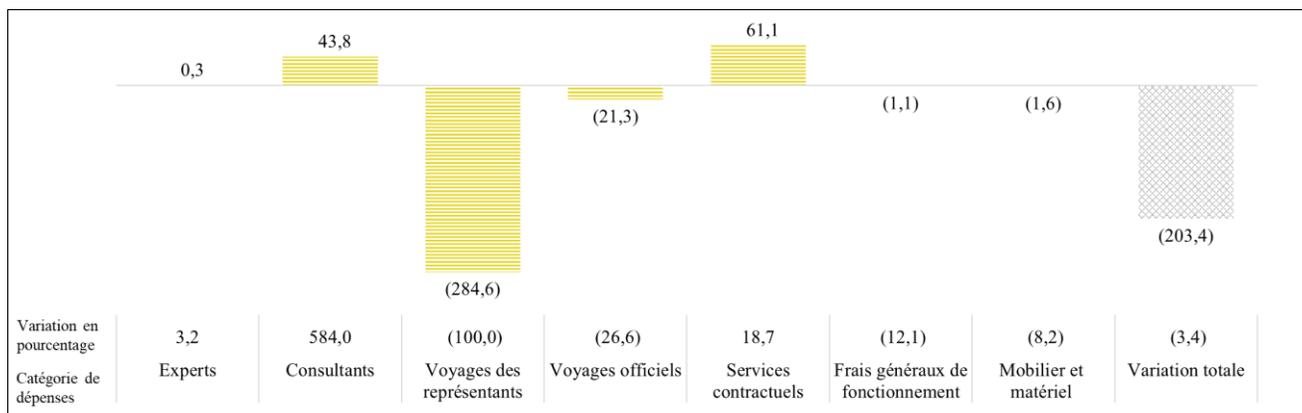


Abréviations : G(1<sup>e</sup>C) = agent(e) des services généraux (1<sup>e</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 8.XV

**Sous-programme 4 : variation concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses**

(En milliers de dollars des États-Unis)



8.109 La variation de 203 400 dollars s'explique principalement comme suit :

- Ajustements techniques.** Une diminution nette de 219 000 dollars imputable à l'élimination de dépenses non renouvelables du fait de la baisse des dépenses afférentes à la mise en œuvre en 2020 du programme de travail pour la période 2017-2020 pour le deuxième cycle du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques (voir [A/71/362](#)), tel qu'énoncés dans l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/71/L.26 \(A/C.5/71/16\)](#) ;
- Nouveaux mandats/mandats élargis.** L'augmentation nette de 15 900 dollars servira à financer les services de consultants pour l'élaboration des aspects techniques et scientifiques du rapport du Secrétaire général sur les effets de la pêche profonde sur les écosystèmes marins vulnérables et la viabilité à long terme des stocks halieutiques d'eau profonde, devant être soumis en application de la résolution [73/125](#) ;

- c) **Autres changements.** La diminution nette de 300 dollars s'explique essentiellement par : (i) une baisse de 19 100 dollars au titre des voyages des représentants, compte tenu de la diminution des dépenses afférentes aux voyages en 2020 comme prévu dans le programme de travail pour la période 2017-2020 pour le deuxième cycle du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques ; ii) une diminution de 3 300 dollars au titre des voyages en mission du fait de la réduction des frais de voyages en 2020. Celle-ci est partiellement compensée par une augmentation de 23 100 dollars des dépenses afférentes aux services contractuels pour la maintenance annuelle des logiciels et l'appui connexe dans le cadre de la gestion de l'information géographique, y compris Adobe Acrobat, ESRI ArcGIS, ERDAS Imagine, Fledermaus, GeoCap et CARISLOTS afin de garantir une maintenance et des mises à niveau régulières.

8.110 Le sous-programme est financé par des ressources extrabudgétaires d'un montant d'environ 3 674 900 qui serviront à couvrir les dépenses afférentes à quatre postes, comme indiqué dans le tableau 8.7. Les ressources serviront à financer le sous-programme pour promouvoir et renforcer le droit de la mer pour garantir l'utilisation pacifique des océans et le développement durable. La diminution de 1 087 800 dollars découle essentiellement par des variations des ressources extrabudgétaires prévues.

### **Sous-programme 5 Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international**

8.111 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour 2020 s'élèvent à 3 170 100 dollars, soit une diminution de 1 200 dollars par rapport aux crédits demandés pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 8.20 et dans les figures 8.XVI et 8.XII.

Tableau 8.20

#### **Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes**

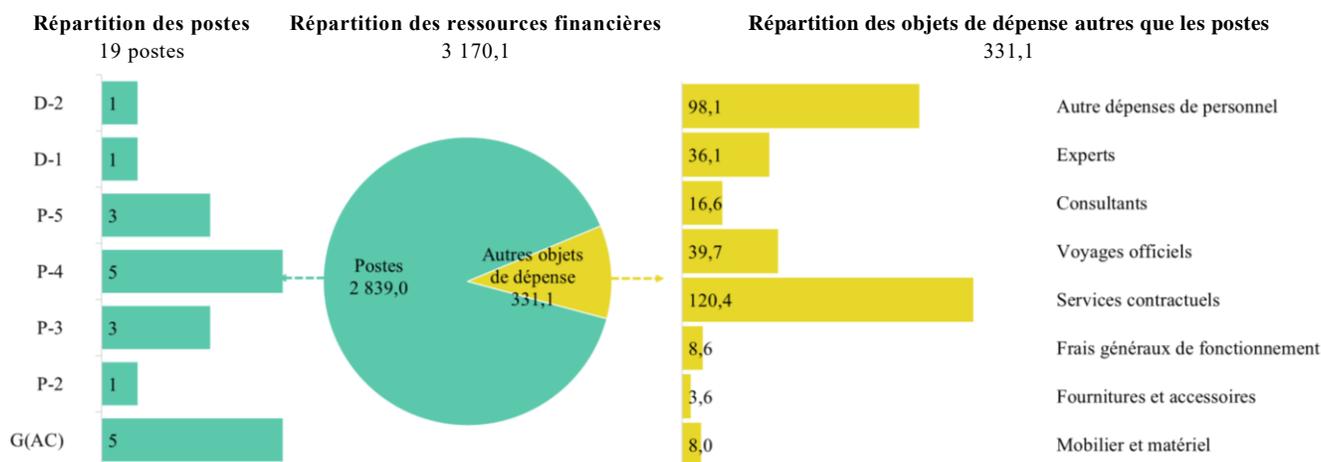
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
<b>Ressources financières par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	2 615,2	2 839,0	–	–	–	–	2 839,0
Autres objets de dépense	298,5	332,3	–	–	(1,2)	(1,2)	331,1
<b>Total</b>	<b>2 913,7</b>	<b>3 171,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1,2)</b>	<b>(1,2)</b>	<b>3 170,1</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	–	–	–	–	14
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	–	–	–	5
<b>Total</b>		<b>19</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>19</b>

Figure 8.XVI

**Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

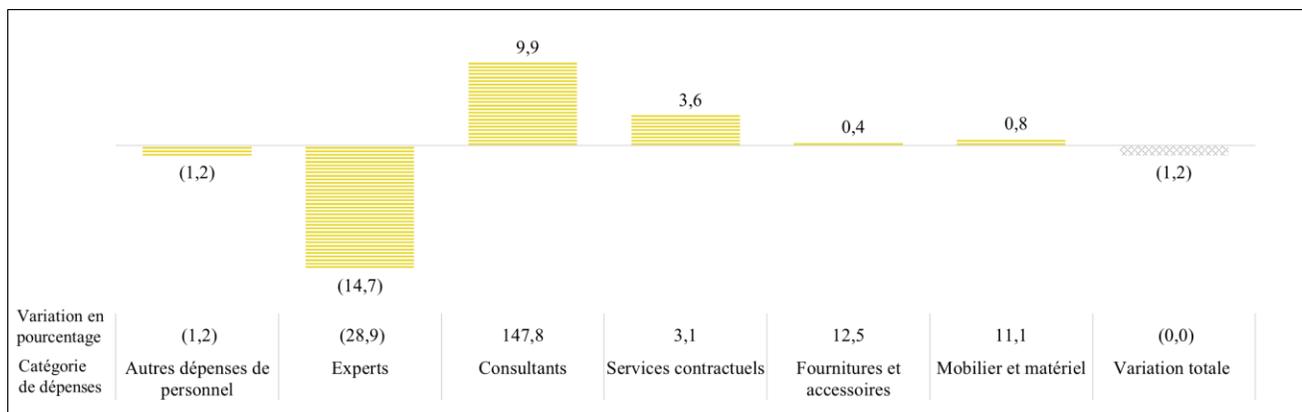


Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 8.XVII

**Sous-programme 5 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses**

(En milliers de dollars des États-Unis)



8.112 La variation de 1 200 dollars s’explique principalement comme suit :

**Autres changements.** La diminution nette de 1 200 dollars est principalement due à : une baisse de 14 700 dollars au titre des experts compte tenu de la diminution des dépenses afférentes aux groupes spéciaux d’experts de la CNUDCI du fait d’un recours accru à la visioconférence et à la téléconférence, en partie compensée par : a) un crédit supplémentaire de 9 900 dollars au titre des consultants pour la mise au point d’outils en ligne (outils concernant des textes juridiques, outils d’assistance technique et autres outils de recherche juridique) ; et b) par une augmentation de 3 600 dollars au titre des services contractuels du fait de l’augmentation du coût des services d’abonnement aux revues juridiques pour la bibliothèque de la CNUDCI afin de fournir à son secrétariat, aux représentants des gouvernements, aux dignitaires en visite et au personnel des organisations ayant des bureaux à Vienne des informations sur l’évolution du droit comparé et des différents systèmes juridiques nationaux.

8.113 Le sous-programme est financé par des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 846 600 dollars qui serviront à couvrir les dépenses afférentes à quatre postes et les dépenses autres que celles affectées à des postes, comme indiqué dans le tableau 8.7. Les ressources permettront à l'Office d'améliorer et d'harmoniser progressivement le droit commercial international, de renforcer la connaissance, la compréhension, l'interprétation et l'application de celui-ci et de coordonner les travaux des organisations internationales actives dans ce domaine. La diminution de 70 700 dollars est essentiellement le résultat de variations dans les ressources extrabudgétaires prévues.

### **Sous-programme 6 Garde, enregistrement et publication des traités**

8.114 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour 2020 s'élèvent à 3 372 100 dollars, soit une augmentation de 200 000 dollars par rapport aux crédits demandés pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 8.21 et dans les figures 8.XVIII et 8.XIX.

Tableau 8.21

#### **Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes**

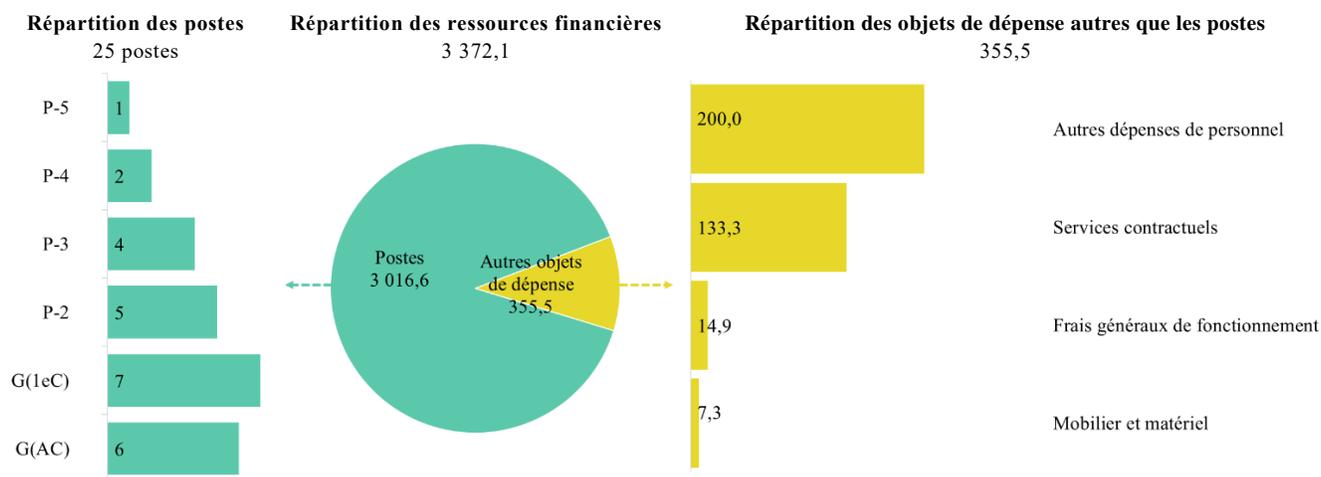
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources financières par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	3 333,3	3 016,6	–	–	–	–	–	3 016,6
Autres objets de dépense	162,1	155,5	–	200,0	–	200,0	128,6	355,5
<b>Total</b>	<b>3 495,4</b>	<b>3 172,1</b>	<b>–</b>	<b>200,0</b>	<b>–</b>	<b>200,0</b>	<b>6,3</b>	<b>3 372,1</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	–	–	–	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		13	–	–	–	–	–	13
<b>Total</b>		<b>25</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>25</b>

Figure 8.XVIII

**Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/en milliers de dollars des États-Unis)

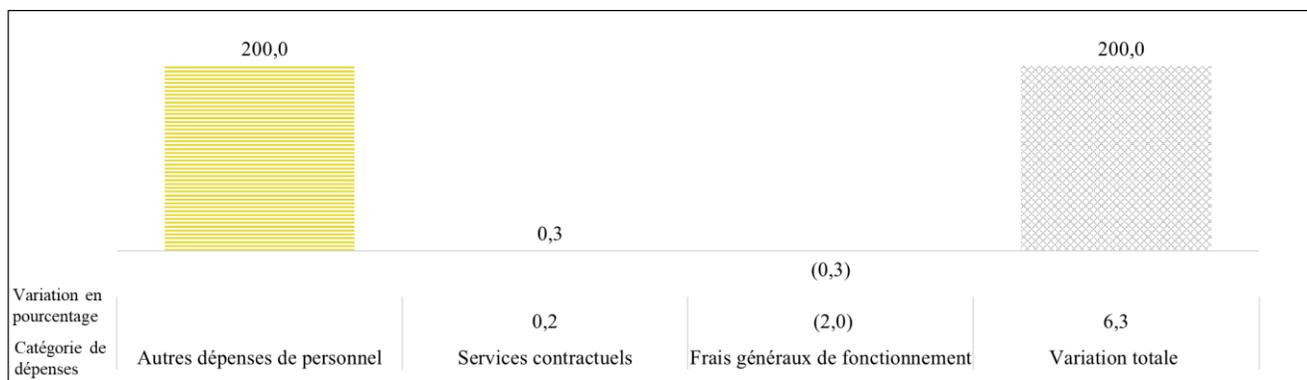


*Abréviations :* G(1<sup>e</sup>C) = agent(e) des services généraux (1<sup>e</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 8.XIX

**Sous-programme 6 : variations entre les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses**

(En milliers de dollars des États-Unis)



8.115 La variation de 200 000 dollars s'explique principalement comme suit :

**Nouveaux mandats et mandats élargis.** L'augmentation nette de 200 000 dollars est essentiellement due au financement au titre des autres dépenses d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) nécessaire pour l'établissement du rapport de fond sur le renforcement et la promotion du régime conventionnel international devant être présenté en application de la résolution [73/210](#) de l'Assemblée générale.

**Appui au programme**

8.116 Le Service administratif fournit au Bureau des affaires juridiques des services liés à l'administration du personnel, aux questions budgétaires et financières, à la planification des ressources et à l'utilisation de services communs. Il apporte également un appui administratif aux organes directeurs et à d'autres réunions internationales, selon que de besoin.

8.117 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 864 900 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 8.22 et dans les figures 8.XX et 8.XXII.

Figure 8.XX

**Appui au programme : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire**

(En millions de dollars des États-Unis)

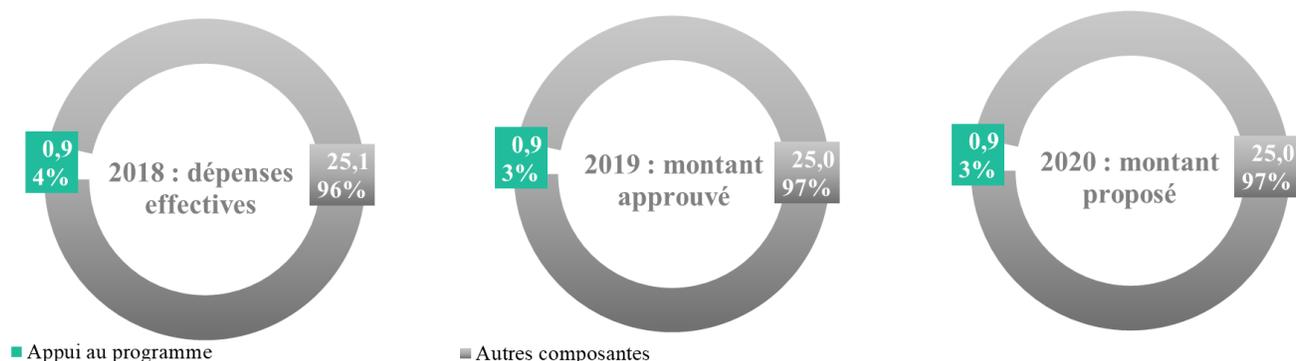


Tableau 8.22

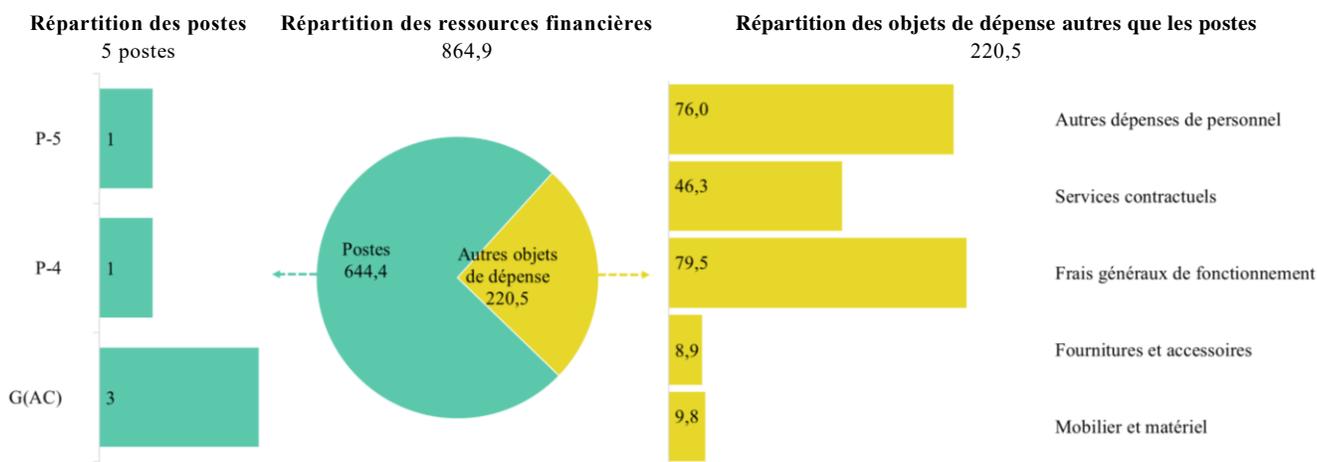
**Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	774,9	644,4	–	–	–	–	–	644,4
Autres objets de dépense	151,8	220,5	–	–	–	–	–	220,5
<b>Total</b>	<b>926,7</b>	<b>864,9</b>	–	–	–	–	–	<b>864,9</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		2	–	–	–	–	–	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3
<b>Total</b>		<b>5</b>	–	–	–	–	–	<b>5</b>

Figure 8.XXI  
**Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)**

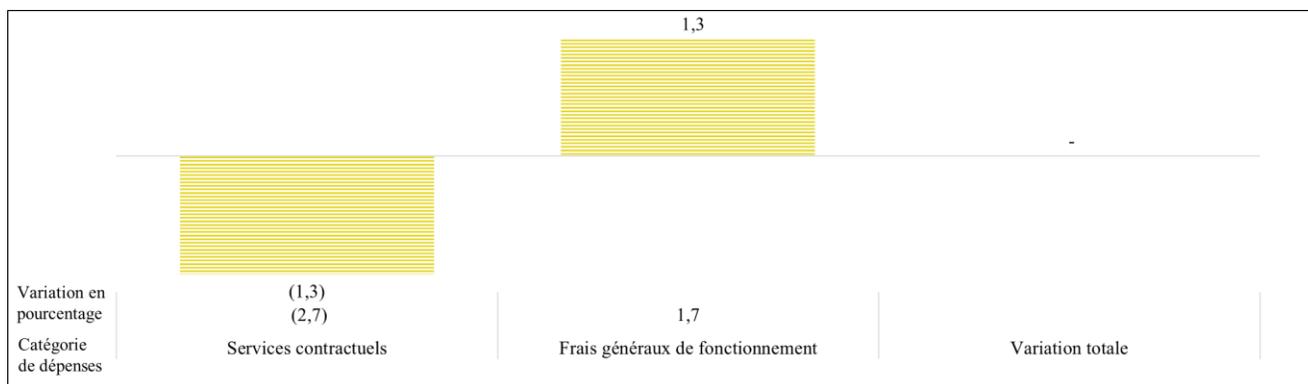
(En nombre de postes/en milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 8.XXII  
**Appui au programme : variations entre les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses**

(En milliers de dollars des États-Unis)



8.118 Les changements qu’il est proposé d’apporter résultent du transfert des ressources à l’intérieur de la composante sans incidences financières, pour mieux répondre à ses besoins opérationnels pour 2020.

8.119 La composante Appui au programme est financée au moyen de ressources extrabudgétaires estimées à 172 500 dollars, comme indiqué dans le tableau 8.7. Elles serviront à couvrir les dépenses afférentes à un poste et les autres objets de dépenses pour la mise en œuvre des activités d’appui au programme.

## II. Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar

### Orientations générales

#### Mandat et considérations générales

- 8.120 Conformément à la résolution [39/2](#) du Conseil des droits de l'homme portant création du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, celui-ci est chargé de recueillir, de regrouper, de préserver et d'analyser les éléments de preuve attestant la commission de crimes internationaux les plus graves et de violations du droit international au Myanmar depuis 2011. Il a également pour tâche de constituer des dossiers en vue de faciliter et de diligenter des procédures pénales équitables, indépendantes et conformes aux normes du droit international devant des cours ou tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux, qui ont ou pourront avoir compétence pour connaître de ces crimes conformément au droit international. Le mandat du Mécanisme figure dans l'annexe d'une lettre datée du 16 janvier 2019 adressée à la Présidente de l'Assemblée générale par le Secrétaire général ([A/73/716](#)) et dans une lettre adressée à la présidence du Conseil des droits de l'homme.

#### Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

- 8.121 Le Mécanisme se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre son objectif. Cet objectif va dans le sens des buts poursuivis par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix ; réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué au paragraphe 8.134 et 8.135.
- 8.122 Les objectifs du Mécanisme vont également dans le sens d'un certain nombre de grands textes. En effet, le fait que les auteurs de crimes internationaux doivent davantage répondre de leurs actes va dans le sens des objectifs énoncés dans la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public, qui vise à empêcher que d'autres crimes ne soient commis à l'avenir. En outre, pour donner effet à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing ainsi qu'aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité énoncées dans la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, le Mécanisme attache une importance particulière à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le respect de la dignité et des droits des femmes et des filles, notamment des victimes. Il donne en outre pleinement suite aux principes énoncés dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en s'investissant dans le domaine des déplacements massifs et en reconnaissant la dignité et les droits des personnes déplacées.

#### Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 8.123 Par sa résolution [39/2](#), le Conseil des droits de l'homme a décidé qu'outre recueillir, regrouper, préserver et analyser les éléments de preuve attestant la commission de crimes internationaux les

plus graves et de violations du droit international au Myanmar depuis 2011 et constituer des dossiers en vue de faciliter et de diligenter des procédures pénales équitables et indépendantes, le Mécanisme d'enquête indépendant devait :

- a) être en mesure d'utiliser les informations recueillies par la mission d'établissement des faits et de continuer à recueillir des éléments de preuve ;
- b) avoir la capacité de recueillir et de vérifier les informations et les données pertinentes, y compris en travaillant sur le terrain et en coopérant avec d'autres entités, selon qu'il conviendra ;
- c) rendre compte au Conseil des droits de l'homme de ses principales activités tous les ans à compter de la quarante-deuxième session de celui-ci, et à l'Assemblée générale à compter de sa soixante-quatorzième session.

- 8.124 Conformément à son mandat, le Mécanisme établit des stratégies et un plan de travail. En outre, le Mécanisme adopte des procédures et des méthodes de travail conformes aux normes du droit pénal international aux fins de collecter, regrouper, analyser, préserver et conserver des renseignements, documents et éléments de preuve, et de constituer des dossiers en vue de faciliter et de diligenter des procédures pénales équitables et indépendantes.
- 8.125 Conformément au mandat, ces procédures se fondent sur les normes les plus exigeantes et sont conformes à la Charte des Nations Unies, aux règles, règlements, politiques et bonnes pratiques de l'ONU, au droit international pertinent, notamment au droit international des droits de l'homme, et aux normes internationales pertinentes, notamment le droit à un procès équitable et les autres garanties d'une procédure régulière, ainsi qu'à la jurisprudence pertinente, de sorte que ces éléments de preuve et autres pièces à conviction puissent être utilisés et admis le plus largement possible par les cours et tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux. En outre, le Mécanisme veille à ce que ces procédures soient centrées sur les victimes et tiennent dûment compte des considérations de sexe, d'identité sexuelle, d'âge, de religion et d'appartenance ethnique.
- 8.126 Dans sa résolution 39/2, le Conseil des droits de l'homme demande à tous les États, ainsi qu'au Gouvernement du Myanmar et à sa commission d'enquête indépendante, de coopérer pleinement avec le Mécanisme afin qu'il puisse s'acquitter efficacement de son mandat et en particulier de lui fournir toute information ou tout document dont ils disposent ou dont ils pourraient disposer à l'avenir, ainsi que toute autre forme d'assistance touchant à leurs mandats respectifs, et encourage les organisations de la société civile, les entreprises et les autres parties prenantes à en faire de même. Il prie toutes les entités des Nations Unies de coopérer pleinement avec le Mécanisme et de répondre rapidement à toute ses demandes, notamment ses demandes d'accès à l'ensemble des informations et des documents.
- 8.127 Compte tenu de ce qui précède, le Mécanisme s'emploiera, jusqu'en 2020, à obtenir d'importantes quantités d'éléments d'information et de preuve utiles auprès d'autres entités, y compris des Nations Unies, d'autres organisations internationales, d'États, d'organisations non gouvernementales et de particuliers.
- 8.128 Le Mécanisme s'emploiera également à mener des discussions avec les entités concernées, en particulier au niveau national, de sorte que ces éléments de preuve et autres pièces à conviction puissent être utilisés et admis le plus largement possible par les cours et tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux.
- 8.129 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) Les autorités du Myanmar se montrent disposées à collaborer avec le Mécanisme pour lui donner accès au territoire. Il en va de même pour les États Membres où peuvent se trouver des victimes, des témoins et des éléments de preuve ;
  - b) Les parties intéressées, notamment les États Membres, le système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et la société civile, coopèrent avec le Mécanisme ;

- c) Les parties sollicitées coopèrent avec le Mécanisme. Le Mécanisme s'appuie, en cas de besoin, sur le retour d'expérience et les meilleures pratiques de mécanismes d'enquête comparables ;
  - d) La protection des victimes et des témoins est dûment assurée pour que leurs témoignages puissent être recueillis, le Mécanisme ayant pour mandat de recueillir des éléments de preuve.
- 8.130 Le Mécanisme prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Comme le prévoit le mandat, le secrétariat du mécanisme est composé de personnes justifiant de compétences dans le domaine des crimes et des violences à caractère sexuel ou sexiste. Les procédures adoptées par le Mécanisme sont aussi centrées sur les victimes et tiennent dûment compte des considérations de sexe, d'identité sexuelle, d'âge, de religion et d'appartenance ethnique. En outre, le Mécanisme prend les mesures voulues pour protéger et faire respecter la vie privée, les intérêts et la situation personnelle des victimes en tenant compte notamment de leur âge, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur identité sexuelle et de leur état de santé, ainsi que de la nature du crime, en particulier lorsque celui-ci s'accompagne de violence sexuelle ou sexiste. Le Mécanisme peut entreprendre des activités visant à renforcer la capacité des autorités nationales de remédier à la violence sexuelle et sexiste et d'amener leurs auteurs à en répondre. Enfin, le Mécanisme aide à renvoyer les victimes et les témoins vulnérables qui coopèrent avec lui, en particulier les femmes et les victimes de violence sexuelle et sexiste, aux organes à même de leur fournir des soins médicaux et un soutien psychosocial approprié.
- 8.131 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Mécanisme établira des liens de coopération avec les organisations internationales et régionales compétentes ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales, selon qu'il convient et que l'exige la bonne exécution de son mandat.
- 8.132 En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, conformément au mandat du Mécanisme, l'Organisation et l'ensemble de ses programmes, fonds et bureaux, dans le cadre de leurs mandats respectifs, coopèrent pleinement avec celui-ci et répondent rapidement à ses demandes, notamment d'accès à l'information.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



### 1. Objectif

- 8.133 L'objectif auquel le Mécanisme contribue est d'amener les auteurs de crime de droit international ou d'une autre forme de violation grave du droit international dont la perpétration a eu lieu au Myanmar depuis 2011 à répondre de leurs actes devant la justice, ce qui est l'un des principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 8.134 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5 (parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles). Les progrès accomplis aideront à mettre fin à toutes les formes de discrimination et à éliminer toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles partout dans le monde, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.
- 8.135 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous). Les progrès accomplis aideront à promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et à garantir à tous un égal accès à la justice.

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

---

#### Cadres de coopération pour la collecte, la conservation et le stockage de renseignements, documents et éléments de preuve

En 2018, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution [39/2](#) sur la situation des droits de l'homme des musulmans rohingya et d'autres minorités du Myanmar.

#### *Une réponse adaptée à la situation*

La difficulté consiste à mettre au point un cadre procédural en guise de première étape vers l'application de la résolution et à structurer le dialogue avec les parties aux fins de la collecte, de la préservation et du stockage de renseignements, documents et éléments de preuve. En réponse, conformément à son mandat, le Mécanisme définira d'ici à 2020 sa structure, ses cadres de coopération aux fins de la collecte d'éléments de preuve et son cadre de gestion des renseignements, des documents et des éléments de preuve recueillis au sujet des crimes de droit international et autres violations graves du droit international perpétrés au Myanmar depuis 2011. En s'inspirant des enseignements tirés d'autres procédures visant à établir les responsabilités, on s'emploiera à obtenir les renseignements et les éléments de preuve pertinents existants en instaurant des cadres de coopération avec de multiples instances dotées de l'éventail de compétences voulu. On utilisera des modèles d'accord établis en consultation avec le Bureau des affaires juridiques comme base pour les accords futurs et pour la collecte, le regroupement, la documentation, la vérification, l'analyse, le classement, la préservation et le stockage de renseignements, de documents et d'éléments de preuve substantiels et diversifiés, conformément aux normes du droit international.

*Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre que les parties acceptent de dialoguer avec le Mécanisme de manière structurée en vue de collecter, de classer, de préserver et de stocker des renseignements, des documents et des éléments de preuve.

Concrètement, si le résultat est atteint, les parties s'entendront sur un nombre satisfaisant de cadres de coopération et sur leurs modalités. Il sera l'illustration de ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Mesure des résultats*

2018	2019	2020
La résolution 39/2 du Conseil des droits de l'homme est adoptée	Le dialogue avec les parties est ouvert	Les parties acceptent de mettre en place des cadres de coopération aux fins de la collecte, de la préservation et du stockage de renseignements, de documents et d'éléments de preuve

- 8.136 Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Mécanisme dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

**4. Produits retenus pour la période 2018-2020**

- 8.137 On trouvera dans le tableau 8.23 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 8.23

**Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie**

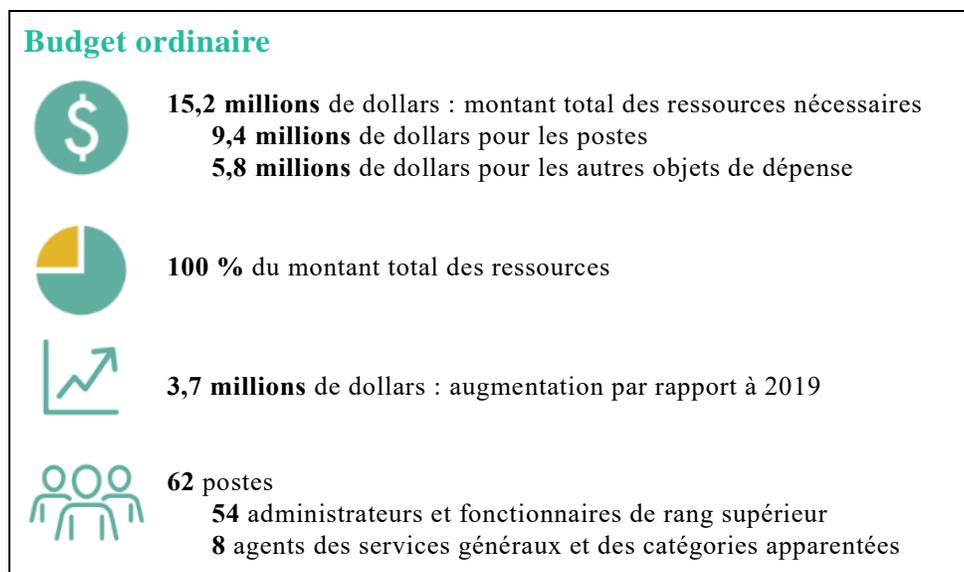
	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	–	–	2	2
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				
Bases de données et supports numériques				
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Vue d'ensemble

- 8.138 On trouvera dans la figure 8.XXIII des informations sur les ressources financières et les postes nécessaires pour 2020 sans apport autre que le budget ordinaire.

Figure 8.XXIII  
2020 en chiffres



Note : Avant actualisation des coûts.

### Budget ordinaire : vue d'ensemble

- 8.139 On trouvera dans le tableau 8.24 des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.
- 8.140 Le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar a été créé en application des paragraphes 22 et 28 de la résolution 39/2 du Conseil des droits de l'homme, dans laquelle le Conseil a décidé d'établir un mécanisme permanent indépendant chargé de recueillir, de regrouper, de préserver et d'analyser les éléments de preuve attestant la commission de crimes internationaux les plus graves et de violations du droit international au Myanmar depuis 2011, et de constituer des dossiers en vue de faciliter et de diligenter des procédures pénales équitables, indépendantes et conformes aux normes du droit international devant des cours ou tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux qui ont ou pourront avoir compétence pour connaître de ces crimes conformément au droit international.

Tableau 8.24

**Évolution des ressources financières, par composante et grande catégorie de dépenses**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2020	2020	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			(prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	(prévisions après actualisation des coûts)
<b>Composante</b>										
Programme de travail	- 11 455,2	2 688,3	1 044,7	-	3 733,0	32,6	15 188,2	103,9	15 292,1	
<b>Total</b>	<b>- 11 455,2</b>	<b>2 688,3</b>	<b>1 044,7</b>	<b>-</b>	<b>3 733,0</b>	<b>32,6</b>	<b>15 188,2</b>	<b>103,9</b>	<b>15 292,1</b>	
<b>Grandes catégories de dépenses</b>										
Postes	-	-	-	292,2	9 060,9	9 353,1	-	9 353,1	16,0	9 369,1
Autres objets de dépense	- 11 455,2	2 688,3	752,5	(9 060,9)	(5 620,1)	(49,1)	5 835,1	87,9	5 923,0	
<b>Total</b>	<b>- 11 455,2</b>	<b>2 688,3</b>	<b>1 044,7</b>	<b>-</b>	<b>3 733,0</b>	<b>32,6</b>	<b>15 188,2</b>	<b>103,9</b>	<b>15 292,1</b>	

**Programme de travail**

8.141 En application de la résolution 39/2 du Conseil des droits de l'homme, le Mécanisme a été établi pour recueillir, regrouper, préserver et analyser les éléments de preuve attestant la commission de crimes internationaux les plus graves et de violations du droit international au Myanmar depuis 2011. Pour que le Mécanisme puisse s'acquitter de son mandat, la structure ci-après est proposée :

- a) **Bureau du (de la) Chef du Mécanisme.** Le Bureau est responsable de ce tout ce qui touche aux orientations stratégiques et à l'encadrement, de la direction et de la supervision d'ensemble des activités du Mécanisme, et en particulier celles consistant à formuler, à mettre en œuvre et à évaluer des politiques, procédures, méthodes de travail et activités de collecte, de regroupement, de préservation et d'analyse des informations et des éléments de preuve concernant des violations du droit international humanitaire, des crimes internationaux et des violations des droits de la personne et atteinte à ces droits ; le Bureau se charge de constituer des dossiers en vue de faciliter et de diligenter des procédures pénales équitables, indépendantes et conformes aux normes du droit international devant des cours ou tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux, qui ont ou auront compétence pour connaître de ces crimes conformément au droit international. En outre, le Bureau s'emploiera à élaborer et à mettre en œuvre des directives générales pour ce qui est d'obtenir des informations, des documents et des éléments de preuve auprès de victimes ainsi que de sources de données, notamment les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes. Il s'emploiera à élaborer et à mettre en œuvre, dans le cadre du Mécanisme, un programme permanent d'appui aux témoins et aux victimes qui consistera notamment à ceux-ci une assistance concrète, à mettre en place un suivi du bien-être des témoins après les entretiens et à faciliter la prise en charge d'après-traitement en assurant la liaison avec les organes nationaux compétents et les organisations non gouvernementales qui fournissent ce type de services aux témoins et aux victimes. Le Bureau examinera et négociera des contrats, des mémorandums d'accord et d'autres documents juridiques pertinents et établira régulièrement des rapports périodiques à l'intention du Conseil des droits de l'homme et d'autres organes délibérants, selon que de besoin. Il s'efforcera également d'établir des relations avec les autorités chargées des poursuites à l'heure actuelle ou qui pourraient l'être à l'avenir et avec les autorités judiciaires compétentes. Le Bureau est composé du ou de la Chef du Mécanisme [sous-secrétaire

général(e)], de son adjoint(e) (administrateur(trice) général(e) juriste) (D-1), d'un ou une juriste hors classe (P-5), de 2 juristes (P-3) et de 2 assistants administratifs [agents des services généraux (Autres classes)] ;

- b) **Section de la collecte, de l'analyse et du partage.** La Section est chargée de fournir une expertise approfondie sur les thèmes juridiques susmentionnés ; de concevoir un système de collecte, de vérification, d'analyse et de conservation des éléments de preuve, d'établir l'existence d'infractions ou de crimes en vertu du droit international et de fournir des orientations sur les méthodes appropriées pour le recueil d'informations et d'éléments de preuve en vue de constituer des dossiers pour de futures poursuites pénales. Les enquêteurs procéderont à des analyses approfondies des données vérifiées, en utilisant les méthodes appropriées et en s'aidant d'outils et de logiciels, et en effectuant des missions sur le terrain. En concertation avec les juristes, ils mèneront des entretiens avec les témoins. Les analystes analyseront les éléments de preuve substantiels et circonstanciels se rapportant aux affaires ou faits spécifiques examinés par le Mécanisme. Les juristes détermineront si les informations recueillies permettent de prouver des éléments des crimes et si les éléments de preuve sont recevables aux fins de poursuites. Ce faisant, la Section recherchera des éléments de preuve établissant la responsabilité pénale individuelle de sujets potentiels, en s'intéressant notamment aux modes de participation les liant aux crimes examinés. Les juristes détermineront en outre la meilleure façon de préserver les informations et les éléments de preuve en vue de poursuites. La Section décidera également comment et avec quels organes judiciaires et entités chargées des poursuites il convient de partager les dossiers préparés en vue de poursuites et mènera le travail de sensibilisation qui s'impose auprès des États Membres et des organes judiciaires et entités chargées des poursuites à l'échelle nationale et à l'échelle internationale. La composition de la Section est la suivante : 1 juriste hors classe (P-5), 4 juristes (P-4), 9 juristes (P-3), 2 agents de sécurité (P-3), 13 juristes adjoints de 1<sup>re</sup> classe (P-2/P-1) et 2 assistants administratifs [agents des services généraux (Autres classes)] ;
- c) **Section de la gestion des systèmes d'information.** La Section est chargée de collecter des informations relatives aux allégations de crimes relevant du droit international et aux violations des droits de la personne et atteintes à ces droits auprès des victimes et des sources de données, notamment les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes, et d'assurer le suivi de ces informations. Le travail de vérification et de traitement nécessite une analyse initiale, qui se fera grâce à des techniques de déduplication, d'identification et de regroupement en grandes catégories. Ces travaux seront facilités par les outils et équipements que le Mécanisme prévoit d'acheter. Étant donné le grand nombre de rapports publiés par le Mécanisme et par la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar, le personnel de la Section sera chargé de catégoriser et de traduire des données, de mettre en évidence les doublons et d'identifier et de localiser des personnes et des auteurs présumés de crimes relevant du droit international et de violations des droits de la personne et d'atteintes à ces droits. En plus des informations, de la documentation et des éléments de preuve émanant de la mission d'établissement des faits, des données relatives aux violations des droits de la personne et du droit international humanitaire sont récoltées grâce à l'utilisation que fait le public des médias sociaux, comme Facebook, WhatsApp et YouTube, et le personnel de la Section s'emploiera à suivre, vérifier et enregistrer ces données dans la base de données du Mécanisme. La Section élaborera également des méthodes rigoureuses permettant de connaître l'emplacement, le fournisseur et la date de réception ou de publication des informations, de déterminer l'origine de l'information, de la documentation et des éléments électroniques ainsi que de recenser les métadonnées y relatives, et de classer, de stocker et de regrouper ces données et de les rendre accessibles. En outre, elle élaborera également des protocoles permettant de veiller à ce que les informations, la documentation et les éléments de preuve soient dûment transférés à des tierces parties, notamment les autorités chargées des poursuites et autorités judiciaires compétentes, et que ceux émanant de ces tierces parties soient bien reçus. La Section est composée comme suit : 1 informaticien(ne) hors classe (P-5), 2 informaticiens (P-4) et 5 informaticiens (P-3), 3 administrateurs adjoints de 1<sup>re</sup> classe chargés

de l'information (P-2/P-1) et 1 assistant(e) administratif(ive) [agent(e) des services généraux (Autres classes)] ;

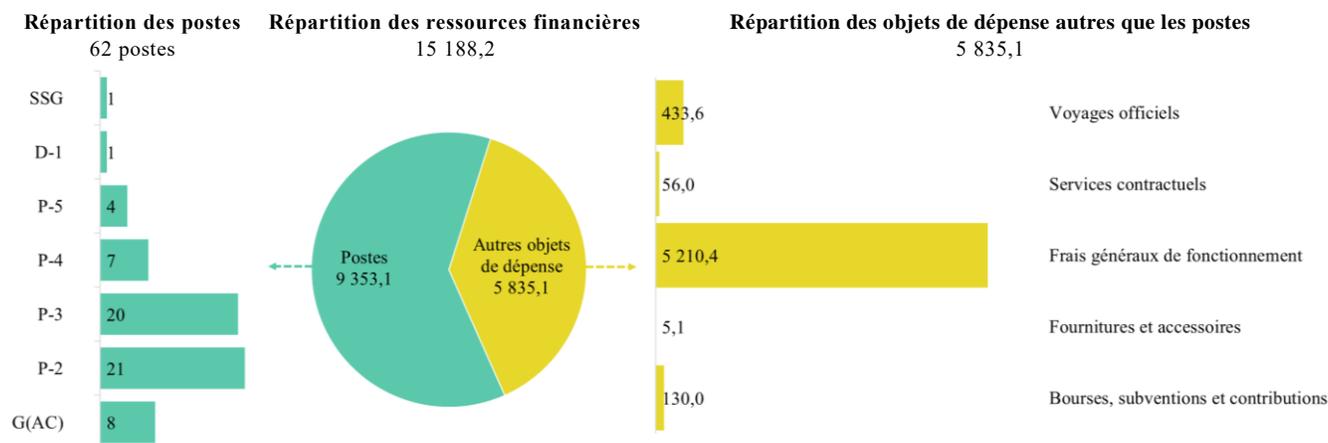
- d) **Section des services d'appui linguistique.** La Section est chargée d'assurer la traduction de diverses langues du Myanmar en anglais et inversement. Étant donné que le Myanmar est un pays multilingue qui compte de nombreuses langues et dialectes parlés, il est proposé que le Mécanisme soit doté de services linguistiques et qu'il soit en mesure d'engager des assistants multilingues pour de courtes durées. La Section est composée comme suit : 1 éditeur(trice)/réviseur(euse) (P-4) et 5 traducteurs (P-2/P-1) ;
- e) **Section des services administratifs.** La Section fournit des services d'appui administratif au Mécanisme dans les domaines de la gestion financière, notamment l'établissement des budgets et le suivi des dépenses ; de la gestion des ressources humaines, notamment le recrutement et l'administration du personnel ; des services généraux, notamment les voyages, les achats et la gestion des biens. La Section est responsable de toutes les fonctions liées à Umoja. Sa composition est la suivante : 1 fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5), 1 spécialiste des ressources humaines (P-3), 1 spécialiste des finances et du budget (P-3) et 3 assistants administratifs [agents des services généraux (Autres classes)].

8.142 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 15 188 200 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 3 733 000 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 8.XXIV et 8.XXV.

Figure 8.XXIV

**Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)**

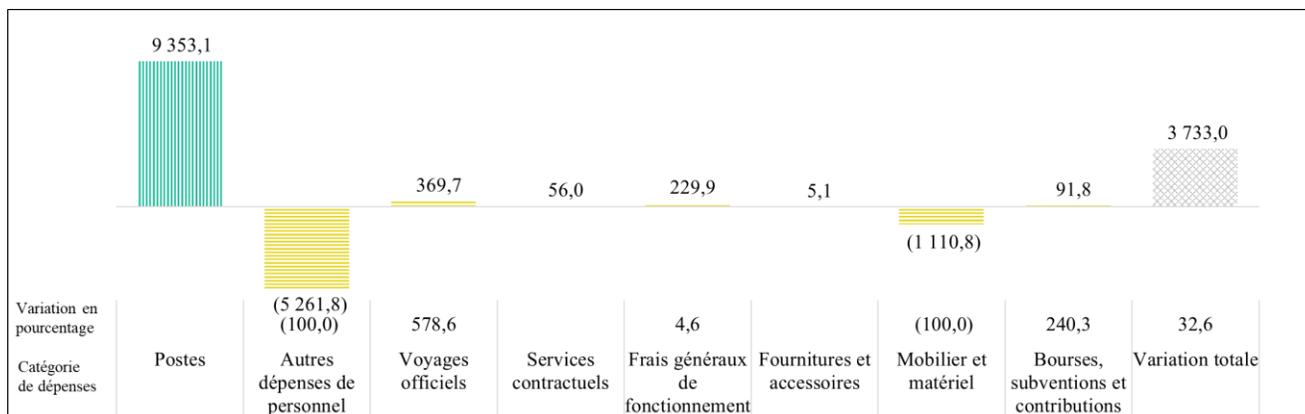
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



*Abréviations* : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Figure 8.XXV  
**Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses**

(En milliers de dollars des États-Unis)



8.143 La variation de 3 733 000 dollars s'explique comme suit :

- a) **Ajustements techniques.** Une augmentation nette de 2 688 300 dollars qui tient à l'augmentation liée au coût en année pleine de 58 emplois de temporaire (autres dépenses de personnel) qui étaient financés selon un calendrier de déploiement échelonné (3 799 100 dollars). Cette augmentation est en partie compensée par le non-renouvellement de crédits prévus au titre des dépenses liées à l'achat de mobilier et de matériel de bureau (1 110 800 dollars) ;
- b) **Autres changements.** Les modifications proposées tiennent à la transformation de 58 emplois de temporaire en postes temporaires [1 sous-secrétaire général(e), 1 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 19 P-3, 18 P-2 et 8 agents des services généraux (Autres classes)], compte tenu du calendrier des activités du Mécanisme ;
- c) **Nouveaux mandats et mandats élargis.** L'augmentation nette de 1 044 700 dollars se décompose comme suit : i) 292 200 dollars au titre des postes, qui serviront à régler les dépenses afférentes à 4 postes temporaires, dont 1 poste d'informaticien(ne) (P-3), 2 postes d'administrateur(trice) adjoint(e) chargé(e) de l'information (P-2/P-1) et 1 poste de juriste adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe (P-2/P-1), dont les titulaires concourront à la réalisation des activités prescrites dans la résolution 39/2 du Conseil des droits de l'homme ; ii) les crédits demandés au titre des autres objets de dépense : voyages officiels (369 700 dollars), services contractuels (56 000 dollars), frais généraux de fonctionnement (229 900 dollars), fournitures et accessoires (5 100 dollars) et bourses, subventions et contributions pour les voyages des témoins (91 800 dollars).



---

### **III. Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables**



#### **Avant-propos**

L'Assemblée générale a créé en décembre 2016 le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. En attendant l'adoption de nouveaux recours juridictionnels permettant de poursuivre en justice les auteurs de ces exactions, le Mécanisme a pour mission de réunir les éléments voulus pour que puissent se tenir, le moment venu, les procès pénaux liés aux conflits en question.

Depuis que j'ai pris mes fonctions de chef du Mécanisme en août 2017, je mets l'accent sur la promotion de la coopération entre les diverses parties intéressées aux niveaux international, régional et national. Celui-ci, qui n'existait initialement que sous une forme théorique dans la résolution 71/248 de l'Assemblée générale, est devenu une entité vivante, constituée d'une équipe d'experts de la justice pénale hautement qualifiés, issus de diverses catégories professionnelles. Lorsque s'exerce la compétence extraterritoriale ou la compétence universelle, les éléments de preuve réunis par le Mécanisme facilitent les enquêtes et les poursuites menées dans des juridictions nationales. La collecte de ces éléments est essentielle pour la constitution de dossiers pénaux par le Mécanisme : sur cette base, il est possible d'invoquer un faisceau exhaustif de motifs recevables aux fins de l'établissement de responsabilités pour les crimes commis en République arabe syrienne.

Le mandat du Mécanisme a ceci d'exceptionnel qu'il ménage explicitement à la société civile un degré élevé d'initiative pour la constitution de dossiers à charge contre les auteurs de crimes de droit international. En huit longues années, j'ai pu mesurer toute la valeur du travail accompli inlassablement, avec courage et une bouleversante détermination, par les organisations non gouvernementales (ONG). J'ai également pris toute la mesure de leurs multiples contributions, notamment pour ce qui est de faire mieux comprendre l'ensemble des déterminants de la situation syrienne. Le dialogue mené avec les ONG syriennes est l'une des pierres angulaires de l'action que je conduis. Le Mécanisme n'accomplira pleinement son mandat qu'avec leur concours et celui d'autres protagonistes, notamment les États Membres, d'autres organismes des Nations Unies, des organisations internationales et d'autres ONG. À cet égard, la conclusion d'un protocole de coopération entre le Mécanisme et les ONG syriennes à Lausanne (Suisse), en avril 2018, a constitué une étape marquante, en cela qu'il va permettre d'aller de l'avant et incite à l'optimisme quant à ce que le Mécanisme sera en mesure d'accomplir dans les années à venir.

La Chef du Mécanisme  
(Signé) Catherine **Marchi-Uhel**

## Orientations générales

### Mandat et contexte

- 8.144 Le Mécanisme est chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Il a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/248 et le détail de sa mission est exposé dans son mandat (voir A/71/755, annexe). Pour l'heure, il incombe au Mécanisme de contribuer à l'engagement de la responsabilité pénale, aussi s'emploie-t-il à appuyer les enquêtes et les poursuites menées par d'autres instances tout en constituant des dossiers destinés à être transmis aux cours ou aux tribunaux qui ont - ou auront - compétence pour connaître des violations en question.

### Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

- 8.145 Le Mécanisme se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre son objectif. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 8.159 et 8.160.

### Situation actuelle

- 8.146. En 2018, on a de nouveau fait état de crimes internationaux d'une exceptionnelle gravité dans le cadre des conflits en cours en République arabe syrienne.

### Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 8.147. Le Mécanisme adoptera une approche à cinq volets :
- a) Poursuivre la constitution d'un ensemble exhaustif de données factuelles relatives aux crimes commis en République arabe syrienne et veiller à ce que les éléments de preuve soient préservés ;
  - b) Faire progresser l'analyse des preuves qu'il mène et qui doit permettre d'élaborer un cadre systématique et fondé sur des principes pour la constitution de dossiers pénaux et de renforcer la capacité du Mécanisme de fournir rapidement une assistance aux instances compétentes. De fait, l'analyse permettra d'accélérer la détection des lacunes en matière de preuve qu'il faut combler pour constituer des dossiers ;
  - c) Poursuivre des pistes pour la constitution des dossiers et, en parallèle, faire progresser l'enquête structurelle ;
  - d) Constituer des dossiers pénaux, notamment en menant les enquêtes nécessaires pour combler les lacunes en matière de preuve ;
  - e) Partager les renseignements, les éléments de preuve, les conclusions d'analyses, les connaissances spécialisées et les dossiers avec les cours et tribunaux nationaux, régionaux ou

internationaux, ou appuyer d'autres manières leurs travaux, conformément au cadre défini dans son mandat.

- 8.148 En outre, deux autres axes transversaux seront intégrés dans la méthode de travail du Mécanisme : en premier lieu, on met actuellement en place une démarche centrée sur les victimes, notamment dans le but de prendre en compte comme il convient les diverses identités de genre, ainsi que d'autres perspectives. En second lieu, dans le même ordre d'idées, on cherchera chaque fois que possible à faciliter la réalisation d'objectifs de plus vaste portée en matière de justice transitionnelle.
- 8.149 Grâce à la conclusion d'accords-cadres de coopération le Mécanisme aura accès à un volume important de renseignements et d'éléments de preuve pertinents détenus par d'autres entités, notamment celles du système des Nations Unies, conformément à son mandat (voir résolution [71/248](#), par. 6 et 7). De tels accords sont déjà effectifs avec la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et plusieurs ONG. Le Mécanisme a également conclu, avec un groupe de 28 ONG représentant des acteurs de la société civile syrienne, un protocole qui sert de base à leurs échanges et délimite un cadre général de coopération qui pourrait s'appliquer à l'avenir à d'autres ONG désireuses de collaborer avec le Mécanisme. Il négocie actuellement de nouveaux accords de coopération avec d'autres instances compétentes et continuera de s'y employer tout au long de 2019 et en 2020.
- 8.150 Plus le volume d'éléments de preuve recueillis par le Mécanisme augmente, plus celui-ci communique d'informations et d'éléments de preuve et constitue de dossiers afin de faciliter et de diligenter des procédures pénales équitables, indépendantes et conformes aux normes du droit international devant des cours ou tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux, qui ont ou auront compétence pour connaître de ces crimes conformément au droit international. La collecte de renseignements et d'éléments de preuve sera d'autant plus efficace que leur gestion sera assurée au moyen du système optimum dont dispose le Mécanisme. La capacité de celui-ci d'aider un large éventail d'intervenants sera encore renforcée au moyen de l'élaboration de directives générales de haute qualité.
- 8.151 Conformément à son mandat, le Mécanisme continuera d'examiner les besoins des juridictions compétentes, en vue de déterminer les domaines dans lesquels il peut apporter le plus de valeur ajoutée à leurs travaux. En outre, il évaluera le niveau de preuve sur une base continue, de manière à être en mesure d'apporter des réponses aux interrogations de fond recensées dans le cadre de l'enquête structurelle, aux demandes d'assistance des juridictions compétentes et aux questions factuelles soulevées lors de la constitution de certains dossiers.
- 8.152 Comme indiqué plus haut, dans le but d'exploiter les possibilités offertes de se procurer un maximum de données factuelles, conformément à son mandat, le Mécanisme négocie actuellement des accords de coopération avec des organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales, des États, des ONG et des particuliers, ce qui lui permettra de recueillir des renseignements et éléments de preuve en leur possession.
- 8.153 Le Mécanisme est déterminé à tirer parti du potentiel de la technologie pour améliorer ses activités de collecte et d'analyse et exploiter au mieux l'impressionnante documentation à sa disposition au sujet des crimes commis en République arabe syrienne.
- 8.154 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 : des traces documentaires attestant l'utilisation d'armes chimiques, compilées par le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, seront mises à disposition ; les parties fourniront des renseignements et des éléments de preuve (documents papier, enregistrements numériques, bases de données, images ou vidéos) à inclure dans le dépôt centralisé des éléments de preuve ; des capacités de stockage et des ressources seront donc nécessaires pour assurer en continu la classification des renseignements et des éléments de preuve.

- 8.155 Le Mécanisme prend en compte les questions de genre dans les activités opérationnelles, les produits et les résultats. Il prend des dispositions concrètes pour qu'elles soient intégrées dans les stratégies d'établissement des preuves, par exemple pour éviter tout biais qui aurait pour effet de déformer la présentation faite des violations subies par les femmes, pour faire en sorte que l'attention voulue soit aussi accordée aux violences sexuelles perpétrées contre des hommes et pour diversifier les sources des éléments de preuve, de manière à donner à entendre avec la même clarté la voix des femmes et celle des hommes.
- 8.156 Le Mécanisme continuera de coopérer avec les instances compétentes, ainsi qu'avec des organisations internationales, des organisations de la société civile (syriennes et internationales) et certaines personnes, en utilisant diverses modalités.
- 8.157 En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, le Mécanisme continuera de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies s'occupant de questions relatives à la République arabe syrienne, notamment la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, conformément à son mandat.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



### 1. Objectif

- 8.158 L'objectif auquel le Mécanisme contribue est de faire en sorte que les auteurs des crimes internationaux les plus graves commis en République arabe syrienne depuis mars 2011 répondent de leurs actes.

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 8.159 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles). Les progrès accomplis aideront à mettre fin à toutes les formes de discrimination et à éliminer toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles partout dans le monde.
- 8.160 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous). Les progrès accomplis aideront à promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et à garantir à tous un égal accès à la justice. Ils serviront également les efforts visant à mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Ensemble complet d'éléments de preuve destiné à faciliter l'application du principe de responsabilité pour les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne

En 2018, le Mécanisme a mis au point un cadre de gestion des renseignements et des éléments de preuve, en vue de conserver de manière centralisée les renseignements et les éléments de preuve concernant les crimes commis en République arabe syrienne depuis mars 2011. Le Mécanisme a mis au point un système dans lequel saisir, conserver et analyser un volume de données sans précédent, dans divers formats.

Les documents que le Mécanisme recueille sont pour la plupart numériques : il s'agit de textes en plusieurs langues, de fichiers audio, d'images et de vidéos dans divers formats et de qualité variable. À la fin de 2018, le Mécanisme avait recueilli 4 téraoctets de données, soit 920 000 fichiers, auprès de multiples parties prenantes.



Lieu où sont conservés les documents et les éléments de preuve.  
Source : Photothèque de l'ONU

Il est difficile de conserver, rassembler, traiter et analyser le volume de renseignements et d'éléments de preuve nécessaires à l'établissement de responsabilités pour les crimes les plus graves commis en République arabe syrienne. Pour relever ce défi, on a conçu le système de gestion des éléments de preuve du Mécanisme de telle sorte qu'il soit facilement consultable et que les technologies mobilisées permettent d'automatiser les tâches ne

nécessitant aucune compétence particulière ou répétitives et de fournir des informations et des avis aux analystes, enquêteurs et avocats.

On utilise les technologies existantes pour mettre au point des méthodes permettant d'identifier les doublons, de générer automatiquement des transcriptions et des traductions et de faire respecter les règles de confidentialité. On met également en œuvre une stratégie axée sur un double objectif : collaborer avec les partenaires pour tirer parti de leur expérience et de leurs capacités ; gérer la réception de renseignements et d'éléments de preuve émanant de particuliers, d'États, de la société civile, du secteur privé et d'organismes des Nations Unies conformément au mandat du Mécanisme. Celui-ci mobilise aussi de nouvelles technologies pour faciliter son travail d'établissement de la responsabilité pénale individuelle, en utilisant l'analyse des données, l'apprentissage automatique et la vision par ordinateur pour rationaliser l'examen des preuves.

#### *Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont permis de recueillir des éléments de preuve conformément aux normes du droit pénal international et de les mettre rapidement à la disposition des juridictions compétentes, dans une présentation qui les rende immédiatement et facilement utilisables. Les enseignements tirés des difficultés rencontrées dans le cadre de procédures judiciaires internationales antérieures ont servi de base pour l'instauration d'un système solide de gestion des éléments de preuve.

Dans la pratique, 4 téraoctets de données ont été recueillis et quatre instances compétentes ont sollicité des informations précisément ciblées.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

---

## **4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020**

---

### **Enquêtes et poursuites menées à l'échelon national grâce à la poursuite du développement et de la diversification de la collecte d'éléments de preuve**

En 2018, le Mécanisme a continué de recueillir des renseignements et des éléments de preuve au sujet des crimes commis en République arabe syrienne afin de disposer d'un dépôt de données centralisé aussi complet que possible. Ne pouvant se rendre en République arabe syrienne, le Mécanisme a cherché à négocier des accords permettant de recueillir des renseignements et des éléments de preuve auprès de diverses parties prenantes, notamment la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne et d'autres organismes des Nations Unies, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, des États et des ONG, conformément à son mandat.

#### *Une réponse adaptée à la situation*

Il convient de noter que, dans ce contexte, des préoccupations ont été exprimées quant au respect de la vie privée, ce qui a créé des difficultés concernant le transfert des données à caractère personnel.

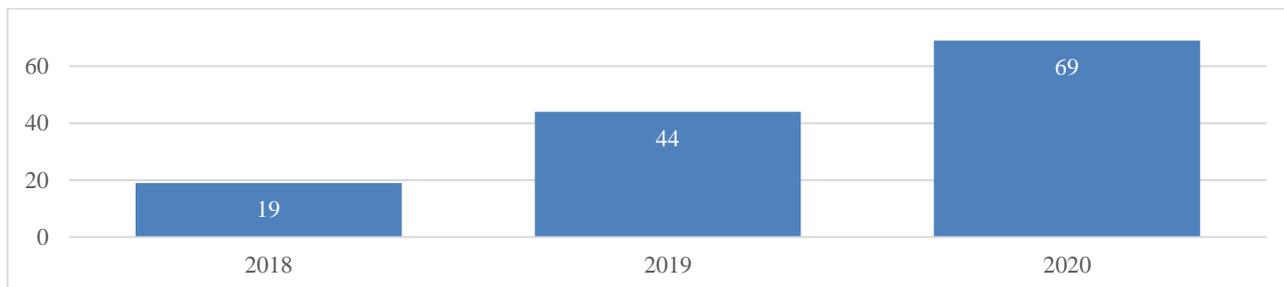
En réponse, pour 2020, on affinera les stratégies mises en place en 2018 et 2019 afin de pallier l'impossibilité pour les membres du Mécanisme de se rendre sur les lieux mêmes où des crimes ont été commis, notamment en entreprenant des missions supplémentaires afin d'avoir accès à des renseignements et éléments de preuve disponibles en dehors de la République arabe syrienne et en mettant en place des cadres de coopération avec un nombre accru d'acteurs pour diversifier les sources. Les modèles d'accord élaborés en consultation avec le Bureau des affaires juridiques serviront de base pour les accords futurs. Ces modèles contiennent des dispositions qui répondent aux préoccupations des informateurs quant à leurs données personnelles.

#### *Des résultats concrets*

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir une diversification accrue des sources de données mises à la disposition des instances compétentes. Concrètement, si le résultat est atteint, le nombre de sources de données disponibles augmentera, comme le montre la figure.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre de sources de données disponibles



- 8.161 Les principales tâches incombant au Mécanisme sont définies dans la résolution 71/248 de l'Assemblée générale sur le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Mécanisme dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 8.162 On trouvera dans le tableau 8.25 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 8.25

**Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie**

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	2	2	2
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	2	44	86
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	–	2	34	50
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				
Bases de données et supports numériques				

<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------

**D. Activités de communication**

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information

Relations extérieures et relations avec les médias

Plateformes numériques et contenus multimédias

**6. Principaux écarts et variations concernant les produits****Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019**

- 8.163 En ce qui concerne le nombre de séminaires, d'ateliers et d'activités de formation, la variation s'explique par l'augmentation : a) du nombre d'ateliers visant à favoriser l'établissement des responsabilités pour les crimes commis en République arabe syrienne ; b) du nombre d'activités menées dans le but de familiariser les membres des instances compétentes avec le système de gestion des preuves du Mécanisme, afin qu'ils soient en mesure de localiser et d'analyser plus facilement les éléments de preuve relatifs aux crimes internationaux. Cette augmentation tient à plusieurs facteurs : la multiplication attendue du nombre d'attachés de liaison qui demanderont à participer à ces formations, en raison de l'accroissement à prévoir du nombre des poursuites engagées au niveau national dans des affaires concernant la République arabe syrienne ; la capacité accrue du Mécanisme de répondre aux demandes d'organisation d'ateliers sur la responsabilité.
- 8.164 En ce qui concerne les documents techniques, la variation s'explique par l'augmentation prévue du volume de la documentation à produire (qu'il s'agisse de la compilation ou de l'analyse d'éléments de preuve relatifs à des crimes internationaux) du fait que les juridictions compétentes seront de plus en plus nombreuses à solliciter des renseignements aux fins de l'engagement de poursuites.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Vue d'ensemble

8.165 On trouvera dans la figure 8.XXVI et le tableau 8.26 des informations sur les ressources financières et les postes nécessaires pour 2020, répartis entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir.

Figure 8.XXVI  
2020 en chiffres



Note : Avant actualisation des coûts.

Tableau 8.26

### Ressources financières et postes, par source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation
Ressources financières	–	17 806,2	17 806,2	17 812,0	1 141,6	(16 670,4)	17 812,0	18 947,8	1 135,8
Postes	–	60	60	60	–	(60)	60	60	–

**Budget ordinaire : vue d'ensemble**

- 8.166 On trouvera dans les tableaux 8.27 et 8.28 des informations sur le montant des ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.
- 8.167 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Mécanisme incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2020, le Mécanisme réduira son empreinte carbone en recourant davantage aux téléconférences et aux vidéoconférences pour limiter les voyages du personnel. Bien que ces outils soient déjà utilisés dans la mesure du possible, étant donné que, d'ici à 2020, davantage de contacts auront déjà été pris avec des États partenaires, les entités chargées des crimes de guerre et les organisations non gouvernementales concernées, il devrait être de plus en plus aisé pour le Mécanisme d'assurer le suivi quotidien auprès de ces parties par téléconférence et vidéoconférence. Ces installations peuvent être utilisées pour limiter les déplacements à Genève, en Suisse et en Europe et pour faciliter les échanges transatlantiques afin de réduire l'empreinte carbone du personnel.

Tableau 8.27

**Évolution des ressources financières, par composante et grande catégorie de dépenses**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	2020 (prévisions après actualisation des coûts)	2020 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total				Pourcentage
Programme de travail	–	–	–	–	17 806,2	17 806,2	–	17 806,2	143,1	17 949,3
<b>Total</b>	–	–	–	–	<b>17 806,2</b>	<b>17 806,2</b>	–	<b>17 806,2</b>	<b>143,1</b>	<b>17 949,3</b>
<b>Grandes catégories de dépenses</b>										
Postes	–	–	–	–	9 703,4	9 703,4	–	9 703,4	20,5	9 723,9
Autres objets de dépense	–	–	–	–	8 102,8	8 102,8	–	8 102,8	122,6	8 225,4
<b>Total</b>	–	–	–	–	<b>17 806,2</b>	<b>17 806,2</b>	–	<b>17 806,2</b>	<b>143,1</b>	<b>17 949,3</b>

Tableau 8.28

**Évolution des postes temporaires, par catégorie**

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Changements				2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
SSG	–	–	–	–	1	1
D-1	–	–	–	–	1	1
P-5	–	–	–	–	4	4

	Changements				2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
P-4	–	–	–	10	10	10
P-3	–	–	–	24	24	24
P-2/1	–	–	–	10	10	10
<b>Total partiel</b>	–	–	–	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>50</b>
<b>Agents des services généraux</b>						
1 <sup>re</sup> classe	–	–	–	1	1	1
Autres classes	–	–	–	9	9	9
<b>Total partiel</b>	–	–	–	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>Total</b>	–	–	–	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>60</b>

Note : L'annexe II récapitule les changements par catégorie de personnel.

Abréviation : SSG = sous-secrétaire général(e).

## Programme de travail

- 8.168 Comme indiqué dans les orientations générales, le 21 décembre 2016, l'Assemblée générale a adopté la résolution [71/248](#) et décidé : a) au paragraphe 4 du dispositif, de créer le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables ; b) au paragraphe 5, que les activités du Mécanisme seraient financées au départ exclusivement par des contributions volontaires ; c) au paragraphe 8, de revenir sur la question du financement du Mécanisme dans les meilleurs délais.
- 8.169 Le 23 janvier 2018, l'Assemblée générale, au paragraphe 35 de sa résolution [72/191](#), a demandé au Secrétaire général d'inscrire dans son prochain projet de budget les ressources nécessaires au financement du Mécanisme. Par la suite, dans le rapport qu'il a transmis à l'Assemblée par une note du Secrétaire général en date du 28 février 2018 (voir [A/72/764](#)), le Mécanisme a estimé que le fait de ne pas être financé au moyen du budget ordinaire était un obstacle majeur dans la planification et l'organisation de ses travaux, notamment s'agissant de la collecte de preuves. Au paragraphe 68 de son rapport, le Mécanisme a également indiqué qu'un financement au moyen du budget ordinaire serait une étape importante, et au paragraphe 73 alinéa b), il a demandé à l'Assemblée d'approuver un tel financement à compter de l'exercice 2020/21.
- 8.170 Par la suite, dans son rapport transmis à l'Assemblée générale par une note du Secrétaire général en date du 3 août 2018 (voir [A/73/295](#)), le Mécanisme a présenté les progrès réalisés dans la transition vers le financement au moyen du budget ordinaire, comme l'Assemblée l'avait demandé dans sa résolution [72/191](#), et a demandé à l'Assemblée d'approuver les demandes de financement inscrites au budget ordinaire à compter de l'exercice 2020 [ibid. par. 65, alinéa a), i)].
- 8.171 Au paragraphe 32 de sa résolution [73/182](#) du 17 décembre 2018, l'Assemblée générale a pris note des mesures prises par le Secrétaire général comme suite à la demande qui lui a été adressée d'inscrire dans son prochain projet de budget les ressources nécessaires au financement du Mécanisme.
- 8.172 Avant l'adoption de la résolution [73/182](#), la Troisième Commission a été informée, dans une déclaration orale précédant l'adoption du projet de résolution [A/C.3/73/L.50](#), que le Secrétaire général inscrirait au budget ordinaire pour 2020 les ressources nécessaires au Mécanisme.

8.173 La structure ci-après est proposée pour le Mécanisme :

- a) **Bureau du (de la) Chef du Mécanisme.** Le Bureau est composé du ou de la Chef du Mécanisme [sous-secrétaire général(e)], de 1 chef adjoint(e) (D-1), de 1 fonctionnaire des relations extérieures (P-4), de 2 juristes (P-3) et de 2 assistants de secrétariat [agents des services généraux (Autres classes)]. Le Bureau fournit au Mécanisme des orientations générales en matière de stratégie, de direction et de gestion et évalue, approuve et met en œuvre les politiques, procédures, méthodes de travail et activités du Mécanisme. Ces fonctions sont exécutées dans le plein respect du mandat du Mécanisme qui consiste à : i) recueillir, regrouper, préserver et analyser les informations et éléments de preuve attestant de violations du droit international humanitaire, de crimes internationaux et de violations des droits de la personne et d'atteintes à ces droits ; ii) constituer des dossiers en vue de faciliter et de diligenter des procédures pénales équitables, indépendantes et conformes aux normes du droit international devant des cours ou tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux, qui ont ou auront compétence pour connaître de ces crimes conformément au droit international et au mandat du Mécanisme. Plus précisément, le Bureau supervise la gestion de la Section de l'administration et des finances et de la Section de l'appui opérationnel, auxquelles il fournit des orientations stratégiques. Il assure en outre la direction et la supervision d'ensemble des deux sections chargées de l'exécution du mandat, tant sur le fond qu'en ce qui concerne les aspects techniques, à savoir la Section de la collecte, de l'analyse et du partage et la Section de la gestion des systèmes d'information. Le Bureau s'occupe par ailleurs d'entretenir les relations avec les gouvernements, les autres organismes et entités des Nations Unies, les organisations internationales, les institutions régionales et nationales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les milieux universitaires. Il supervise également la conclusion d'accords avec les États Membres et d'autres entités pour assurer leur coopération avec le Mécanisme ;
- b) **Section de la collecte, de l'analyse et du partage.** La Section est chargée des activités de collecte et d'enquête nécessaires à la création d'un répertoire central complet d'informations et d'éléments de preuve concernant les crimes graves commis en République arabe syrienne, afin d'assurer l'efficacité du Mécanisme en matière d'enquête et de constitution de dossiers, notamment dans les domaines suivants : i) crimes de violence sexuelle et fondée sur le genre ; ii) les crimes contre les enfants ; iii) la justice transitionnelle au sens le plus large. Dans ce contexte, la Section est chargée de chercher, d'identifier, de localiser, d'enregistrer et de préserver des informations et des éléments de preuve et de préparer des rapports d'enquête, des mémoires et des dossiers. Des données sont recueillies dans un large éventail de lieux géographiques au Moyen-Orient, en Europe, en Asie et dans le Pacifique et en Amérique du Nord, et auprès d'un large éventail de sources, parmi lesquelles des particuliers, des membres de la société civile internationale et syrienne, d'autres entités des Nations Unies et des États. La Section collabore également avec les procureurs nationaux, la police et les forces de l'ordre dans le cadre des activités liées aux enquêtes et aux poursuites et veille à ce qu'une assistance efficace et adaptée soit prêtée à une dizaine d'entités nationales chargées des crimes de guerre et à d'autres acteurs chargés d'établir les responsabilités. En outre, elle tient à jour les protocoles, procédures et outils pratiques permettant de gérer les risques en matière de sécurité auxquels fait face le Mécanisme dans le cadre de ses activités de collecte de preuves. La Section est composée d'une équipe multidisciplinaire d'experts en droit pénal international, qui rassemble des enquêteurs, des analystes et des juristes, à savoir 1 juriste hors classe (P-5), 7 juristes (3 P-4 et 4 P-3), 4 enquêteurs (1 P-4 et 3 P-3), 4 analystes (1 P-4 et 3 P-3), 2 avocats généraux (adjoints de 1<sup>re</sup> classe) (P-2), 6 enquêteurs adjoints de 2<sup>e</sup> classe (P-1), 1 assistant(e) aux enquêtes [agent(e) des services généraux (Autres classes)], 1 assistant(e) aux programmes [agent(e) des services généraux (Autres classes)] et 1 assistant(e) administratif(ive) [agent(e) des services généraux (Autres classes)] ;
- c) **Section de la gestion des systèmes d'information.** La Section est responsable de la gestion des éléments de preuve tout au long de leur cycle de vie, de l'obtention et de la collecte à la préservation, à l'analyse et au partage des données et desdits éléments de preuve. Elle est

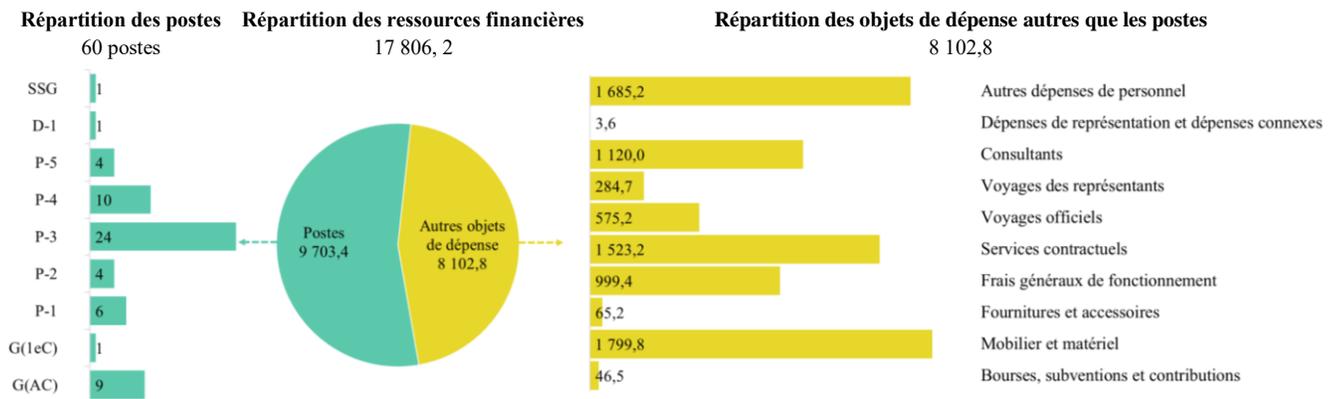
notamment chargée d'assurer l'organisation, le fonctionnement et l'entretien : i) d'une installation d'entreposage et de traitement des éléments de preuve ; ii) de systèmes d'information, notamment les logiciels techniques, le matériel et les services contractuels nécessaires. Elle s'occupe également d'élaborer des normes, notamment s'agissant des procédures de traitement des éléments de preuve ; d'automatiser les tâches à l'aide de logiciels ; d'assurer la cybersécurité et l'intégrité des informations détenues par le Mécanisme ; de concevoir des stratégies de recherche et d'analyse aux fins de la collecte d'éléments de preuve ; de mener à bien les tâches d'analyse technique et numérique ; de fournir un appui aux missions et un appui opérationnel sur le terrain, notamment en ce qui concerne l'obtention d'éléments de preuve à partir d'appareils mobiles. La Section traite de grandes quantités de données vidéo et audio, d'images et de textes, en plus d'autres sources de données, comme les médias sociaux et les sites Internet. La Section est composée d'une équipe de spécialistes dotés de compétences techniques et juridiques et chargés de protéger des fonds d'informations et d'éléments de preuve du Mécanisme et d'en préserver l'intégrité, qui entretiennent de multiples systèmes d'information contenant plus de 14 téraoctets de données et plus d'un million de dossiers. La composition de la Section est la suivante : 1 chef de section/spécialiste des systèmes d'information (P-5), 2 spécialistes de la cybersécurité (1 P-4 et 1 P-3), 6 spécialistes des informations et des éléments de preuve (1 P-4, 3 P-3 et 2 P-2), 1 spécialiste des systèmes d'information (1 P-4), 2 spécialistes du développement d'applications (2 P-3), 2 analystes vidéo (2 P-3), 1 assistant(e) aux programmes [agent(e) des services généraux (Autres classes)] et 1 assistant(e) informaticien(ne) [agent(e) des services généraux (Autres classes)] ;

- d) **Section de l'appui opérationnel.** La Section est chargée de fournir des conseils juridiques au chef et chef adjoint du Mécanisme s'agissant de la stratégie, de la gestion et du fond dans le domaine de l'établissement des responsabilités pour les crimes internationaux fondamentaux et dans le cadre des questions juridiques multidisciplinaires, complexes et délicates ayant trait au droit international, pénal et administratif. En outre, elle est chargée de donner des conseils sur la négociation, la rédaction et l'examen des principaux contrats, mémorandums d'accord et instruments juridiques relatifs à la protection des témoins et au partage d'informations et d'éléments de preuve avec des États et des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales. Elle s'occupe également du cadre réglementaire relatif à la protection des victimes et des témoins, conformément au mandat du Mécanisme, en tenant compte de la législation nationale pertinente et des cadres internationaux existants. Enfin, la Section organise des réunions d'information à l'intention du personnel sur les préparatifs en matière de sécurité et les situations dans les pays avant les voyages. La composition de la Section est la suivante : 1 juriste hors classe (P-5), 1 réviseur(euse) (arabe) (P-4), 1 spécialiste de l'appui aux victimes et aux témoins (P-3) et 1 administrateur(trice) responsable de la coordination des mesures de sécurité (P-3) ;
- e) **Section de l'administration et des finances.** La Section fournit des services d'appui administratif au Mécanisme dans les domaines des finances, du budget, des ressources humaines et des services généraux, et est responsable de toutes les fonctions liées à Umoja. Étant donné que sa mise en place est récente, le Mécanisme a connu une croissance substantielle de sa charge de travail depuis sa création et en particulier depuis qu'il est devenu opérationnel en mai 2018. Le Mécanisme entend maintenir une structure administrative allégée qui représente le niveau minimum de ressources nécessaires pour appuyer efficacement ses activités de fond. La composition de la Section est la suivante : 1 fonctionnaire d'administration hors classe (P-5), 1 fonctionnaire des finances (P-3), 1 spécialiste des ressources humaines (P-3), 2 assistants administratifs [1 agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et 1 agent(e) des services généraux (Autres classes)] et 1 assistant(e) (budget et finances) [agent(e) des services généraux (Autres classes)].

Figure 8.XXVII

**Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



*Abréviations* : G(1<sup>re</sup>C) : agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

8.174 La variation de 17 806 200 dollars s'explique comme suit :

**Autres changements.** L'augmentation de 17 806 200 dollars se décompose comme suit :

- Postes (9 703 400 dollars).* La transformation proposée de 60 emplois de temporaire (autres que pour les réunions), précédemment financés au moyen de ressources extrabudgétaires, en postes temporaires (voir annexe II), comme indiqué dans le tableau 8.26 ;
- Autres dépenses de personnel (1 685 200 dollars).* Les ressources proposées serviraient à régler les dépenses afférentes : i) au personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 677 700 dollars), notamment durant les périodes de forte charge de travail, par exemple lorsqu'il faut achever dans des délais stricts la présentation de dossiers à l'appui de poursuites ou d'un jugement au niveau des pays, ou pour remplacer du personnel en congé parental ou en congé de maladie de longue durée ; ii) les heures supplémentaires (7 500 dollars) pour rémunérer le travail effectué en dehors des horaires de travail ;
- Dépenses de représentation et dépenses connexes (3 600 dollars).* Les ressources proposées serviraient à régler les dépenses de représentation que le Mécanisme engagera en 2020 pour recevoir les participants aux réunions officielles suivantes : i) la réunion annuelle des représentants de victimes ; ii) la réunion annuelle des acteurs de la société civile ;
- Consultants et experts (1 120 000 dollars).* Les ressources proposées permettraient de financer des services de consultants dans plusieurs domaines techniques pour lesquels il n'est pas facile de trouver des personnes compétentes en interne. Ainsi, il faudra faire appel à des experts-conseils pour l'analyse d'un éventail de sujets techniques concernant les enquêtes structurelles et la constitution de dossiers. En 2020, on devrait avoir besoin d'experts des domaines militaire, médico-légal, chimique, historico-culturel, médical et des questions de genre. Elles devront permettre d'expliquer un certain nombre de questions factuelles distinctes ayant une incidence sur la question de savoir si des crimes ont été commis et les liens entre ces crimes et les personnes qui peuvent en être responsables. Étant donné que cette analyse servirait à étayer les procédures dans le cadre des audiences, il est nécessaire de s'attacher les services possédant des compétences et des qualifications de haut niveau dans leurs domaines respectifs pour présenter des opinions et des conclusions d'experts qui soient crédibles ;

- e) *Voyages des représentants (284 700 dollars)*. Les ressources proposées permettraient de financer les dépenses engagées au titre : i) des acteurs de la société civile participant aux efforts d'établissement des responsabilités (189 400 dollars) ; et ii) des représentants des victimes (95 300 dollars), comme suit :
- i) *Acteurs de la société civile participant aux efforts d'établissement des responsabilités*. Le Mécanisme prévoit d'organiser dans ses locaux deux ateliers (de deux jours chacun) visant à permettre à 20 représentants de la société civile qui participent aux efforts d'établissement des responsabilités de renforcer leurs capacités dans ce domaine. Par ailleurs, il accueillera quatre membres de juridictions nationales, chacun pendant une vingtaine de jours, pour les former à l'utilisation du système de gestion des éléments de preuve du Mécanisme, l'objectif étant de les aider à trouver et à analyser des éléments de preuve se rapportant à des crimes internationaux. Le montant prévu couvre les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance de tous les participants ;
  - ii) *Représentants des victimes*. Les représentants des victimes appartiennent à des organisations non gouvernementales avec lesquelles le Mécanisme doit collaborer dans le cadre de sa démarche centrée sur les victimes. Il est prévu qu'une réunion annuelle d'une journée soit organisée dans les locaux du Mécanisme à l'intention de 15 représentants d'organisations non gouvernementales. Le montant prévu couvre les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance des représentants des victimes ;
- f) *Voyages officiels (575 200 dollars)*. Les ressources proposées permettraient de financer : i) les voyages officiels de la Chef du Mécanisme et de ses collaborateurs immédiats lorsque ceux-ci se rendent à des réunions avec d'autres fonctionnaires de l'ONU (notamment à l'occasion de la présentation des rapports semestriels à l'Assemblée générale), des représentants des États Membres, des représentants du pouvoir judiciaire, des organisations non gouvernementales, des organisations de victimes, des entités chargées des crimes de guerre et d'autres parties prenantes (140 700 dollars) ; ii) les voyages officiels liés à la collecte d'informations et aux enquêtes (294 100 dollars) ; iii) les voyages du personnel dans le cadre de la formation technique nécessaire au maintien des certifications et au respect des normes professionnelles, juridiques et réglementaires (140 400 dollars) ;
- g) *Services contractuels (1 523 200 dollars)*. Les ressources proposées serviraient principalement à financer : i) les services de traitement des données (1 264 000 dollars) pour l'entreposage sécurisé des données et une plateforme d'hébergement, y compris l'acquisition et l'analyse d'images satellite et les services de police scientifique nécessaires à la préservation des éléments de preuve, les services de présentation, notamment la modélisation tridimensionnelle des données pour faciliter leur visualisation dans les tribunaux et une évaluation annuelle de la sécurité des plateformes (conformément aux politiques techniques du Bureau de l'informatique et des communications du Secrétariat) ; ii) les formations techniques et linguistiques (140 200 dollars) nécessaires au maintien des certifications et au respect des normes professionnelles, juridiques et réglementaires. En outre, le montant prévu couvre la formation technique du personnel de la Section de la collecte, de l'analyse et du partage qui doit se tenir au courant des nouvelles technologies liées aux systèmes de gestion des éléments de preuve et aux outils d'enquête. La formation comprend également la participation à des cours de formation aux techniques d'entretiens dans le cadre d'enquêtes et à l'investigation des violences sexuelles liées aux conflits et de la violence fondée sur le genre, ainsi qu'à des cours de niveau débutant et de niveau intermédiaire sur l'analyse de la criminalité et du renseignement. Ces cours mettent l'accent sur les compétences (en matière d'analyse et d'entretiens) et les domaines de connaissances (violence sexuelle et fondée sur le genre) qui sont essentiels à l'exécution du mandat du Mécanisme ;

- h) *Frais généraux de fonctionnement (999 400 dollars)*. Les ressources proposées serviraient principalement à financer les activités suivantes :
- i) la location et la maintenance de matériel de traitement de données (226 900 dollars) : location et maintenance d'ordinateurs personnels, de services de messagerie électronique et d'imprimantes et fourniture de services de réseau et d'Internet à usage professionnel pour le personnel du Mécanisme. Ces services sont fournis par le Centre technologique régional pour l'Europe et le Bureau de l'informatique et des communications. Le montant prévu couvre également le coût des installations de vidéoconférence et de l'hébergement du site Web du Mécanisme ;
  - ii) les services centraux d'appui, les services de gestion des ressources humaines, les services financiers et les services d'information et de communication que l'Office des Nations Unies à Genève fournira au Mécanisme (462 000 dollars) ;
  - iii) la location de locaux à usage de bureaux (48 100 dollars). Le Mécanisme est actuellement installé dans deux bâtiments situés dans l'enceinte du Palais des Nations à Genève, à savoir la Villa La Fenêtre et un conteneur à deux niveaux construit sur le site de la Villa. Conformément au bail conclu entre l'Office des Nations Unies à Genève et le Mécanisme, des coûts de location correspondant à 74,2 mètres carrés à la Villa La Fenêtre sont facturés au Mécanisme. Le Mécanisme est propriétaire du conteneur pour lequel, par conséquent, aucun frais de location ne s'applique ;
  - iv) entretien des locaux (162 500 dollars) pour couvrir les frais de fonctionnement (énergie, entretien et nettoyage) des conteneurs ainsi que des crédits aux fins de l'entretien de la salle des éléments de preuve. Les frais d'entretien de la Villa La Fenêtre sont inclus dans les charges locatives ;
- i) *Fournitures et accessoires (65 200 dollars)*. Les ressources proposées serviraient principalement à financer : i) des articles de papeterie et des fournitures de bureau (16 600 dollars) pour 60 membres du personnel, ainsi que l'achat de consommables liés à la préservation et à l'entreposage des éléments de preuve matériels, notamment des sacs, des bandes de marquage, des étiquettes et autres articles connexes ; ii) des livres et publications (10 000 dollars) importants pour les activités de collecte, d'analyse et de constitution de dossiers du Mécanisme ; iii) des abonnements et des commandes permanentes (30 900 dollars) pour l'accès à des bibliothèques numériques et à des abonnements connexes qui sont nécessaires à la recherche et à la validation mais qui ne sont pas disponibles à la Bibliothèque des Nations Unies à Genève ;
- j) *Mobilier et matériel (1 799 800 dollars)*. Les ressources proposées serviraient principalement à financer les activités suivantes :
- i) l'acquisition de logiciels (1 142 000 dollars) nécessaires à la collecte, au traitement, à l'analyse et à la présentation des éléments de preuve<sup>1</sup> ;
  - ii) l'achat de matériel de bureautique (449 500 dollars), notamment des kits comportant les articles nécessaires en mission, des postes de travail pour le traitement et la préservation des éléments de preuve et le traitement vidéo, du matériel de numérisation des documents

<sup>1</sup> a) Logiciels d'examen, de traitement et d'analyse des éléments de preuve (465 000 dollars) ; b) logiciels d'information et de cybersécurité (306 000 dollars) ; c) logiciels libres d'analyse des médias sociaux (90 000 dollars) pour améliorer la capacité de collecter et d'analyser des contenus tirés du domaine public ou émanant de médias sociaux ; d) logiciels de traitement et de présentation vidéo (139 000 dollars), notamment des logiciels permettant d'analyser des éléments de preuve vidéo et de concevoir et de présenter des modèles tridimensionnels et d'autres éléments de visualisation ; e) logiciels audio, logiciels de criminalistique et logiciels d'analyse (90 000 dollars), notamment des logiciels de criminalistique permettant d'améliorer la qualité des éléments audio ; f) logiciel de traitement d'images satellites (20 000 dollars) pour faciliter l'analyse de l'imagerie spatiale ; g) d'autres logiciels (29 000 dollars), notamment des logiciels de gestion des contacts et de reconnaissance optique de caractères.

papier, du matériel informatique scientifique, des outils de renforcement du réseau, des kits pour caméras numériques scientifiques, un écran de 152 centimètres pour les présentations en salle de réunion, un lecteur de codes-barres et un système d'impression d'étiquettes ;

- iii) l'acquisition de matériel de bureau (44 800 dollars), dont deux déchiqueteuses de grande capacité, et l'installation de rayonnages compacts supplémentaires compte tenu du volume prévu d'éléments de preuve physiques et numériques (280 mètres de rayonnages mobiles) ;
  - iv) l'acquisition de matériel de communication (40 700 dollars), notamment de smartphones utilisés pour l'authentification multifactorielle permettant d'accéder aux systèmes informatiques du Mécanisme ;
  - v) l'acquisition de matériel de sécurité et de sûreté (122 800 dollars), notamment des casques, des gilets pare-balles et des kits de sécurité. Le Mécanisme s'efforcera autant que possible d'utiliser les ressources que le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat pourra mettre à sa disposition sur le terrain, mais il devra néanmoins maintenir en interne une dotation de matériel de sécurité et de sûreté de base afin de garantir que les équipes aient accès à ce dont elles ont besoin pour chaque mission ;
- k) *Bourses, subventions et contributions (46 500 dollars)*. Les ressources proposées serviraient principalement à financer les frais de voyage de participants à des réunions en rapport avec la collecte d'informations et les enquêtes lorsque, pour des raisons de sécurité ou des raisons pratiques, les sources du Mécanisme devront se déplacer pour rencontrer le personnel du Mécanisme. Le montant prévu a été calculé sur la base des coûts afférents à des voyages dans le Moyen-Orient, en Europe ou du Moyen-Orient vers l'Europe.

## IV. Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone

### Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

*Montant des ressources (avant actualisation des coûts) : zéro*

8.175 Le tableau 8.29 montre la répartition des ressources pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone.

Tableau 8.29

#### Ressources nécessaires : Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone

(En milliers de dollars des États-Unis)

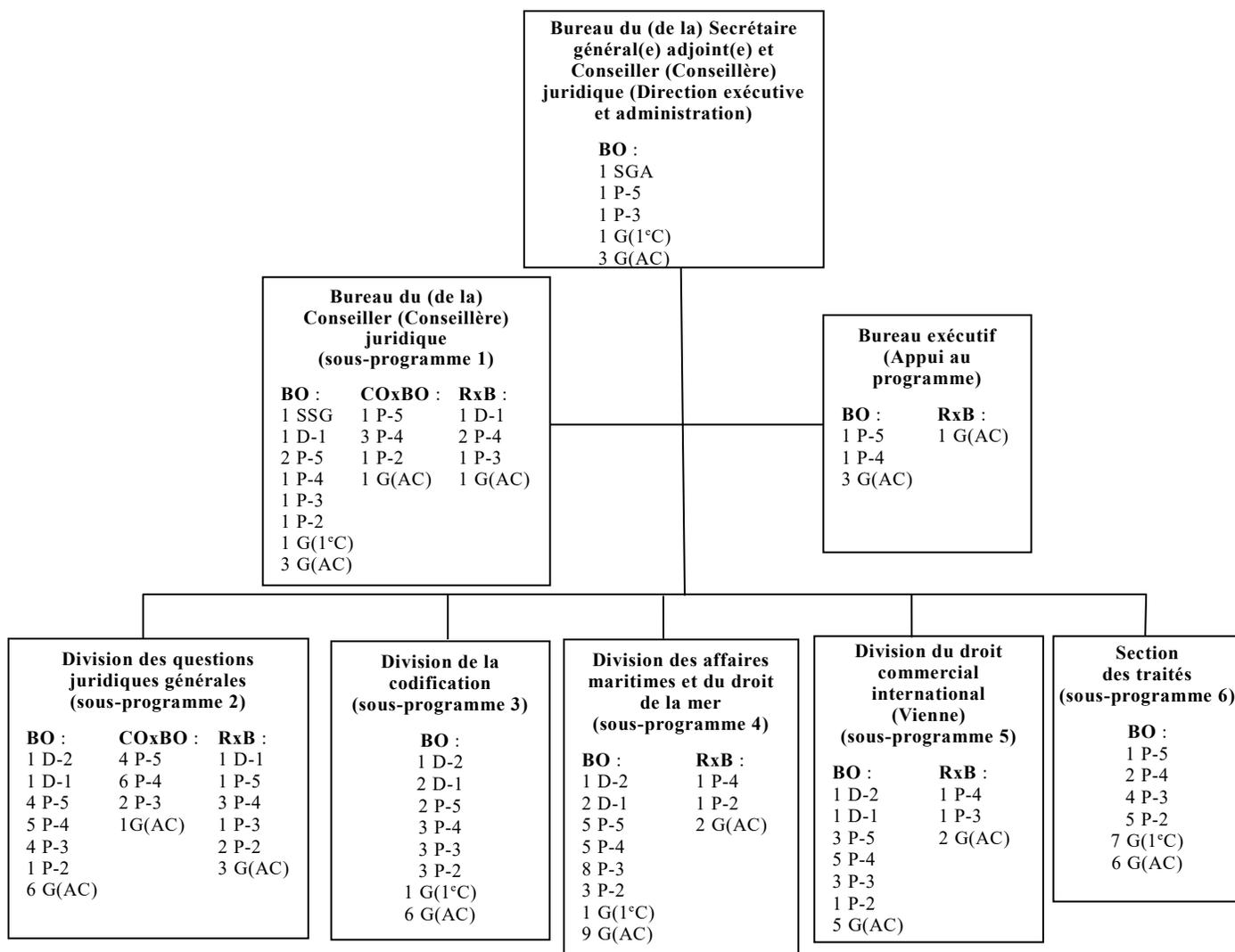
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	10 300,0	10 037,0	(10 037,0)	–	– (10 037,0)	100	–	–
<b>Total</b>	<b>10 300,0</b>	<b>10 037,0</b>	<b>(10 037,0)</b>	<b>–</b>	<b>– (10 037,0)</b>	<b>100</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

8.176 Aucun crédit n'est demandé au titre des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et du Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone. La diminution de 10 037 000 dollars correspond à des ajustements techniques se rapportant au non-renouvellement de crédits prévus pour 2019 au titre des Chambres et du Tribunal.

## Annexes relatives aux postes et aux autres objets de dépenses proposés pour 2020

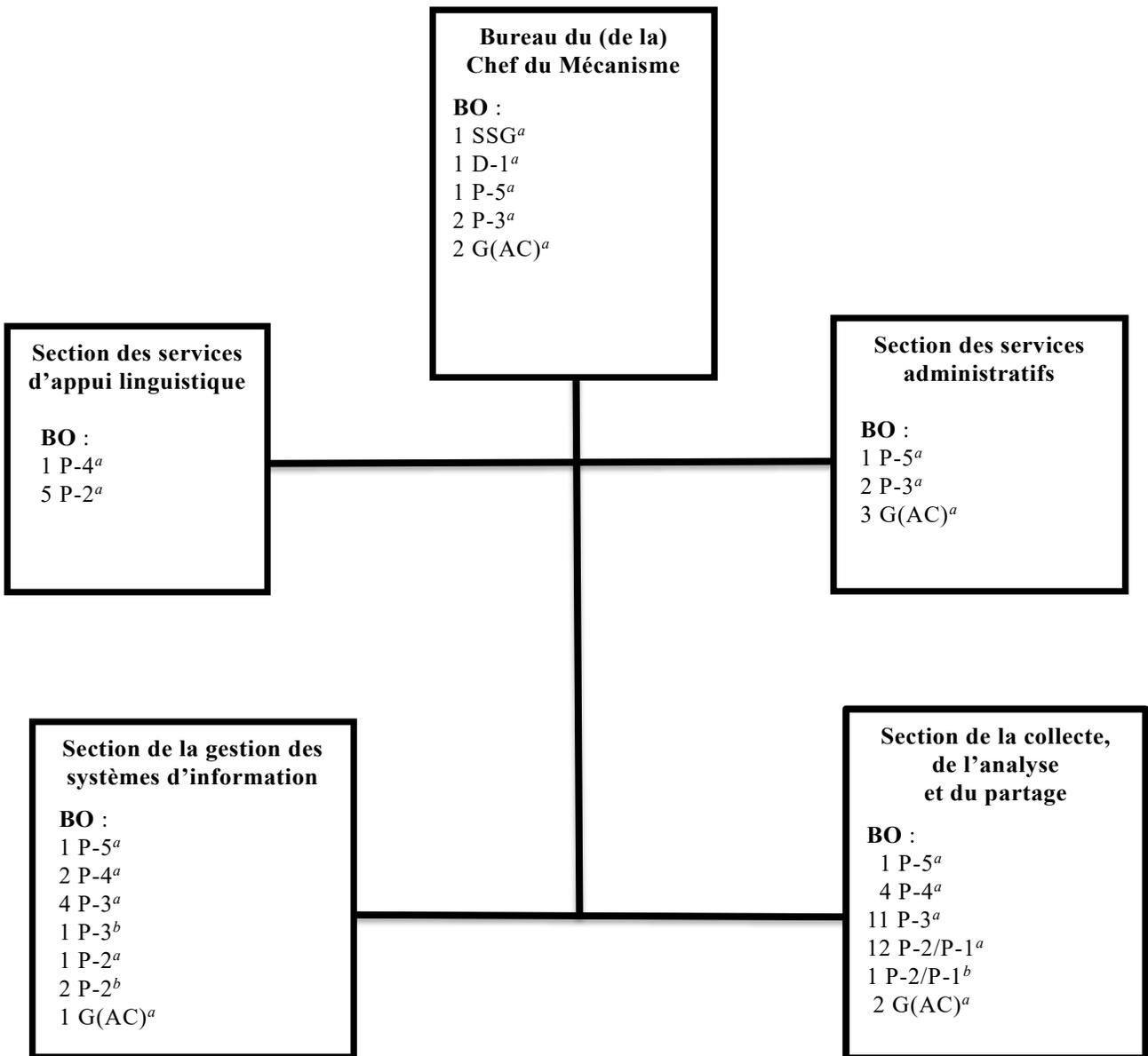
### I. Organigramme et répartition des postes pour 2020

#### A. Bureau des affaires juridiques



*Abréviations* : BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

## B. Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar

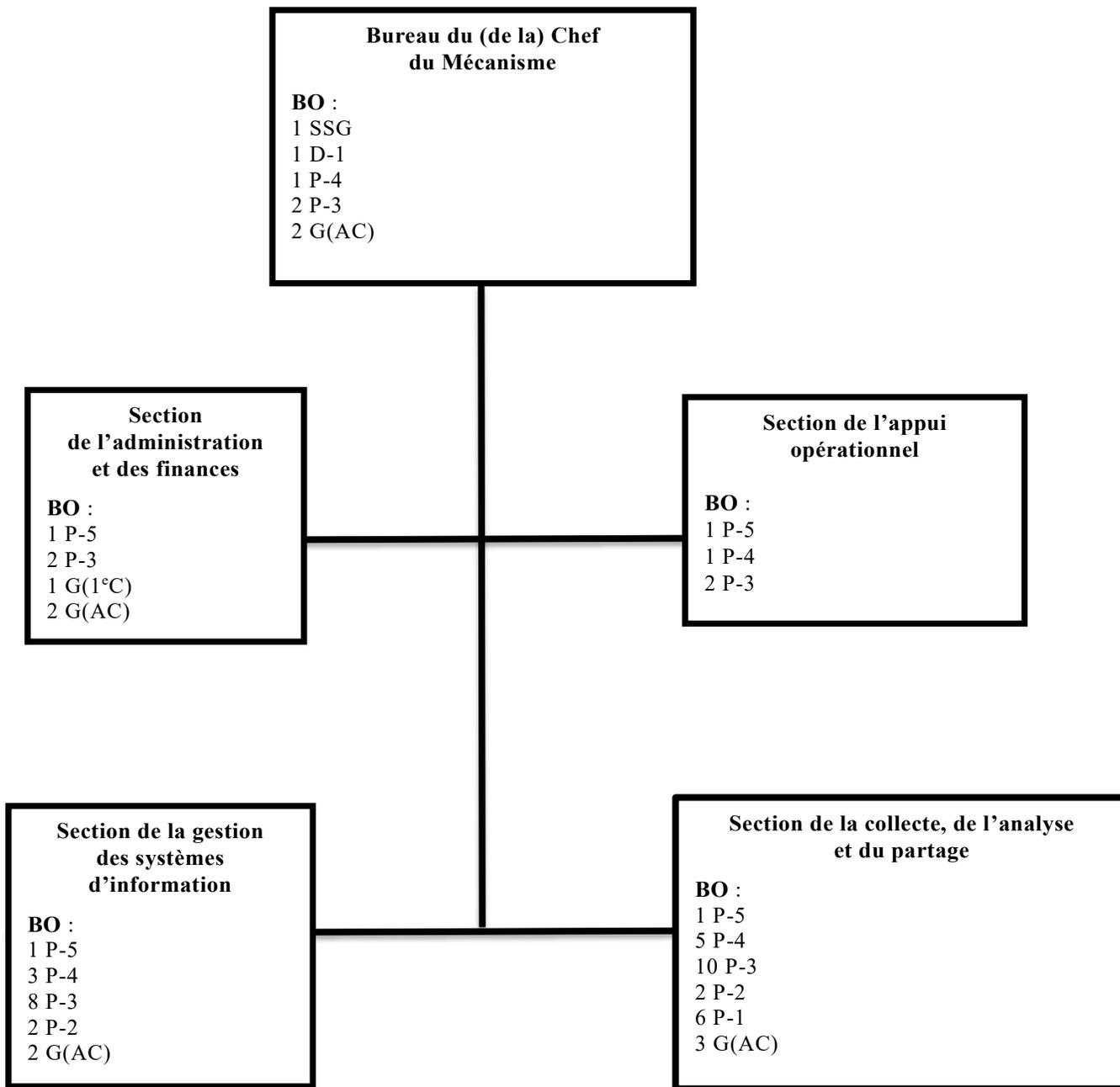


*Abréviations* : BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

<sup>a</sup> Transformation de poste.

<sup>b</sup> Création de poste.

**C. Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables**



*Abréviations* : BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

## II. Récapitulatif, par entité, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires

### A. Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Bureau du (de la) Chef du Mécanisme	1	SSG	<b>Transformation</b> de l'emploi de Chef du Mécanisme	Compte tenu de la durée des activités du Mécanisme, il est proposé de transformer les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes temporaires.
	1	D-1	<b>Transformation</b> de l'emploi d'administrateur(trice) général(e) juriconsulte	
	1	P-5	<b>Transformation</b> de 1 emploi de juriste hors classe	
	2	P-3	<b>Transformation</b> de 2 emplois de juristes	
	2	G(AC)	<b>Transformation</b> de 2 emplois d'assistant(e) administratif(ive)	
Section de la collecte, de l'analyse et du partage	1	P-5	<b>Transformation</b> de 1 emploi de juriste hors classe	Compte tenu de la durée des activités du Mécanisme, il est proposé de transformer les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes temporaires.
	4	P-4	<b>Transformation</b> de 4 emplois de juristes	
	11	P-3	<b>Transformation</b> de 9 emplois de juriste et de 2 emplois d'agent(e) de sécurité	
	12	P-2/P-1	<b>Transformation</b> de 12 emploi de juriste adjoint(e) de 1 <sup>re</sup> classe	Compte tenu de la durée des activités du Mécanisme, il est proposé de transformer les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes temporaires.
	1	P-2/P-1	<b>Création</b> de 1 poste de juriste adjoint(e) de 1 <sup>re</sup> classe	
	2	G(AC)	<b>Transformation</b> de 2 emplois d'assistant(e) administratif(ive)	
	2	G(AC)	<b>Transformation</b> de 2 emplois d'assistant(e) administratif(ive)	
Section de la gestion des systèmes d'information	1	P-5	<b>Transformation</b> de 1 emploi d'informaticien(ne) hors classe	Compte tenu de la durée des activités du Mécanisme, il est proposé de transformer les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes temporaires.
	2	P-4	<b>Transformation</b> de 2 emplois d'informaticien(ne)	
	4	P-3	<b>Transformation</b> de 4 emplois d'informaticien(ne)	
	1	P-3	<b>Création</b> de 1 poste d'informaticien(ne)	Achèvement du déploiement échelonné du personnel nécessaire pour répondre à l'ensemble des besoins du Mécanisme
	1	P-2/P-1	<b>Transformation</b> de 1 emploi de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1 <sup>re</sup> classe)	
	2	P-2/P-1	<b>Création</b> de 2 postes d'administrateur(trice) adjoint(e) de 1 <sup>re</sup> classe chargé(e) de l'information	Achèvement du déploiement échelonné du personnel nécessaire pour répondre à l'ensemble des besoins du Mécanisme
	1	G(AC)	<b>Transformation</b> de 1 emploi d'assistant(e) administratif(ive)	
	1	G(AC)	<b>Transformation</b> de 1 emploi d'assistant(e) administratif(ive)	

**Chapitre 8 Affaires juridiques**

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Section des services d'appui linguistique	1	P-4	<b>Transformation</b> de 1 emploi d'éditeur(trice)/réviseur(euse)	Compte tenu de la durée des activités du Mécanisme, il est proposé de transformer les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes temporaires.
	5	P-2/P-1	<b>Transformation</b> de 5 emplois de traducteur(trice)	
Section des services administratifs	1	P-5	<b>Transformation</b> de 1 emploi de fonctionnaire d'administration (hors classe)	Compte tenu de la durée des activités du Mécanisme, il est proposé de transformer les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes temporaires.
	2	P-3	<b>Transformation</b> de 1 emploi de spécialiste des ressources humaines et de 1 emploi de spécialiste des finances et du budget	
	3	G(AC)	<b>Transformation</b> de 3 emplois d'assistant(e) administratif(ive)	
<b>Total</b>	<b>62</b>			

*Abréviations* : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

## B. Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables

<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
1	SSG	<b>Transformation</b> du poste de Chef du Mécanisme	Transformation du mode de financement du Mécanisme : passage d'un financement au moyen de ressources extrabudgétaires à un financement au moyen du budget ordinaire
1	D-1	<b>Transformation</b> du poste de Chef adjoint(e) du Mécanisme	Transformation du mode de financement du Mécanisme : passage d'un financement au moyen de ressources extrabudgétaires à un financement au moyen du budget ordinaire
4	P-5	<b>Transformation</b> de 1 poste de fonctionnaire d'administration (hors classe), de 1 poste de juriste hors classe, de 1 poste de fonctionnaire hors classe chargé(e) de la gestion de l'information et de 1 poste de juriste hors classe	Transformation du mode de financement du Mécanisme : passage d'un financement au moyen de ressources extrabudgétaires à un financement au moyen du budget ordinaire
10	P-4	<b>Transformation</b> de 3 postes de juriste, de 1 poste de réviseur(euse) (arabe), de 1 poste d'enquêteur(trice), de 2 postes d'informaticien(ne), de 1 poste de spécialiste de la gestion de l'information, de 1 poste d'analyste de l'information et de 1 poste de fonctionnaire des relations extérieures	Transformation du mode de financement du Mécanisme : passage d'un financement au moyen de ressources extrabudgétaires à un financement au moyen du budget ordinaire
24	P-3	<b>Transformation</b> de 6 postes de juriste, de 1 poste de spécialiste des finances et du budget, de 1 poste de spécialiste des ressources humaines, de 3 postes d'analyste de l'information, de 7 postes de spécialiste de la gestion de l'information, de 1 poste de spécialiste des systèmes informatiques, de 3 postes d'enquêteur(trice), de 1 poste d'administrateur(trice) responsable de la coordination des mesures de sécurité et de 1 poste de spécialiste de l'appui aux victimes et aux témoins	Transformation du mode de financement du Mécanisme : passage d'un financement au moyen de ressources extrabudgétaires à un financement au moyen du budget ordinaire
10	P-2/P-1	<b>Transformation</b> de 2 postes de spécialiste des informations et des éléments de preuve, de 2 postes d'avocat(e) général(e) [adjoint(e) de 1 <sup>re</sup> classe] et de 6 postes (P-1) d'enquêteur(trice) adjoint(e) de 2 <sup>e</sup> classe	Transformation du mode de financement du Mécanisme : passage d'un financement au moyen de ressources extrabudgétaires à un financement au moyen du budget ordinaire
1	G(1 <sup>o</sup> C)	<b>Transformation</b> de 1 poste d'assistant(e) administratif(ive) principal(e)	Transformation du mode de financement du Mécanisme : passage d'un financement au moyen de ressources extrabudgétaires à un financement au moyen du budget ordinaire
9	G(AC)	<b>Transformation</b> de 2 postes d'assistant(e) de secrétariat, de 1 poste d'assistant(e) administratif(ive), de 1 poste d'assistant(e) (budget et finances), de 1 poste d'assistant(e) informaticien(ne), de 1 poste d'assistant(e) (gestion des programmes), de 1 poste d'assistant(e) administratif(ive), de 1 poste d'assistant(e) (gestion des programmes) et de 1 poste d'assistant(e) aux enquêtes	Transformation du mode de financement du Mécanisme : passage d'un financement au moyen de ressources extrabudgétaires à un financement au moyen du budget ordinaire
<b>60</b>	<b>Total</b>		

*Abréviations* : G(1<sup>o</sup>C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

### III. Ressources financières et postes, par entité et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2019 (Crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation
<b>Ressources financières</b>												
Bureau des affaires juridiques	25 902,8	25 899,7	(3,1)	3 811,7	3 832,2	20,5	9 076,3	8 208,9	(867,4)	38 790,8	37 886,8	(850,0)
Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar	11 455,2	15 188,2	3 733,0	–	–	–	–	–	–	11 455,2	15 188,2	3 733,0
Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables	–	17 806,2	17 806,2	–	–	–	17 812,0	1 141,6	(16 670,4)	17 812,0	18 947,8	1 135,8
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone	10 037,0	–	(10 037,0)	–	–	–	–	–	–	10 037,0	–	(10 037,0)
<b>Total</b>	<b>47 395,0</b>	<b>58 894,1</b>	<b>11 499,1</b>	<b>3 811,7</b>	<b>3 832,2</b>	<b>20,5</b>	<b>26 888,3</b>	<b>9 350,5</b>	<b>(17 537,8)</b>	<b>78 041,0</b>	<b>72 022,8</b>	<b>(6 072,2)</b>
<b>Postes</b>												
Bureau des affaires juridiques	144	144	–	19	19	–	25	25	–	188	188	–
Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar	58	62	4	–	–	–	–	–	–	58	62	4

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total</i>		
	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>		<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>		<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>		<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>		<i>Variation</i>
	<i>2019 (Crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>		<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>		<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>				
Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables	-	60	60	-	-	-	60	-	(60)	60	60	-
<b>Total</b>	<b>202</b>	<b>266</b>	<b>64</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>-</b>	<b>85</b>	<b>25</b>	<b>(60)</b>	<b>306</b>	<b>310</b>	<b>4</b>